



RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL

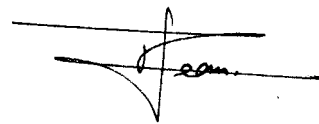
2008

ATTESTATION

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

" J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprise dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. "

Paris, le 29 avril 2009



Thierry Jean
Président du conseil d'administration

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 19 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Cerep au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre Groupe.

Le Groupe dont nous vous présentons l'activité comprend les sociétés:

- . Cerep SA
- . Cerep, Inc.
- . Anceris SA

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("drug discovery").

La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de drug discovery. Son approche rationnelle apporte des solutions pour réduire le temps et le coût de développement des médicaments en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant très précocement les molécules qui pourraient échouer en développement.

Cerep a en effet développé une plate-forme technologique pour déterminer très rapidement et à faible coût les propriétés pharmacologiques, le métabolisme et la toxicité potentielle des candidats-médicaments. Ces molécules sont ainsi testées *in vitro* dans un ensemble de modèles (ou tests) moléculaires et cellulaires mis au point et validés par Cerep. Les résultats de ce profilage *in vitro* fournissent autant d'indicateurs des effets des composés chez l'homme. Ils sont interprétés à l'aide de BioPrint®, un outil informatique propriétaire développé par les informaticiens et les pharmacologues de Cerep autour d'une base de données générée par la Société et incluant les résultats *in vitro* de près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement cliniques, ou ayant été retirés du marché. Cette approche permet aux clients de Cerep de limiter le nombre de produits à synthétiser et à tester dans les phases de recherche, d'orienter les candidats-médicaments lors des essais cliniques et d'identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants, et/ou ayant échoué dans leur indication originale ou encore en cours de développement.

Par ailleurs, Cerep a développé un portefeuille de candidats-médicaments en partie dans le cadre de collaborations de recherche avec des groupes pharmaceutiques (sanofi-aventis et Bristol-Myers Squibb) et en partie par sa propre recherche, financée par les profits générés par les activités de services. En particulier, Cerep a mis au point plusieurs familles de molécules prêtes à entrer en développement pour le traitement de cancers. En 2007, Cerep a mis fin à tous ses programmes de recherche, et a licencié en 2008 deux de ses programmes à des laboratoires pharmaceutiques.

La plate-forme technologique de Cerep

La plate-forme technologique de Cerep comprend :

- . une collection de plus de 1 000 modèles *in vitro* (moléculaires, cellulaires et tissulaires) soigneusement validés,
- . le criblage à haut débit (HTS) pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille ;
- . le profil à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (biodisponibilité et toxicité des molécules) ;
- . BioPrint®, une base de données relationnelle qui permet de prédire les propriétés cliniques d'une molécule à partir de ses descripteurs moléculaires et de ses effets *in vitro*.
- . Data OnLine, une interface web sécurisée pour la transmission et l'analyse des données issues des tests de profilage et de criblage.

Les modèles *in vitro*

Une molécule chimique exerce son effet biologique, que ce soit un effet thérapeutique ou un effet toxique, en agissant sur une protéine, appelé la cible moléculaire. Le nombre total de protéines, ou cibles potentielles, chez l'homme, est estimé à environ 10 000. Les progrès récents en biologie moléculaire ont permis d'identifier nombre de ces cibles mais le mécanisme d'action de la plupart d'entre elles reste inconnu. Seules quelques centaines de ces cibles sont connues pour être impliquées dans les effets thérapeutiques et secondaires des médicaments. La connaissance exhaustive de ces cibles et leur relation avec les effets cliniques observés chez l'homme permettrait le développement de médicaments efficaces et dénués d'effets secondaires ou toxiques.

Cerep a, dans ce domaine, le savoir-faire le plus étendu au monde, avec un catalogue de plus de 1 000 modèles *in vitro* permettant de déterminer l'effet des molécules sur plusieurs centaines de cibles, incluant les cibles déjà connues et d'autres de découverte plus récente et encore mal caractérisées.

Les modèles sont fiables et robustes. Ils sont réalisés dans des volumes de quelques microlitres pour une optimisation des coûts et une faible consommation des matières premières.

L'équipe de recherche et développement de Cerep est spécialisée dans la mise au point de nouveaux modèles *in vitro* et l'adaptation de nouvelles technologies dans ces modèles. Ainsi, plus de 200 nouvelles cibles ont été ajoutées au catalogue de Cerep en 2008.

Le criblage à haut débit

Un programme de recherche de nouveaux médicaments débute en général par le test de plusieurs centaines de milliers de composés sur la cible d'intérêt. Cette étape est appelée criblage à haut débit. Elle doit être réalisée rapidement, à faible coût et doit permettre l'identification fiable de composés actifs. Cerep a développé un savoir-faire reconnu dans ce domaine, mettant en jeu un processus optimisé basé sur l'utilisation de matériels robotiques sophistiqués et, pour certains, conçus par la Société. Les technologies utilisées incluent la détection de sondes radioactives et fluorescentes.

Cerep est capable aujourd'hui de cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour sur une cible déterminée.

Le profilage à haut débit

À l'issue de l'étape de criblage à haut débit, les composés actifs sont sélectionnés. Leurs structures chimiques servent de base aux chimistes pour la conception de nouveaux composés qui seront à leur tour criblés sur la cible d'intérêt. À ce stade, il est important aussi de s'assurer que ces composés ne produiront pas d'effets secondaires ou toxiques, de s'assurer qu'ils atteindront l'organe visé une fois administrés chez l'homme et que leur métabolisme hépatique sera compatible avec leur utilisation. À cette fin, les composés doivent être testés dans un ensemble de modèles *in vitro* prédictifs. Cette étape, appelée profilage, est réalisée en général sur un ensemble de 20 à 100 cibles en parallèle.

Le nombre de composés actifs issus de l'étape de criblage à haut débit peut être important. Il convient donc de pouvoir profiler de nombreux composés en parallèle : c'est l'objet du profilage à haut débit.

S'il est relativement commun, dans les laboratoires pharmaceutiques, de pratiquer le criblage à haut-débit (de nombreux composés sur une seule cible), le profilage, spécialement le profilage à haut-débit (de nombreux composés sur un ensemble de cibles), nécessite une expertise particulière, tant au niveau des procédures de chaque modèle (homogénéité optimale des conditions expérimentales) qu'au niveau de la gestion des flux de matières pour réduire la consommation, réduire le temps de cycle et maximiser la fiabilité des résultats. Cerep possède dans ce domaine un savoir-faire unique qui lui confère la place de leader mondial.

Cerep a développé une offre unique de modèles pharmacologiques (près de 900 modèles sont disponibles au 1^{er} janvier 2009) destinés à comprendre et anticiper les effets des médicaments. Ceux-ci sont proposés généralement depuis les laboratoires de Cerep SA situés dans la région de Poitiers.

Cerep a aussi développé une offre de plus d'une centaine de modèles *in vitro* prédictifs de la distribution, du métabolisme et de la toxicité des médicaments (ADME). Ceux-ci sont proposés depuis le laboratoire de Cerep Inc., situé dans la région de Seattle, sur la côte ouest américaine.

BioPrint®

BioPrint® est formé d'une base de données et d'outils informatiques pour visualiser et analyser les données.

La base de données contient des informations sur près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement cliniques, ou ayant été retirés du marché. Les informations sont d'une part les descripteurs des composés, et d'autre part leurs effets cliniques (effets thérapeutiques et effets secondaires) observés chez l'homme.

Les descripteurs stockés dans la base de données BioPrint® sont d'une part les paramètres physico-chimiques (structure chimique, descripteurs pharmacophoriques 3D, etc.) et les effets *in vitro*, mesurés dans un ensemble de plus de 200 cibles. Il est important de noter que ces effets *in vitro* ont tous été générés par Cerep dans des conditions homogènes qui rendent la comparaison des résultats entre eux fiable.

Une analyse statistique permet d'associer la description (physico-chimique et propriétés *in vitro*) des médicaments à leurs effets cliniques. On peut ainsi obtenir une "signature" d'un effet clinique indésirable. À ce jour, de telles signatures ont été ainsi déterminées par Cerep pour près de 200 effets secondaires.

L'approche BioPrint® permet ainsi, par comparaison avec les médicaments contenus dans la base de données, de déterminer la probabilité de survenance d'un effet secondaire pour un nouveau composé avant que celui-ci ait été testé chez l'homme.

Il devient alors possible d'utiliser cet outil comme aide à la décision pour sélectionner les candidats au développement clinique.

Data OnLine

Cerep génère tous les ans plusieurs millions de données pour plus de 460 clients. Au cours des années, Cerep a développé de nombreuses applications informatiques pour gérer les demandes et les tests des composés de ses clients. Cerep a aussi développé une application informatique sécurisée pour permettre aux clients qui le souhaitent d'accéder électroniquement en temps réel aux résultats disponibles. Ainsi, tous les jours, une fois les résultats des tests validés, ceux-ci sont transférés dans une base de données spécifique à chaque client. Celui-ci pourra accéder aux données de ses composés fraîchement testés et les comparer aux résultats déjà obtenus pour les mêmes composés ou pour d'autres composés qu'il aurait soumis antérieurement à Cerep.

DES ACTIVITÉS DE SERVICES RENTABLES

Cerep propose l'accès à sa plateforme technologique sous forme de services.

L'offre de Cerep inclut :

- . le développement de nouveaux modèles, qui pourront être utilisés par Cerep pour tester les produits de ses clients ou qui pourront être transférés par Cerep à son client pour une utilisation par ses propres laboratoires,
- . le criblage à haut débit des composés ; ceux-ci – parfois plusieurs centaines de milliers – sont transférés à Cerep par son client. Cerep réalise le criblage et transmet les résultats au client ou les rend disponibles via Data OnLine.
- . le profilage à haut débit : le client choisit un ensemble de modèles dans le catalogue de Cerep ("à la carte") ou sélectionne un profil prédéfini par Cerep ("menu"). Il envoie ensuite à Cerep ses molécules à tester. Les résultats générés par Cerep sont transférés au client et/ou rendus disponibles via Data OnLine.
- . l'interprétation des résultats *in vitro* et l'anticipation de leurs effets cliniques à l'aide de BioPrint®. A la demande du client, Cerep réalise une analyse des résultats basée sur l'expertise des pharmacologues de la Société qui s'appuie pour cela sur l'exploitation de la base de données BioPrint®.

S'ajoutent à ces revenus, des revenus provenant des droits de souscription à la base de données BioPrint® ou à des sous-ensembles de BioPrint®.

Le groupe Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2008 plus de 460 partenaires commerciaux incluant la plupart des plus grands groupes pharmaceutiques. Cerep réalise directement ses prestations de recherche et ne fait pas appel à la sous-traitance.

LE PORTEFEUILLE DE PRODUITS

Au cours des exercices antérieurs, Cerep a financé les recherches nécessaires à la découverte de ses propres candidats-médicaments grâce aux profits générés par la vente de services et des souscriptions à sa base de données BioPrint®.

PROGRAMMES DE RECHERCHE EN COLLABORATION AVEC DES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES

La Société a conclu plusieurs collaborations pluriannuelles de drug discovery avec des sociétés pharmaceutiques qui prévoient le financement de frais de R&D, le versement de milestones à des étapes clés de la recherche et le paiement de redevances sur les ventes de produits qui seraient issus des collaborations.

Au titre de l'accord signé avec sanofi-aventis en décembre 1997, la Société a mené plusieurs programmes de recherche de nouveaux médicaments dans plusieurs domaines thérapeutiques. Fin 2005, un ensemble de molécules actives sur les récepteurs au neuropeptide Y de type NPY1 a été remis par Cerep à sanofi-aventis pour la finalisation des études précliniques. En mars 2008 Cerep a annoncé l'entrée en développement préclinique dans le domaine du diabète de type 2 d'un candidat issu de la collaboration avec sanofi-aventis. En décembre 2008, Cerep et sanofi-aventis ont annoncé la signature d'un accord de licence pour ce candidat et prévoyant le versement d'un premier paiement d'étape par sanofi-aventis. L'accord ainsi conclu prévoit aussi le versement à Cerep d'autres paiements d'étape ainsi que des redevances sur les ventes mondiales attendues.

En octobre 2002, Cerep a transmis à son partenaire BMS deux candidats-médicaments au terme d'une collaboration signée en octobre 1999. BMS a poursuivi le développement de ces produits. Les frais de développement ont été intégralement supportés par BMS. Le premier produit, un inhibiteur des protéines d'adhésion ICAM/LFA-1 impliquées dans les processus immuno-inflammatoires, est entré en développement clinique dans le courant de l'année 2003 entraînant le paiement d'un premier milestone (ou paiement d'étape). BMS a annoncé le succès de la phase I des essais cliniques et l'entrée en phase II de ce produit début 2005. Le deuxième produit est également entré en phase I et a fait l'objet du paiement d'un premier milestone fin 2005. En 2006, BMS a annoncé l'arrêt du développement des produits issus de la collaboration en raison de problèmes d'hépatotoxicité rencontrés au cours des essais cliniques. Selon les termes du contrat, Cerep a exercé son droit à reprendre les produits.

La Société a annoncé, en décembre 2008, avoir licencié le produit le plus avancé de cette collaboration à Théa pour un développement dans le domaine de l'ophtalmologie. Théa est un groupe pharmaceutique spécialisé dans l'ophtalmologie, et constitue donc un partenaire de choix pour Cerep dans ce domaine. L'accord prévoit le versement de paiements d'étapes échelonnés pendant les phases de développement précliniques et cliniques ainsi que le versement de redevances sur les ventes mondiales du médicament.

PROGRAMMES DE RECHERCHE DU GROUPE CEREP POUR SON PROPRE COMPTE

Cerep a initié en 2001 la construction d'un portefeuille de produits pour son propre compte dans le but de générer des revenus long terme potentiels (milestones et/ou redevances) plus élevés que ceux issus des collaborations stratégiques en licenciant les produits découverts à la fin des étapes précliniques ou au plus tard en phase I ou IIa des phases cliniques.

Anceris, acquise par Cerep en 2005, et Cerep ont notamment identifié plusieurs produits potentiellement actifs dans le cancer. A la fin de l'année 2006, Cerep a annoncé que le Groupe n'investirait plus dans ce programme. En 2007, Cerep a arrêté l'activité d'Anceris et a recherché depuis lors un partenaire pour poursuivre le développement du programme oncologie.

En février 2009, Cerep, après avoir consacré des ressources significatives à la recherche d'une partenaire, a annoncé l'arrêt de ses efforts et l'abandon de la propriété intellectuelle liée à ses programmes en oncologie.

BILAN DE L'EXERCICE 2008 : DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES ET PROGRÈS RÉALISÉS

L'exercice 2008 s'est déroulé dans un contexte particulièrement difficile lié à la faiblesse du dollar, au développement de la concurrence et au développement d'une crise économique touchant tous les secteurs industriels.

Dans ce contexte, certains clients de la Société ont gelé un certain nombre de projets de recherche. Ces décisions ont affecté l'activité à partir du deuxième semestre.

Fort de sa solide réputation internationale pour la qualité de ses services, la Société reste confiante dans sa capacité à se développer dans les années à venir en captant les nouveaux marchés par l'appel croissant à la sous-traitance, mis en œuvre par les sociétés pharmaceutiques dans une logique de réduction des coûts de recherche. Ainsi Cerep compte en 2008 466 clients, un chiffre en augmentation de 10% par rapport à 2007.

En 2008, le Groupe a étendu sa surface de laboratoires aux Etats-Unis afin de faire face à la forte croissance enregistrée par Cerep, Inc.

La Société a aussi réalisé avec succès la première phase de son projet "satellite" en transférant une partie de son savoir-faire en criblage et profilage pharmacologique de son site de Poitiers à son laboratoire de Seattle. Cette stratégie s'inscrit dans une politique de proximité client destinée à susciter et capter de nouvelles demandes en permettant aux clients de réduire les contraintes logistiques et psychologiques liées au transport de composés d'un continent à l'autre. En effet, la Société a identifié que ces contraintes constituaient un obstacle à la sous-traitance du criblage et du profilage. En réduisant ou en annihilant cet obstacle, Cerep compte augmenter la taille de son marché. La seconde phase de déploiement de la stratégie "satellites" est le développement d'un laboratoire de criblage et de profilage en Asie, dans la région de Shanghai en Chine.

La cession d'Hesperion a permis de renforcer la trésorerie de la Société.

La Société a augmenté en 2008 son potentiel de revenus liés au développement de deux de ses produits licenciés avec succès à des groupes pharmaceutiques.

2. COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

2.1. COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS ("International Financial Reporting Standards") adoptées au niveau européen.

Cerep a établi une information comparative 2008 et 2007 sur la base des activités poursuivies et des activités cédées et abandonnées au 31 décembre 2007, conformément aux normes et interprétations IFRS 5 en vigueur que le Groupe a appliquées pour la préparation de ses comptes consolidés au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, Cerep a établi une information comparative 2007 et 2006 sur l'ensemble des activités de ces deux années, qu'elles aient été poursuivies ou abandonnées au 31 décembre 2007, conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur que le Groupe a appliquées pour la préparation de ses comptes consolidés au 31 décembre 2007.

2.1.1 Exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007

Les éléments consolidés relatifs aux activités de 2008, comparées aux activités de 2007 retraitées, ne représentent que le seul secteur des services précliniques (activités de criblage et de profilage pharmacologiques et pharmaceutiques), excluant les activités de chimie et de recherche de médicaments arrêtées le 30 juin 2007 ainsi que les activités de services cliniques cédées le 31 octobre 2007.

Chiffre d'affaires

Evolution comparée du chiffre d'affaires (K€)	31.12.08	Variations	31.12.07
Services précliniques	30 799	-1,9%	31 400
dont contributions nettes après éliminations intercompagnies :			
. Cerep SA	24 829	-6,5%	26 540
. Cerep, Inc.	5 970	22,9%	4 860

Malgré un contexte particulièrement difficile et le gel confirmé de certains budgets de sous-traitance de l'industrie pharmaceutique, le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies a enregistré une augmentation de 1,7% à cours de change constant entre 2007 et 2008.

Cette hausse provient en grande partie de l'activité ADME qui a vu son chiffre d'affaires progresser de 4,86 millions d'euros en 2007 à 5,97 millions d'euros en 2008, soit 22,9% d'augmentation annuelle (28,1% à cours de change constant).

Au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 3,18 millions d'euros.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Le tableau ci-après présente la ventilation du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies selon la zone géographique du client.

(K€)	31.12.08		31.12.07		Variation	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	11 799	38,3%	12 251	39,0%	-452	-3,7%
dont France	3 566	11,6%	4 163	13,3%	-597	-14,3%
Amérique du Nord	17 336	56,3%	17 943	57,1%	-607	-3,4%
Asie	1 462	4,7%	860	2,7%	602	70,0%
Autres	202	0,7%	346	1,1%	-144	-41,6%
Total	30 799	100,0%	31 400	100,0%	-601	-1,9%

Grâce à la nouvelle politique commerciale au Japon, la croissance du chiffre d'affaires sur la zone Asie a été très soutenue tout au long de l'année 2008.

Excédent brut d'exploitation (EBE/EBITDA)

La société a opté pour le reclassement du crédit d'impôt recherche dans la catégorie "autres produits". Le crédit d'impôt vient donc désormais en résultat opérationnel alors qu'il était comptabilisé les exercices précédents en déduction de la charge d'impôt. Ces crédits d'impôts s'élèvent à 0,665 million d'euros en 2008 et 0,263 million d'euros en 2007.

La présentation du compte de résultat a été modifiée à compter du 1er janvier 2008 et les comptes publiés de l'exercice 2007 ont été retraités en conséquence pour faciliter la comparaison.

Compte tenu de la nouvelle réglementation en vigueur, le crédit d'impôt recherche peut être remboursé dès l'année de sa constatation.

Les charges de consommation matières ont augmenté, plus particulièrement sur l'activité ADME.

La mise en place d'un intéressement par Cerep SA et le développement de l'activité ADME sont les principaux facteurs qui expliquent l'augmentation de la masse salariale entre 2007 et 2008.

Les frais de recherche et développement du Groupe engagés au cours de l'exercice 2008 pour les activités poursuivies se sont élevés à 6,78 millions d'euros contre 5,74 millions d'euros pour l'année 2007.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes (incluant l'amortissement des équipements scientifiques) et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

L'excédent brut d'exploitation consolidé des activités poursuivies s'établit à 3,93 millions d'euros en 2008 contre 5,40 millions d'euros l'an dernier, à périmètre comparable.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé avant résultat financier et impôts des activités poursuivies se solde par un gain de 1,95 million d'euros en 2008 contre 3,30 millions d'euros en 2007. Son évolution est en ligne avec celle de l'excédent brut d'exploitation.

Résultat financier et impôts

Le résultat financier consolidé 2008 des activités poursuivies est positif de 0,31 million d'euros contre une perte de 0,06 million d'euros en 2007. En raison du profil de fluctuation du dollar contre euro constaté en 2008, les opérations et couvertures de change ont réalisé une perte nette de 0,14 million d'euros en 2008 contre un gain net de 0,28 million d'euros en 2007.

La baisse des charges d'intérêt sur emprunts des activités poursuivies de 0,76 million d'euros en 2007 à 0,63 million d'euro en 2008 est liée au remboursement du prêt bancaire de 6 millions d'euros conclu par Cerep début 2007 et remboursable sur 3 ans.

Ainsi que détaillé dans la note 2.22 de l'annexe aux comptes consolidés, page 47, le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Le montant concerné en 2008 pour les actifs et passifs liés aux activités poursuivies correspond à une charge d'impôt différé nette de 0,25 million d'euros.

Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net part du Groupe des activités poursuivies s'élève en 2008 à 1,92 million d'euros contre 2,67 millions d'euros en 2007.

Résultat des activités abandonnées

Le 30 juin 2007, le Groupe a cessé ses activités de chimie et de recherche de nouveaux médicaments. Dans ce contexte, un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre pour les collaborateurs qui n'ont pas été repris et les différents actifs liés à ces activités arrêtées ont été proposés à la vente. Les charges liées à la restructuration et l'essentiel des risques de dépréciation des actifs avaient été provisionnés au moment de l'arrêt des comptes de l'exercice 2006.

Après la cession d'Hesperion intervenue le 31 octobre 2007, les activités de services cliniques réalisées sur les dix premiers mois de l'année 2007 ont été classées en activités non poursuivies.

A la suite de la décision du Groupe de mettre un terme à toutes dépenses associées au programme oncologie, le résultat net de ces activités abandonnées et cédées a été réduit de 4,87 millions d'euros. Il représente au 31 décembre 2008 une perte de 4,06 millions d'euros.

Le résultat net de l'ensemble de ces activités abandonnées et cédées représentait au 31 décembre 2007 un gain de 6,50 millions d'euros, constitué d'une perte de 5,76 millions d'euros des activités de chimie et de recherche de médicaments abandonnées et d'un profit de 12,25 millions d'euros généré par la cession de la filiale de services cliniques du Groupe, laquelle s'est traduite par un produit net de 12,38 millions d'euros.

Résultat net

Le résultat net part du Groupe est en 2008 négatif de -2,15 millions d'euros comparé à un résultat positif de 9,16 millions d'euros en 2007.

2.1.2 Exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Les éléments consolidés relatifs aux activités de 2007, comparées aux activités de 2006 retraitées, ne représentent que le seul secteur des services précliniques (activités de criblage et de profilage pharmacologiques et pharmaceutiques), excluant les activités de chimie et de recherche de médicaments arrêtées le 30 juin 2007 ainsi que les activités de services cliniques cédées le 31 octobre 2007.

La comparaison des exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 est faite sans reclassement du crédit impôt recherche, lequel vient en compensation de l'impôt dû.

Chiffre d'affaires

Evolution comparée du chiffre d'affaires (K€)	31.12.07	Variations	31.12.06
Services précliniques	31 400	1,6%	30 906
<i>dont contributions nettes après éliminations intercompagnies :</i>			
. Cerep SA	26 540	-2,6%	27 237
. Cerep, Inc.	4 860	32,5%	3 669

Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies de l'exercice 2007 de 31,40 millions d'euros est en croissance par rapport aux 30,91 millions d'euros enregistrés en 2006.

Au cours de l'année, on note une évolution haussière du cours de l'euro par rapport au dollar américain. A cours de changes constants, le chiffre d'affaires aurait été de 33,19 millions d'euros contre 30,91 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 7,4%.

Les activités réalisées par Cerep SA – hors souscription BioPrint® – ont en réalité généré un chiffre d'affaires en augmentation significative par rapport à 2006 pour les mêmes activités.

En associant le fort développement des activités de profilage pharmaceutique de Cerep, Inc. (+32,5%), les activités de services du Groupe – hors souscription BioPrint® – ont progressé de 11,3% en une année. A dollar constant, la croissance de ces activités aurait été de 17,6%, une augmentation qui reflète la progression commerciale des activités récurrentes du Groupe.

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 2,21 millions d'euros.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Le tableau ci-après présente la ventilation du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies selon la zone géographique du client.

(K€)	31.12.07		31.12.06		Variation	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	12 251	39,0%	13 430	43,5%	-1 179	-8,8%
<i>dont France</i>	4 163	13,3%	3 973	12,9%	190	4,8%
Amérique du Nord	17 943	57,1%	15 941	51,6%	2 002	12,6%
Asie	860	2,7%	1 377	4,5%	-517	-37,5%
Autres	346	1,1%	158	0,5%	188	119,0%
Total	31 400	100,0%	30 906	100,0%	494	1,6%

En retraitant de la souscription BioPrint® vendue en 2006, la part de chiffre d'affaires réalisée en Europe progresse fortement. La croissance du chiffre d'affaires des clients nord-américains à 12,6% est elle aussi très significative.

Excédent brut d'exploitation (EBE/EBITDA)

L'excédent brut d'exploitation consolidé des activités poursuivies à 5,13 millions d'euros en 2007 contre 4,99 millions d'euros l'an dernier a progressé de 3%.

L'amélioration de l'excédent brut d'exploitation reflète la poursuite des efforts de réduction des coûts de fonctionnement.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé avant résultat financier et impôts des activités poursuivies se solde par un gain de 3,04 millions d'euros en 2007 contre 2,64 millions d'euros en 2006, soit une progression de 15,3%. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'en 2006, le paiement non récurrent de plusieurs millions d'euros dans le cadre de la souscription à BioPrint® par AstraZeneca avait en presque totalité contribué au résultat.

Résultat financier et impôts

Le résultat financier consolidé 2007 des activités poursuivies est négatif de 0,06 million d'euros contre une perte de 0,39 million d'euros en 2006. Les gains nets réalisés sur opérations et couvertures de change se sont élevés à 0,28 million d'euros en 2007 contre une perte nette de 0,15 million d'euros en 2006 en raison du profil de fluctuation du dollar contre euro constaté en 2007.

L'accroissement des charges d'intérêt sur emprunts des activités poursuivies de 0,76 million d'euros en 2007 comparé à 0,50 million d'euros en 2006 est lié au prêt bancaire de 6 millions d'euros conclu par Cerep au début de l'exercice.

Ainsi que détaillé dans la note 2.21 de l'annexe aux comptes consolidés 2007, le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Le montant concerné en 2007 pour les actifs et passifs liés aux activités poursuivies correspond à une charge d'impôt différé nette de 0,22 million d'euros.

Les frais de recherche et développement du Groupe engagés au cours de l'exercice 2007 pour les activités poursuivies se sont élevés à 5,74 millions d'euros contre 6,53 millions d'euros pour l'année 2006.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes (incluant l'amortissement des équipements scientifiques) et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Le crédit d'impôt recherche des activités poursuivies s'est élevé à 0,26 million d'euros en 2007 contre 0,15 million d'euros en 2006. Le crédit d'impôt recherche peut venir en compensation de l'impôt dû ou être remboursé à l'issue d'une période de quatre ans après sa constatation.

Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net part du Groupe des activités poursuivies s'élève en 2007 à 2,67 millions d'euros contre 2,27 millions d'euros en 2006.

Résultat des activités abandonnées

Le 30 juin 2007, le Groupe a cessé ses activités de chimie et de recherche de nouveaux médicaments. Dans ce contexte, un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre pour les collaborateurs qui n'ont pas été repris et les différents actifs liés à ces activités arrêtées ont été proposés à la vente. Les charges liées à la restructuration et l'essentiel des risques de dépréciation des actifs avaient été provisionnés au moment de l'arrêt des comptes de l'exercice 2006.

Après la cession d'Hesperion intervenue le 31 octobre 2007, les activités de services cliniques réalisées sur les dix premiers mois de l'année 2007 ont été classées en activités non poursuivies.

Le résultat net de l'ensemble de ces activités abandonnées et cédées a représenté au 31 décembre 2007 un gain de 6,50 millions d'euros, constitué d'une perte de 5,76 millions d'euros des activités de chimie et de recherche de médicaments abandonnées et d'un profit de 12,25 millions d'euros généré par la cession de la filiale de services cliniques du Groupe, laquelle s'est traduite par un produit net de 12,38 millions d'euros.

Le résultat net de l'ensemble de ces activités abandonnées et cédées de l'exercice 2006 était une perte de 19,20 millions d'euros, dont une perte de 19,74 millions liées aux activités abandonnées, consécutive des dépréciations de juste valeur des actifs, des provisions pour restructuration et de la perte opérationnelle de l'exercice, ainsi qu'un gain sur activités cliniques (activités cédées) de 0,54 million d'euros.

Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève en 2007 à 9,16 millions d'euros contre -16,94 millions d'euros en 2006.

2.2. COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS SOCIAUX

2.2.1 Exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2008 s'est élevé à 28,45 millions d'euros en diminution de 2,4% par rapport au chiffre d'affaires 2007 de 29,15 millions d'euros. Cette diminution du chiffre d'affaires rend compte d'un contexte particulièrement difficile et du gel confirmé de certains budgets de sous-traitance de l'industrie pharmaceutique

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont diminué en 2008 à 30,86 millions d'euros contre 36,32 millions d'euros en 2007.

En 2007 la cessation d'activité sur le site de Villebon-sur-Yvette avait entraîné des cessions et mises au rebut de matières premières importantes. La consommation de matières premières et autres fournitures continue à baisser en 2008.

La réduction des charges de personnel entre 2008 et 2007 (-13,6%) est due en grande partie à l'arrêt définitif des activités de chimie et de recherche de médicaments à la fin du premier semestre 2007.

Les loyers et redevances de crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette continuant à courir, la diminution des autres achats et charges externes (-9,9%) est moins conséquente que celle des autres charges d'exploitation. Ce poste correspond pour l'essentiel aux redevances de crédit-bail, aux frais de marketing, aux frais de personnel intérimaire, aux honoraires, frais de déplacement, frais de maintenance et de fluides supportés par la Société.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2008 et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 6,06 millions d'euros contre 5,30 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 1,44 million d'euros en 2008 contre une perte de 5,12 millions d'euros en 2007.

Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice écoulé est une perte de 11,43 millions d'euros contre un bénéfice de 0,78 million d'euros en 2007. Ce résultat est constitué principalement d'un gain net de change pour 0,12 million d'euros, de produits de placement de trésorerie pour 0,74 million d'euros, de charge d'intérêts sur emprunts pour 0,28 million d'euros et d'une dotation pour dépréciation d'actif financier de 12,88 millions d'euros constatée à la suite de la décision de mettre un terme à toutes les dépenses associées au programme oncologie mené principalement par Anceris.

Le résultat exceptionnel représente un gain de 2,07 millions d'euros en 2008 contre un gain de 16,3 millions d'euros en 2007 qui était dû, en grande partie, à la cession d'Hesperion. La majeure partie du gain en 2008 provient d'une reprise des provisions pour la restructuration de la chimie et drug discovery et pour la perte sur le crédit-bail immobilier ayant servi à financer le site de Villebon-sur-Yvette.

Le crédit d'impôt recherche s'est élevé en 2008 à 0,66 million d'euros contre 0,26 million d'euros en 2007. Le crédit d'impôt recherche peut venir en compensation de l'impôt dû ou, compte tenu de la nouvelle réglementation en vigueur, être remboursé dès l'année de sa constatation.

Résultat net

Le résultat net de Cerep en 2008 est une perte de 10,13 millions d'euros contre un bénéfice de 12,21 millions d'euros en 2007.

2.2.2 Exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2007 s'est élevé à 29,15 millions d'euros en diminution de 8,8 % par rapport au chiffre d'affaires 2006 de 31,97 millions d'euros. Cette diminution du chiffre d'affaires rend compte de l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments au cours du premier semestre 2007. En retraitant le chiffre d'affaires 2006 de la vente de la souscription BioPrint® l'activité de profilage *in vitro* a connu en réalité une augmentation très significative en 2007.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont restées stables en 2007 à 36,32 millions d'euros contre 36,39 millions d'euros en 2006.

Sur l'exercice, l'augmentation des consommations par rapport à 2006 est due aux cessions et mises au rebut de matières premières liées à la cessation d'activité sur le site de Villebon-sur-Yvette.

La baisse des charges de personnel (-2,4% par rapport à 2006) est due à l'impact des départs à la suite du plan de sauvegarde de l'emploi des activités chimie et de recherche de médicaments.

L'augmentation des autres achats et charges externes (+9,7%) par rapport à 2006 est liée principalement à l'accroissement des loyers et redevances de crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette après la signature d'un avenant fin 2006 pour le financement de travaux supplémentaires.

Ce poste correspond pour l'essentiel aux redevances de crédit-bail, aux frais de marketing, aux frais de personnel intérimaire, aux honoraires, frais de déplacement, frais de maintenance et de fluides supportés par la Société.

Les frais de recherche et développement des activités poursuivies engagés au cours de l'année 2007 et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 5,30 millions d'euros contre 5,76 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 5,12 millions d'euros en 2007 contre une perte de 2,45 millions d'euros en 2006.

Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,78 million d'euros contre un bénéfice de 0,60 million d'euros en 2006. Ce résultat est constitué principalement d'un gain net de change pour 0,13 million d'euros, de produits de placement de trésorerie pour 0,45 million d'euros, de charge d'intérêts sur emprunts pour 0,32 million d'euros et d'une dotation pour dépréciation d'actif financier de 0,03 million d'euros.

Du fait, en grande partie, de la cession d'Hesperion, le résultat exceptionnel représente un gain de 16,3 millions d'euros en 2007 contre une perte de 11,97 millions d'euros en 2006.

Le crédit d'impôt recherche s'est élevé en 2007 à 0,26 million d'euros contre 0,36 million d'euros en 2006. Le crédit d'impôt recherche peut venir en compensation de l'impôt dû ou être remboursé à l'issue d'une période de quatre ans après sa constatation.

Résultat net

Le résultat net de Cerep en 2007 est un bénéfice de 12,21 millions d'euros contre une perte de 13,48 millions d'euros en 2006.

3. AFFECTATION DE RÉSULTAT

Il est proposé aux actionnaires de Cerep SA d'affecter la perte de l'exercice 2008, soit 10 134 244 euros, au poste "report à nouveau".

4. TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAUX

Du Groupe

Au 31 décembre 2008, la trésorerie du Groupe (y compris les placements de valeurs mobilières) s'élève à 22,26 millions d'euros contre 22,72 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Cette variation de trésorerie s'explique par une capacité d'autofinancement hors intérêts et impôts de 3,63 millions d'euros, une variation du besoin en fonds de roulement de 1,26 million d'euros, des flux nets de trésorerie consacrés aux opérations d'investissement de -1,49 million d'euros, des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de -4,29 millions d'euros et des flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées et cédées de 0,4 million d'euros.

Le fonds de roulement s'établit à 17,5 millions d'euros contre 22 millions d'euros un an plus tôt.

L'endettement financier brut consolidé au 31 décembre 2008 était de 51,6% des capitaux propres, auquel s'ajoutent 49,6% d'endettement lié à des actifs détenus en vue de la vente, comparé à un endettement financier brut global de 108,3% des capitaux propres au 31 décembre 2007.

A la fin de l'exercice 2008, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit totalisent 11,09 millions d'euros dont 4,94 millions d'euros de crédit-bails immobiliers relatifs aux locaux du site de Celle l'Evescault.

Du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont passés d'un montant de 6,38 millions d'euros à 4,16 millions d'euros, reflétant les remboursements sur ces emprunts dont le contrat de prêt de 6 millions d'euros souscrit en janvier 2007. Sur la même période, le crédit-bail immobilier relatif au site des activités poursuivies a évolué de 5,43 millions d'euros à 4,94 millions d'euros. Les montants en crédit-bail mobilier ont évolué sur cette période de 1,83 million d'euros à 1,82 million d'euros et les aides et les avances remboursables sont restées stables à 0,16 million d'euros.

Au cours de l'exercice, le crédit-bail immobilier relatif au site de Villebon-sur-Yvette, classé en actif détenu en vue de la vente, est passé d'un montant de 11,24 millions d'euros à 10,58 millions d'euros. Ceci reflète l'utilisation à hauteur de 0,31 million d'euros de l'avenant de 1,13 million d'euros souscrit en 2007 pour financer les refac-turations de travaux restantes ainsi que les remboursements de l'exercice.

De la Société

Au 31 décembre 2008, la trésorerie de la Société (y compris les placements de valeurs mobilières) s'élève à 20,55 millions d'euros contre 21,56 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le fonds de roulement s'établit à 19,67 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 20,15 millions d'euros un an plus tôt.

Au 31 décembre 2008 les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit totalisent 3,79 millions d'euros. De plus, 0,05 million d'euros est dû à l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche) et 0,11 million d'euros est dû au Ministère de l'industrie et de la recherche concernant le programme de recherche "Réseau Genhomme".

6. PRINCIPAUX RISQUES

6.1. RISQUES DE MARCHÉ (CHANGE, CONTREPARTIE, TAUX, ACTIONS) ET RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Cerep est exposé aux risques de marché par ses opérations commerciales et financières. Cette exposition est liée, par ordre d'importance, à la fluctuation des cours de change, à l'éventuelle défaillance de tiers, à la variation des taux d'intérêts, et l'évolution des marchés d'actions.

La politique du Groupe en matière d'exposition aux risques de change, de taux et sur actions vise à réduire l'exposition du Groupe aux risques de fluctuation et proscrit les positions spéculatives.

6.1.1 Risque de change

Suite au développement du Groupe aux Etats-Unis, le bilan du Groupe est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. Le Groupe ne couvre pas cette exposition structurelle mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs et des flux de trésorerie des filiales concernées.

Le Groupe est également exposé à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondants des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Le Groupe a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci, limitée à Cerep SA, vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise. Cette stratégie concerne également depuis 2003 les transactions en yen japonais, pour lesquelles le Groupe a la capacité de mettre en place des instruments de couverture à la réalisation des opérations commerciales. A l'occasion de la mise en place de la stratégie de couverture en 2002, la direction générale du Groupe a externalisé la fonction auprès d'un cabinet conseil spécialisé. Celui-ci a pour rôle le suivi permanent des positions en devise du Groupe au regard des variations du dollar US et des instruments de couverture en place et suggère, le cas échéant, des repositionnements que la direction financière peut réaliser auprès de ses intermédiaires financiers.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de l'exercice, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Dans certains cas, le Groupe est amené à compléter les instruments de couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a constaté dans son résultat financier consolidé des activités poursuivies un résultat net des effets de change négatif de 135 000 euros comparé à un gain de 281 000 euros en 2007. Ces éléments traduisent l'effet de la stratégie de couverture initiée en 2002 visant à atténuer les effets de la variation du dollar contre l'euro.

Leurs principaux éléments relatifs au change du résultat financier sont :

(K€)	31.12.08	31.12.07
Gains/pertes nets :		
- réalisés sur comptes bancaires	114	-52
- réalisés sur créances/dettes	224	-360
- latents sur créances/dettes	-168	285
- réalisés sur options de changes et vente de devises	-151	482
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-154	-119
Gains/pertes nets des activités cédées ou abandonnées		-68
Total	-135	168

Le tableau suivant présente les positions transactionnelles nettes de change sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2008 exposés à une variation des devises contre l'euro. Les instruments financiers de change éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur des créances en dollar US à la clôture en IFRS sont comptabilisés au bilan. De même les instruments inéligibles sont comptabilisés au bilan en instruments financiers actifs ou passifs. La partie éligible des instruments de couverture portant sur les flux non encore réalisés de la facturation 2008 est comptabilisée en capitaux propres.

Position nette globale en devises (K€)	USD	JPY
Actifs	4 162	171
Passifs	778	10
Position nette avant gestion	3 384	161
Couverture de flux de trésorerie (flux prévisionnels 2009)	120	-22
Position nette après gestion	3 504	139

Dans le cas d'une variation défavorable du taux de change de 1%, l'impact serait pour le Groupe de -35K€.

6.1.2 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de service de l'activité préclinique (en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours des exercices 2008, 2007 et 2006, le chiffre d'affaires consolidé réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux du Groupe se décompose comme suit :

Exercice	2008	2007	2006
Trois plus importants partenaires commerciaux	33%	34%	26%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	40%	40%	35%
Dix plus importants partenaires commerciaux	52%	55%	52%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. Le Groupe a constaté au cours de l'exercice 2008 plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep de plus de 460 partenaires, ce qui limite dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client. Pour chaque contrat, la couverture de la facturation à établir par ce dépôt fait l'objet d'une revue régulière et peut entraîner des interventions en cas d'insuffisance.

Le Groupe est également dépendant de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières, ou dans la conduite d'études cliniques. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

6.1.3 Risque de taux

L'exposition de Cerep aux variations des taux d'intérêts concerne principalement deux éléments du bilan :

- les actifs financiers détenus dans le cadre de sa gestion de trésorerie, constitués essentiellement de comptes rémunérés ou d'instruments financiers à très court terme (assimilables à des instruments à taux variable). Les variations de taux d'intérêts ont une incidence directe uniquement sur le taux de rémunération de ces placements et le volume de flux de trésorerie généré,
- au passif, l'endettement auprès des établissements de crédits concernant les emprunts souscrits à taux fixe pour lesquels une baisse des taux entraîne un manque à gagner et inversement, les emprunts à taux variable pour lesquels une hausse des taux majore le coût de l'endettement.

La politique de couverture du risque de taux du Groupe vise à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. La stratégie de couverture est limitée à la souscription de swaps de taux à la réalisation des transactions, lorsque jugé nécessaire. Cerep utilise des swaps de taux variable à taux fixe dont la juste valeur est la valeur liquidative, qui correspond à la différence entre le montant notionnel et la valeur actuelle des flux fixes prévus.

La politique du Groupe consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant des financements à taux fixe ou, lorsque ceci n'est pas réalisé, de convertir le financement de taux variable à taux fixe par des instruments de swap. Le Groupe cherche ainsi à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. Concernant les financements de crédit-bail immobilier souscrits à taux variable en 2005 d'une durée d'environ 15 ans, le principal de la charge d'intérêt porte sur les premières années. Aussi la stratégie de couverture du Groupe a consisté en la mise en place, dès l'origine et pour les 7 premières années du financement, de swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps. L'avenant à ces contrats d'un montant de 1,13 million d'euros souscrit à taux variable et signé le 28 novembre 2006, a lui aussi été swappé à taux fixe. Le prêt de 6 millions d'euros contracté à taux variable le 22 janvier 2007 a été swappé à taux fixe immédiatement après signature.

Le Groupe estime qu'au regard de sa situation consolidée au 31 décembre 2008, une hausse instantanée de

100 points de base des taux d'intérêts (EONIA et Euribor 3 mois) aurait représenté, avant impôts, une charge d'intérêt supplémentaire sur les emprunts à taux fixe et taux variable de 4 000 euros ainsi qu'une augmentation des produits de placements de 138 000 euros. Une baisse instantanée inverse aurait produit les mêmes résultats en sens opposé. Ces éléments ne sauraient présager de l'évolution des produits de placements du Groupe qui peuvent varier de façon significative selon le volume et la configuration des placements du Groupe.

Au 31 décembre 2008, le financement des entités du Groupe est centralisé au sein de la direction financière de Cerep SA. La direction financière de Cerep gère l'ensemble des emprunts et dettes de Cerep SA, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp., négocie les lignes de crédit auprès des institutions financières, décide de la diversification des contreparties et suit les engagements.

Le tableau suivant présente l'échéancier des actifs et des dettes financières au 31 décembre 2008. Il retrace à la date d'arrêté des comptes, sur les plages d'échéances indiquées, l'encours de la dette et des actifs financiers avant et après la prise en compte des opérations de hors bilan (swaps de taux, et lignes de crédit non utilisées).

L'échéance des actifs et passifs à taux variable ou révisable étant la date de révision du taux, 13,48 millions d'euros de financement par crédit-bail et emprunt à taux variable sont indiqués à échéance -1 an avant gestion et au-delà après gestion, ceux-ci étant swappés à taux fixe.

(K€)	Jour le jour à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers			
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à taux fixe	474	670	
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à taux variable	2 976		
. Dettes auprès d'organismes de crédit-bail à taux fixe	1 332	3 271	2 226
. Dettes auprès d'organismes de crédit-bail à taux variable	10 578		
. Aides remboursables à l'innovation et avances remboursables	163		
. Soldes débiteurs et concours bancaires courants	41		
Actifs financiers			
. Avances preneur	102	454	588
. Dépôts de garantie et autres immobilisations financières		57	10
. Placements et trésorerie	22 297		
Position nette avant gestion	6 835	-3 430	-1 628
Hors bilan	10 972	-4 233	-6 611
Position nette après gestion	17 807	-7 663	-8 239

En 2008, Cerep a obtenu de la Banque de France une cotation 4+ sur une échelle de 3++ à 9, de la cote la plus favorable à la moins favorable. Cette note exprime son assez forte capacité à honorer ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.

6.1.4 Risque sur actions

Au 31 décembre 2008, le Groupe ne détient plus de placement en actions excepté les 8 661 actions propres comptabilisées aux capitaux propres.

Une variation instantanée du cours de ces titres de 10%, 50% et 100% aurait l'impact suivant sur le résultat net, sur la base du nombre de titres détenus au 31 décembre 2008 :

	Actions Cerep
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	22 K€
Valeur de marché des titres au 31 décembre 2008	22 K€

6.1.5 Risque de trésorerie

Cerep a besoin régulièrement de ressources pour mener à bien les investissements nécessaires aux activités de services précliniques en vue d'accroître leur rentabilité.

La trésorerie du Groupe était de 22,30 millions d'euros au 31 décembre 2008, à comparer à 21,25 millions d'euros au 30 juin 2008, et 22,78 millions d'euros au 31 décembre 2007.

6.1.6 Risque de liquidité induit par les sûretés et les clauses de remboursement anticipé

A l'exception du prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007, les contrats de financement et de crédit-bail du Groupe en place au 31 décembre 2008 ne sont pas assortis de covenants liés à un ratio financier portant sur des éléments du bilan ou du compte de résultat ou liés à une notation d'agence financière. Ils contiennent des clauses d'exigibilité immédiate en cas de liquidation judiciaire ou de cessation d'activité. Enfin, ces contrats prévoient l'exigibilité "si bon semble au preneur" en cas d'évènement tels que non paiement à l'échéance, incident signalé auprès de la Banque de France, insolvabilité, fusion, scission, dissolution, ou cession.

Le prêt de 6 millions d'euros souscrit le 22 janvier 2007 comporte des sûretés et des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. A la suite de la cession d'Hesperion, le schéma de garantie a été modifié par avenant le 26 juin 2008. L'organisme bancaire prêteur a expressément accepté de substituer aux sûretés consistant en nantissements du fonds de commerce et d'actions de la société Hesperion, un gage de compte d'instruments financiers pour un montant égal au tiers du capital restant dû. Les ratios et minima financiers associés aux clauses dites de "covenants" ont eux aussi été revus. Ils seront appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice et seront désormais les suivants:

1. minimum de 20 millions d'euros de fonds propres consolidés;
2. ratio d'endettement : endettement financier net consolidé/excédent brut d'exploitation inférieur à 3 ;
3. ratio d'endettement sur fonds propres : endettement financier net consolidé/fonds propres consolidés inférieur ou égal à 1 ;
4. ratio de couverture du service de la dette : cash-flow libre consolidé/service de la dette consolidé supérieur ou égal à 1.

Si deux d'entre eux ne sont pas respectés, Cerep pourrait se voir exiger le remboursement anticipé du prêt.

Sur la base des comptes annuels consolidés 2008, les ratios 1, 2 et 3 sont respectés.

6.1.7. Risque de prix

Les prix des activités de services précliniques sont fixés librement. Il n'existe pas de système de fixation des prix par un marché ou par l'Etat. Le Groupe est soumis aux règles de l'offre et la demande et est confronté à la concurrence dans sa fixation des prix et ses négociations contractuelles. La politique tarifaire mise en place en pharmacologie *in vitro* en 2005 vise notamment à conforter la position concurrentielle de Cerep.

Les consommations de matières et les achats et charges externes des activités poursuivies représentent le second plus important poste de charges du Groupe (38,1% du chiffre d'affaires consolidé en 2008) après les salaires et charges sociales. Le Groupe cherche à se prémunir contre le risque de prix par des procédures encadrant les différentes natures d'achats et approvisionnements, la mise en concurrence systématique et la signature de contrats d'achats, couvrant principalement les consommables utilisés dans les activités pharmacologiques. Concernant les matières stratégiques (matériel biologique et chimique) pour lesquels la diversification des fournisseurs n'est pas possible, le Groupe négocie des accords spécifiques afin de sécuriser ses approvisionnements ou a recours à la production interne.

7. MODIFICATION DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

7.1. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La Société a opté pour le reclassement du crédit d'impôt recherche dans la catégorie "autres produits" car il concerne une aide de l'Etat non visée par l'exception prévue au paragraphe 2b de la norme IAS 20. Le crédit d'impôt vient donc désormais en résultat opérationnel, conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 20 (IAS 20.24), alors qu'il était comptabilisé les exercices précédents en déduction de la charge d'impôt. Ces crédits d'impôts s'élèvent à 0,665 million d'euros en 2008 et 0,263 million d'euros en 2007.

La présentation du compte de résultat a été modifiée à compter du 1^{er} janvier 2008 et les comptes publiés de l'exercice 2007 ont été retraités en conséquence pour faciliter la comparaison.

Le Groupe a retenu l'option de la recommandation n° 2004-R02 du Conseil national de la comptabilité relative à la présentation du compte de résultat. Celle-ci prévoit de présenter le "résultat opérationnel" en deux composantes – le "résultat opérationnel courant" et les "autres produits et charges opérationnels" –. Elle prévoit également la présentation sur une seule ligne du résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le Groupe considère que l'abandon des activités de chimie et de recherche de médicaments au 30 juin 2007 correspond à un arrêt d'activités. Les produits et les charges attribuables à ces activités, nets d'impôts sont ainsi présentés sur une seule ligne au compte de résultat de l'exercice 2008 et des périodes comparatives de l'exercice 2007. La classification au 31 décembre 2007 en "autres produits et charges opérationnels" des charges de perte de valeur consécutives à l'arrêt en 2005 de l'activité de pharmacologie *in vivo* reste identique pour l'information comparative présentée au 31 décembre 2008.

De même, suite à la cession le 31 octobre 2007 de l'activité de services cliniques, les produits et les charges attribuables à cette activité, nets d'impôts sont présentés sur une seule ligne au compte de résultat pour les 10 mois de l'exercice 2007 durant lesquels elle faisait partie du Groupe.

7.2. ADOPTION DES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS DANS LES COMPTES DE CEREP SA

Aucune nouvelle réglementation n'a eu d'impact significatif sur les comptes de Cerep SA pour l'exercice 2008.

8. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Cerep SA n'a jamais distribué de dividendes depuis sa constitution en 1989 et n'envisage pas une telle distribution au cours des trois prochains exercices.

9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 46 230 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du code précité).

Il n'y a pas eu au titre de l'exercice écoulé de réintégration de frais généraux visés par les articles 223 quinquies du Code général des impôts et 39-5 du même code.

10. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2008 Cerep détient 8 661 actions propres au nominal de 0,30 euro par action.

Ces actions sont comptabilisées en réduction des capitaux propres consolidés au coût d'acquisition soit 120 000 euros.

Programme de rachat d'actions

Le dernier programme de rachat d'actions mis en place par la Société a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 21 juin 2005. Depuis cette date, Cerep n'a pas mis en place de nouveau programme. Les actions détenues à cette date ont été reclassées en "Autres titres immobilisés" dans les comptes sociaux. 8 661 actions propres sont inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2008.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Cerep consacre un budget important à la recherche et au développement, puisque l'innovation est au cœur de son métier.

Les frais de R&D des activités poursuivies du Groupe engagés au cours de l'exercice 2008 sont évalués à 6,78 millions d'euros, comparé à 5,74 millions d'euros pour l'année 2007.

Ils représentent en 2008 environ 22,0 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les efforts de R&D de Cerep ont essentiellement porté sur deux axes en 2008 :

1. Améliorer les plate-formes existantes notamment par le développement de nouveaux tests et de nouvelles offres. Les nouveaux tests incluent :
 - . des récepteurs nucléaires
 - . de nouveaux profils de pharmacologie de sécurité, de génotoxicité et d'hépatotoxicité
 - . de nouveaux tests fonctionnels
 - . de nouvelles kinases
 - . un ensemble consistant de phosphodiesterases
2. Développer BioPrint® par la production de nouvelles données, de nouveaux outils d'analyse des résultats et de nouveaux modèles prédictifs.

A ce jour, Cerep SA a déposé des demandes de brevets concernant une vingtaine de familles d'invention.

12. FILIALES

Filiales (K€)	Anceris SA	Cerep, Inc.	Cerep Japan Corp.
Capital	2 353	843	79
Capitaux propres autres que le capital	-11 196	911	36
Quote-part du capital détenue	100%	100%	100%
Valeur des titres détenus :			
. brut	4 014	1 001	80
. net	-	1 001	80
Prêts et avances	9 111	22	-
Montant des cautions et avals donnés par la Société	-	-	-
Chiffre d'affaires	Néant	6 460	7
Résultat 2008	115	143	-

12.1. ANCERIS SA

Cette filiale française, détenue à 100% par Cerep SA, comptait, jusqu'en juin 2007, une dizaine de salariés et avait pour unique activité la recherche et le développement principalement dans le domaine du cancer. Après cette date, et par suite des décisions du Groupe de se recentrer sur ses activités de services rentables, Anceris a cessé ses activités de recherche ; l'ensemble des salariés employés de cette société a fait l'objet d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Les prêts et avances consentis par Cerep à Anceris ont été provisionnés à hauteur de 8,843 millions d'euros.

12.3. CEREP, INC.

Cerep détient à 100% une filiale aux Etats-Unis (Cerep, Inc.) qui réalise des activités de profilage pharmaceutique (ADME/Toxicité) à la fois sous forme d'activités de services et dans le cadre des collaborations stratégiques conclues par Cerep. Cette filiale fournit un support pharmaceutique et analytique dans le développement de BioPrint® ainsi que des services commerciaux et des activités de R&D pour la société mère. A la fin de l'année 2008, Cerep, Inc. employait 54 personnes dont 36 chercheurs et techniciens de recherche.

La contribution de Cerep, Inc. au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2008 s'est élevée à 5,97 millions d'euros, en augmentation de 22,9% par rapport aux 4,86 millions d'euros enregistrés en 2007.

12.4. CEREP JAPAN CORP.

Cerep détient à 100% une filiale au Japon (Cerep Japan Corp.) qui avait pour activité unique la commercialisation des produits et services de Cerep SA et de Cerep, Inc. En 2008, Cerep Japan Corp. a cessé son activité, a été dissoute en fin d'année, et est en cours de liquidation.

12.5. CEREP HK LTD.

Filiale à 100% de Cerep SA, basée à Hong Kong, elle n'a aucune activité et ne compte aucun salarié à ce jour (filiale dite "dormante").

13. CAPITAL

13.1. ÉTAT DES PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ A LA CLOTÛRE DE L'EXERCICE

Nous vous signalons qu'au 31 décembre 2008, aucun actionnaire ne détient plus de 95%, 66,66%, 50%, 33,33%, 25%, 20% ni 15% du capital social et de droits de vote aux assemblées générales.

- . Participations excédant 10% du capital ou des droits de vote : néant
- . Participations excédant 5% du capital ou des droits de vote :
 - . Thierry Jean : 6,90% des actions (869 733) et des droits de vote
 - . Institut Pasteur de Lille : 6,86% des actions (865 100) et des droits de vote
 - . Odyssée Venture SAS : 5,86 % des actions (739 318) et des droits de vote
 - . OTC Asset Management : 5,07 % des actions (639 742) et des droits de vote

13.2. FRANCHISSEMENTS DE SEUIL AU COURS DE L'EXERCICE

Le 7 février 2008, la Caisse des dépôts et consignations CDC Entreprises Valeurs Moyennes, pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, depuis 2002, le seuil de 2% de détention du capital et des droits de vote, et détenir, au 7 février 2008, 399 461 actions, soit 3,17 % du capital et des droits de vote.

La société OTC Asset Management a informé Cerep, pour le compte des FCP dont elle assume la gestion, avoir franchi à la hausse les seuils suivants :

- . Le 21 mars 2008, le seuil de 2% de détention du capital et des droits de vote, et détenir au 21 mars 2008, 383 039 actions, soit 3,04 % du capital et des droits de vote.
- . Le 18 juin 2008, le seuil de 4% de détention du capital ainsi que des droits de vote et détenir 639 742 actions, soit 5,07% du capital et des droits de vote.

Le 3 juin 2008, la société Odyssée Venture a informé Cerep, pour le compte des FCP dont elle assume la gestion, avoir franchi à la baisse le seuil de 6% de détention du capital ainsi que des droits de vote et détenir 739 318 actions, soit 5,86% du capital et des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'autres franchissements de seuil au cours de l'exercice 2008.

13.3. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus et ci-après.

Répartition du capital au 31 décembre 2008 ¹

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Thierry Jean	869 733	6,90	869 733	6,90
IPL	865 100	6,86	865 100	6,86
Odyssée Venture	739 318	5,86	739 318	5,86
OTC Asset Management	639 742	5,07	639 742	5,07
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	399 461	3,17	399 461	3,17
Actions auto détenues	8 661	0,07	0	0
Autres/Public	9 089 860	72,07	9 089 860	77,15
Total	12 611 875	100%	12 603 214	100%

¹ A la connaissance de la Société

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.

Aucun système d'actionariat du personnel n'a été mis en place dans la Société ; en conséquence, aucun mécanisme de contrôle de cet actionariat n'existe.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration de Cerep sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 12 des statuts.

En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites en annexe II du présent rapport, page 32. Il n'existe pas de programme de rachat d'actions en cours de validité.

La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accords majeurs conclus par la Société qui seraient automatiquement modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société. En revanche, certains contrats commerciaux prévoient la possibilité pour le partenaire commercial ou pour les deux parties au contrat, selon les cas, de mettre fin au contrat dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de Cerep. Par ailleurs, le contrat de prêt d'un montant de 6 millions d'euros conclu par la Société en janvier 2007 prévoit que la banque prêteuse pourra demander le remboursement anticipé du prêt en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

13.4. OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 3 783 562,50 euros divisé en 12 611 875 actions de 0,30 euro de nominal, entièrement libéré.

13.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Au 31 décembre 2008, il existe deux plans d'options de souscription d'actions qui ont été mis en place respectivement par les assemblées du 10 mai 2000 et du 5 juin 2002, au profit de certains salariés et cadres dirigeants de la Société et de sa filiale.

Plan d'options 2000

L'assemblée générale du 10 mai 2000 a autorisé l'attribution de 100 000 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 500 000 actions nouvelles. 94 130 options ont été attribuées par le conseil d'administration lors de ses réunions du 20 décembre 2000, 7 décembre 2001 et 18 juillet 2002. Les 5 870 options restantes ont été annulées par le conseil lors de sa réunion du 19 mars 2003.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune action n'a été souscrite au titre de ce plan.

9 333 options non exercées à leur échéance du 19 décembre 2007 ont été annulées par le conseil lors de sa réunion du 21 mars 2008.

75 310 options non exercées à leur échéance du 6 décembre 2008 ont été annulées par le conseil lors de sa réunion du 20 mars 2009.

Plan d'options 2002

L'assemblée générale du 5 juin 2002 a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au profit de certains salariés et cadres dirigeants de Cerep. Ce plan porte sur un maximum de 500 000 actions.

500 000 actions ont été attribuées par le conseil d'administration du 29 novembre 2004.

Aucune action n'a été souscrite en 2008 au titre de ce plan.

13.6. AUTRES TITRES OU VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

13.7. PROPORTION DU CAPITAL DÉTENUE PAR LES SALARIÉS

Aucune action n'est détenue par les salariés du Groupe Cerep au sens des articles L 225-102 et L 225-23 du Code de commerce.

13.8. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS DÉTENUES PAR L'ÉMETTEUR OU PAR SES FILIALES

Au 31 décembre 2008 Cerep détient 8661 actions propres au nominal de 0,30 euro par action.

Ces actions sont comptabilisées en réduction des capitaux propres au coût d'acquisition de 120 000 euros, déprécié à hauteur de 101 000 euros au 31 décembre 2008.

Aucune action de la Société n'est détenue par une filiale de Cerep.

14. RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2008 le personnel de Cerep (Groupe) comprenait 292 salariés.

15. MANDATS ET DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

15.1. MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'ensemble des administrateurs de Cerep sont des administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008, à l'exception de :

- . Monsieur Thierry Jean, Président-directeur général depuis décembre 1989 ;
- . Monsieur Frédéric Revah, qui a occupé une fonction salariée de la Société au cours des cinq derniers exercices ;
- . Monsieur Jean-Paul Boulan, administrateur de la Société depuis plus de 12 ans.

Monsieur Pierre Simon atteindra en 2009 la limite d'âge fixée par les statuts pour l'exercice des fonctions d'administrateur ; en conséquence, le renouvellement de son mandat arrivant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, ne sera pas proposé.

Monsieur David Edwards a démissionné de son mandat d'administrateur aux termes d'un courrier en date du 16 septembre 2008.

Monsieur Georges Hibon a démissionné de son mandat d'administrateur à l'issue du conseil d'administration du 12 novembre 2008.

Nous vous proposons de ratifier la nomination de Madame Sandrine Dufour en qualité d'administrateur. Madame Dufour a été nommée par cooptation en remplacement de Monsieur Georges Hibon et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier lors du conseil d'administration du 12 février 2009. Le conseil s'est à cette occasion prononcé sur l'indépendance de ce nouvel administrateur, au regard des critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 ; le conseil a suivi les recommandations du comité de nomination et des rémunérations et a déclaré cet administrateur indépendant.

15.2. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Loi NRE du 15 mai 2001 a introduit de nouvelles dispositions relatives notamment à la dissociation des fonctions de Président et de directeur général, chacun d'entre eux ayant des attributions propres et distinctes. Rien ne s'oppose en revanche à ce que les deux fonctions soient remplies par la même personne physique. La solution retenue par Cerep est la solution de l'unicité des fonctions ; ainsi, les fonctions de Président et de directeur général sont remplies par Monsieur Thierry Jean, étant entendu que les statuts prévoient que le conseil d'administration peut à tout moment décider de la nomination d'un Président ou d'un directeur général. A ce jour, le conseil d'administration a jugé que l'unicité des fonctions, outre son caractère historique, était davantage adaptée à la taille de la Société et du Groupe.

15.3. COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les mandats de Ernst & Young Audit, co-commissaire aux comptes titulaire, et de Auditex, co-commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration par la présente assemblée.

Nous vous demandons de renouveler leur mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont :

Commissaires aux comptes titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Groupe Y Audit Département de Groupe Y SA Technopole Venise verte Avenue Salvador Allende 79024 Niort cedex 9 représenté par Jean-Marc Mendès	AGO du 20 décembre 1989	du 20 décembre 1989, renouvelé lors de l'AGO du 20 juin 2008, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaires aux comptes titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Ernst & Young et Autres Hangar 16 - Entrée 1 Quai de Bacalan 33070 Bordeaux cedex représenté par Serge Guérémy	AGO du 7 novembre 1997	du 7 novembre 1997, renouvelé lors de l'AGM du 10 juin 2003, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
Commissaires aux comptes suppléants	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Monsieur Thierry Drouin Technopole Venise Verte Rue Euclide Boite Postale 8421 79404 Niort cedex	AGO du 20 juin 2008	Nommé le 20 juin 2008 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, en remplacement de Monsieur Martin Schnapper dont le mandat venait à expiration.
Auditex Quai de Bacalan Hangar 16 - Entrée 1 33070 Bordeaux Cedex	AGO du 21 juin 2006	Nommé le 21 juin 2006 pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Alain Vincent, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

16. JETONS DE PRÉSENCE

Se reporter au paragraphe 17.1 ci-dessous.

17. RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSÉS À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

17.1. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS EN 2008 PAR CEREP SA AUX MANDATAIRES SOCIAUX (article l-225-102-1 du Code de commerce) - Montants bruts (en euros)

17.1.1. Rémunérations ¹, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (€)	2007	2008
Thierry Jean, Président-directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 17.1.2 ci-dessous)	374 908	398 582
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Total	374 908	398 582

¹ les montants ci-dessus font référence aux montants dus au titre de l'exercice considéré et non aux montants versés au cours de cet exercice.

17.1.2. Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (€)	2007		2008	
	Montants dus ¹	Montants versés ²	Montants dus ¹	Montants versés ²
Thierry Jean, Président-directeur général				
- rémunération fixe ¹	292 170	256 170 ³	299 167	299 167
- rémunération variable ^{1,2}	80 000	0	99 415 ⁴	80 000
- rémunération exceptionnelle ¹	néant	néant	néant	néant
- jetons de présence	néant	néant	néant	néant
- avantages en nature (voiture de fonction)	2 738	2 738	4 949	4 949
Total	374 908	258 908	398 582	384 116

¹ Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

² Intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice

³ après remboursement en 2007 d'un trop perçu de rémunération d'un montant de 36 000 euros en 2006.

⁴ dont 1415,31 euros au titre de la prime d'intéressement versée par la Société

Rémunération du Président-directeur général

La rémunération de Thierry Jean, Président-directeur général, ne comprend pas de jetons de présence, à l'attribution desquels il n'est pas éligible. Elle est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus).

La règle de variabilité du bonus applicable en 2009 pour les performances de l'exercice 2008 sont résumées comme suit :

- . 40% du bonus est attribué en fonction de la performance globale du Groupe
- . 60 % du bonus est attribué en fonction de la performance individuelle dans la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice et devant concourir à la performance long terme du Groupe
- . Il n'y a pas de complément de bonus dans l'hypothèse d'un dépassement des objectifs, quelque soit ce dépassement.

17.1.3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants (€)	Montants versés au titre de l'exercice	
	2007	2008
Pierre Bart - administrateur		
Jetons de présence	Néant	11 500
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Paul Boulan - administrateur		
Jetons de présence	19 000	15 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
Monique Capron - administrateur		
Jetons de présence	8 000	7 500
Autres rémunérations	Néant	Néant
Sandrine Dufour - administrateur		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
David Edwards - administrateur		
Jetons de présence	5 000	7 250
Autres rémunérations	Néant	Néant
Georges Hibon - administrateur		
Jetons de présence	9 000	12 500
Autres rémunérations	Néant	Néant
Frédéric Revah - administrateur		
Jetons de présence	Néant	9 000
Autres rémunérations	246 205 ¹	Néant
Pierre Simon - administrateur		
Jetons de présence	8 750	5 000
Autres rémunérations	Néant	Néant

¹ Jusqu'en mai 2007, Frédéric Revah était salarié de Cerep et percevait à ce titre une rémunération.

Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

A l'exception du Président, la rémunération des administrateurs est constituée exclusivement des jetons de présence.

Les jetons de présence sont d'une part constitués d'une partie fixe de 4 000 euros par administrateur et d'autre part fonction de l'assiduité de chaque administrateur aux séances du conseil d'administration et des comités auxquels ils appartiennent.

Les jetons de présence pour l'exercice 2008 sont versés en 2009. Les personnes morales et le Président ne sont pas éligibles aux jetons de présence.

De plus, la Société rembourse aux mandataires sociaux non dirigeants les frais de voyage relatifs à leur participation aux séances du conseil d'administration et des comités auxquels ils appartiennent. Ce montant s'est élevé en 2008 à 15 949 euros.

Enfin la Société a souscrit un contrat d'assurance "responsabilité des mandataires sociaux". La prime versée en 2008 au titre de ce contrat s'est élevée à 10 916 euros.

17.1.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

17.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

17.1.6. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée au cours de l'exercice et lors des exercices antérieurs aux mandataires sociaux.

17.1.7. Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Voir tableau 17.1.6. ci-dessus.

17.1.8. Historique des options de souscription d'actions

Information sur les options de souscription ¹

Date d'assemblée	Plan du 10 mai 2000	Plan du 5 juin 2002
Date du conseil d'administration selon le cas	18 juillet 2002	29 novembre 2004
Nombre total d'actions ² pouvant être souscrites ou achetées	18 500	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :		
dont ³ : <i>Thierry Jean, Président-directeur général</i>	0 0	110 000 110 000
Point de départ d'exercice des options	18 juillet 2004	29 novembre 2005
Date d'expiration	17 juillet 2009	28 novembre 2011
Prix de souscription ⁴	12,69 €	9,534 € et 10,036 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	–	–
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 20 mars 2009	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	18 500	500 000

¹ A la date du présent rapport, il n'existe pas d'options d'achat d'actions.

² Nombre d'actions après ajustement s'il y a lieu.

³ Liste nominative des mandataires sociaux (mandataires dirigeants et mandataires non dirigeants)

⁴ Le prix de souscription a été fixé à 95 % de la moyenne des cours de clôture cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties pour les bénéficiaires de la Société, et 100 % de la moyenne des cours de clôture cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties pour les autres bénéficiaires (au sein des filiales du Groupe).

17.1.9. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	Néant	–	–
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	Néant	–	–

17.1.10. Engagements pris par la Société au profit de ses mandataires sociaux

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail ¹	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Thierry Jean, Président-directeur général ¹ Début de mandat : 20 décembre 1989 Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Néant	Néant	Néant	Néant

¹ Thierry Jean est le seul dirigeant mandataire social de la Société.

17.2. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS EN 2008 PAR LES FILIALES DE CEREP SA AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ (sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce)

Aucune rémunération ni aucun avantage n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées.

18. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTES SOCIÉTÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Président

. **Thierry Jean est Président-directeur général de Cerep.**

Thierry Jean est administrateur et Président du conseil d'administration depuis la création de Cerep SA, qu'il a fondée en 1989. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Avant de créer Cerep SA, Thierry Jean était chercheur au CNRS. Docteur en biochimie, diplômé de l'Université de Paris en 1983, Thierry Jean a accompli une spécialité de trois ans d'études post-doctorales au National Cancer Institute de Bethesda, Maryland (Etats-Unis).

Adresse professionnelle : Cerep SA, 155 boulevard Haussmann, 75008 Paris - France

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 869 733.

Autres membres du conseil d'administration

. **Pierre Bart** est administrateur depuis juin 2008 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Ingénieur ENSAM, il a fait toute sa carrière à EDF, d'abord comme ingénieur d'exploitation, chef de service et directeur de projet informatique. Il a ensuite dirigé et mis en service plusieurs centrales dont la centrale nucléaire de Civaux. Pierre Bart a ensuite exercé plusieurs fonctions auprès de la direction d'EDF, comme directeur adjoint au Pôle clients, et directeur de la production thermique, hydraulique et du transport, puis directeur de la branche Collectivités distribution. Enfin, Pierre Bart a été Président du comité central d'entreprise d'EDF/GDF puis Président de l'Union française de l'électricité et délégué général d'EDF.

Adresse : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 400

. **Jean-Paul Boulan** est administrateur depuis 1989 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Jean-Paul Boulan a une expérience de plus de vingt ans comme chargé d'affaires puis directeur des participations dans plusieurs structures de capital risque (Sofinnova, Opportune finance, OTC Asset management, ...).

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 14 360

. **Monique Capron** est administrateur depuis 2006 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Docteur en pharmacie et docteur ès sciences pharmaceutiques, Monique Capron a consacré sa carrière scientifique à l'immunologie des maladies transmissibles. Ses travaux ont conduit à une série de découvertes fondamentales concernant les mécanismes de cytotoxicité, l'identification des classes d'anticorps et l'intervention de certains récepteurs dans les interactions entre les éosinophiles et les anticorps. Monique Capron est professeur d'immunologie à la faculté de pharmacie de l'Université Lille 2, directeur de l'unité Inserm U547.

Adresse professionnelle : Faculté de Pharmacie de Lille, 3, rue du Professeur Laguesse, BP 83, 59006 Lille - France

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 100

. **Sandrine Dufour** est administrateur depuis le 12 février 2009, elle a été nommée par cooptation en remplacement de Monsieur Georges Hibon, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sandrine Dufour a débuté sa carrière en 1990 en qualité d'analyste financier au sein de deux établissements bancaires, puis elle a intégré le groupe Vivendi en 1999 en qualité de chargée de mission sur les télécoms, y

a assumé les fonctions de directeur financier de Vivendi Universal Net, directeur de l'audit interne et des projet spéciaux – basée à New York – et occupe actuellement les fonctions de directeur financier adjoint du groupe et Président non exécutif de Vivendi Mobile Entertainment.

Adresse professionnelle : Vivendi, 42, avenue de Friedland, 75008 Paris - France

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 1

- **David Edwards** était administrateur depuis 2003 ; il a démissionné de son mandat aux termes d'un courrier en date du 19 septembre 2008.

David Edwards est professeur de biotechnologie à Harvard. Il est cofondateur de Advanced Inhalation Research (AIR) désormais intégrée à la société cotée en bourse Alkermes, de Pulmatrix, créée en 2002 pour le développement d'une nouvelle thérapie contre les infections pulmonaires et de Mend (ou Medicine in need) dédiée au développement d'une nouvelle thérapie contre la tuberculose. Il est également à l'origine du Laboratoire de Paris, une organisation culturelle consacrée à l'expérimentation entre les arts et la science et a créé The Cloud Foundation (à Boston) et l'Association Nuage (à Paris), deux organisations philanthropiques de soutien à des programmes basés sur l'art pour les jeunes en difficulté.

Adresse professionnelle : Harvard University, 322 Pierce Hall, Cambridge, MA 02138 - Etats-Unis

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 4 500

- **Georges Hibon** était administrateur depuis 2000, il a démissionné de son mandat à l'issue du conseil d'administration du 12 novembre 2008.

Georges Hibon est conseiller et administrateur de plusieurs entreprises et organismes en Europe et en Amérique du Nord. Il a plus de 35 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique, les biotechnologies et le secteur des vaccins. Après 18 ans passés chez Merck où il a occupé divers postes dont le poste de Président de la filiale française de Merck et vice président de la division internationale, il rejoint en 1990 Pasteur Mérieux Connaught (aujourd'hui Aventis Pasteur) qu'il quitte en 1998 en qualité de P-dg de PMC North America. Georges Hibon est diplômé de HEC.

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 5

- **Frédéric Revah** est administrateur depuis juin 2008 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;

Frédéric Revah est directeur général de Sepal Pharma, société de biotechnologie spécialisée dans le domaine du cancer. Son parcours combine une expérience dans l'industrie des biotechnologies et dans l'industrie pharmaceutique. Il a occupé le poste de directeur scientifique de Cerep, ainsi que celui de directeur général de la filiale oncologie du Groupe (1999-2007). Il a été responsable de département dans la division Recherche de Rhône-Poulenc Rorer (aujourd'hui sanofi-aventis), où il a également participé à, ou conduit des projets de développement précliniques ou cliniques (1992-1998). Frédéric Revah a été chargé de recherche à l'Institut Pasteur (1990-1992). Il est titulaire d'un diplôme de docteur en sciences (spécialisé pharmacologie, Institut Pasteur/Université de Paris VI), et est diplômé de l'Ecole Polytechnique (1982). Il a conseillé et participé au conseil scientifique de plusieurs organismes académiques et fonds d'investissements.

Adresse : Sepal Pharma, 21 rue de Fécamp, 75012 Paris - France

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 3 963 actions

- **Pierre Simon** est administrateur depuis 1997 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Pierre Simon a été professeur de pharmacologie à la faculté de médecine de la Pitié-Salpêtrière et directeur du département de pharmacologie clinique de l'Hôpital de la Salpêtrière de 1967 à 1986, date à laquelle il rejoint le groupe Sanofi comme directeur de la Recherche & Développement et membre du comité exécutif. Ses principaux travaux ont porté sur la psychopharmacologie expérimentale et clinique et sur la méthodologie des essais thérapeutiques.

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 12 255

Mandats et fonctions des administrateurs

Nom	Autres mandats et fonctions	Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années	Autres fonctions principales exercées
Pierre Bart 59 ans, né le 5 janvier 1950	• Soregies SA (France) : membre du directoire	• Union française d'électricité : Président • Euroelectric : administrateur (de mars 2005 à juillet 2007) • EDEV et Electricité de Strasbourg : Président	
Jean-Paul Boulan 70 ans, né le 18 novembre 1938	• JPB Gestion SARL (France) : gérant • Modelabs SA (France, société cotée) : membre du conseil de surveillance • OTC AM (France) : membre du comité consultatif	• Digiplug SA (France) : Président du conseil de surveillance • Bionisis SA (France) : membre du conseil de surveillance • Abcys SA (France) : administrateur • Malbec SA (France) : administrateur	

Nom	Autres mandats et fonctions	Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années	Autres fonctions principales exercées
Monique Capron 61 ans, née le 26 octobre 1947	<ul style="list-style-type: none"> . IRD (Institut de recherche pour le développement) (France) : administrateur . Cité des sciences : membre du conseil scientifique . IHEST (Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie) : membre du conseil scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> . IFR 17 (Institut fédératif de recherche) : directeur . Inserm (France) : présidente du conseil d'administration . Fondation Roche (France) : membre du conseil scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> . Professeur d'immunologie/ Faculté de pharmacie Université Lille 2 . Professeur de l'Institut Pasteur . Directeur de l'unité Inserm U547 . Praticien des hôpitaux/ CHRU de Lille . Membre de l'Assemblée Pasteur (Paris)
Sandrine Dufour 42 ans, née le 2 août 1966	<ul style="list-style-type: none"> . Vivendi SA (France, société cotée) : directeur financier adjoint du groupe Vivendi . Vivendi Mobile Entertainment SA (France) : Président non exécutif . Maroc Telecom SA (Maroc, société cotée) : membre du comité d'audit. 	<ul style="list-style-type: none"> . Epimmune, Inc. (USA) : administrateur . Apton, Inc. (USA) : administrateur 	
David Edwards 47 ans, né le 6 avril 1961	<ul style="list-style-type: none"> . Pulmatrix, Inc. (USA) : administrateur 	<ul style="list-style-type: none"> . Advanced Inhalation Research (AIR) (USA) : Président 	<ul style="list-style-type: none"> . Professeur de biotechnologie à Harvard University
Georges Hibon 71 ans, né le 3 novembre 1937	<ul style="list-style-type: none"> . Transgène SA (France - société cotée) : administrateur . BioAlliance Pharma SA (France, société cotée) : administrateur . Biomérieux SA (France, société cotée) : administrateur . Shantha Biotechnics Limited (Inde) : Chairman . Advanced Bioscience Laboratories Inc. (USA) : Chairman 	<ul style="list-style-type: none"> . Epimmune, Inc. (USA) : administrateur . Apton, Inc. (USA) : administrateur 	
Thierry Jean 52 ans, né le 11 juin 1956	<ul style="list-style-type: none"> . SpinX, Inc (Suisse) : administrateur Sociétés du Groupe Cerep : <ul style="list-style-type: none"> . Anceris SA (France) : Président du conseil d'administration . Cerep, Inc. (USA) : President & Chief Executive Officer . Cerep Limited (Hong Kong) : administrateur . Cerep Japan Corp. (Japon) : Président 	<ul style="list-style-type: none"> . Z-Cube (Italie) : membre du Business advisory board . Nautilus SA (France) : administrateur . Capintech (France) : administrateur . e-Medsecurities, Inc. (USA) : membre du "European Advisory Board" . LEEM Recherche (France) : administrateur . Hesperion AG (Suisse) : Président du conseil d'administration (société du Groupe jusqu'en octobre 2007) 	
Frédéric Revah 47 ans, né le 25 janvier 1962	<ul style="list-style-type: none"> . Sepal Pharma SA (France) : directeur général 	<ul style="list-style-type: none"> . Anceris SA, filiale du groupe Cerep : directeur général (jusqu'en 2007) 	<ul style="list-style-type: none"> . Hera Diagnostics SAS (France) : membre du conseil de direction
Pierre Simon 74 ans, né le 16 décembre 1934		<ul style="list-style-type: none"> . Sanofi-Synthelabo Recherche SA (France, société cotée) : administrateur . IDM SA (France) : administrateur 	

19. INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

19.1. CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

La Société considère la gestion des ressources humaines et les relations sociales comme des priorités.

Le développement des ressources humaines et le dialogue social, notamment par le biais des instances représentatives du personnel, permettent de conforter la cohésion des équipes, l'épanouissement personnel et le sentiment d'appartenance à la même communauté d'intérêt.

19.1.1. Effectifs et répartition des effectifs

Au 31 décembre 2008 l'effectif de Cerep SA se composait de 238 salariés majoritairement féminin (63% de femmes et 37% d'hommes), soit une diminution de 2,5% de ses effectifs par rapport à l'année dernière (243 personnes au 31 décembre 2007).

Au cours des dix derniers exercices, l'augmentation des effectifs de Cerep SA a été de 111,60% (passant de 112 salariés à fin décembre 1998 à 237 salariés à fin décembre 2008).

L'effectif total du Groupe au 31 décembre 2008 est de 292 salariés, suite aux cessations des activités de chimie et de drug discovery et la cession d'Hesperion.

L'effectif moyen de Cerep SA est de 238,25 personnes sur l'année 2008.

A la fin de l'exercice, Cerep SA compte 15 Ph.Ds.

Les employés de Cerep SA constituent une main-d'œuvre particulièrement qualifiée, composée très majoritairement de cadres et de techniciens (78,5%). Plus précisément, cet effectif est composé pour 22,8% de cadres (54 cadres), 55,7% de techniciens et agents de maîtrise (132 personnes) et de 21,5% d'employés (51 employés).

La Société est constituée d'une population jeune, d'une moyenne d'âge de 33,88 ans.

19.1.2. Travail précaire

22 salariés étaient en contrat à durée déterminée (CDD) au 31 décembre 2008 soit 9,24% des effectifs. Le recours au travail intérimaire représente 0,57% du volume d'heures de travail rémunérées de la Société (hors cadres au forfait jour).

Le recours au travail temporaire a été sensiblement moins important en 2008.

La maîtrise du recours aux contrats temporaires permet l'équilibre entre une déontologie sociale forte (contribuer à lutter contre la précarité) et une gestion économique et financière avisée; la légère diminution du recours au travail temporaire en 2008 par rapport à l'année précédente atteste de cette préoccupation de la direction générale.

En 2008, aucun salarié n'a bénéficié d'un contrat de qualification et trois salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation.

19.1.3. Recrutements

Au cours de l'exercice, le nombre de recrutements réalisé par Cerep SA s'est élevé à 26 (ce chiffre ne prenant pas en compte le nombre d'entrées de collaborateurs au titre de l'intérim).

La Société ne rencontre pas de difficultés particulières pour recruter son personnel sauf dans quelques cas isolés concernant du personnel très spécialisé dans certains domaines scientifiques ou techniques, notamment.

19.1.4. Licenciements

8 licenciements ont été effectués en 2008 (dont 6 licenciements économiques, dans le cadre d'un plan social en raison de l'arrêt des activités de chimie et de drug discovery).

19.1.5. Heures supplémentaires

En 2008, l'usage des heures supplémentaires reste limité. Il représente 0,81% du volume annuel d'heures travaillées des seuls collaborateurs astreints à un suivi du temps de travail (ce pourcentage serait donc sensiblement inférieur si le volume horaire de travail de l'ensemble des collaborateurs était pris comme référent), et il est en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Un aménagement réfléchi du temps de travail (horaires variables) et le souci constant et partagé d'optimiser les ressources de la Société et de les adapter au mieux à la demande commerciale permettent cet usage modéré des heures supplémentaires.

19.1.6. Organisation du travail

Aménagement du temps de travail

L'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail (Loi sur la semaine de 35 heures) a été signé en 1999.

Cet aménagement du temps de travail a permis principalement une optimisation de l'usage des équipements (augmentation du temps d'utilisation journalier des matériels), le raccourcissement des délais de réalisation des services et l'élargissement des plages d'ouverture à la clientèle (notamment internationale). De ce fait, certaines équipes travaillent en horaires légèrement décalés.

Un nouvel accord a été négocié et a pris effet au 1^{er} mai 2007. Il permet une meilleure adaptation aux contraintes opérationnelles et un équilibre avec les attentes des salariés.

Durée du temps de travail

La durée du travail hebdomadaire au sein de Cerep SA est de 35 heures pour les non cadres. Les cadres (hors cadres de direction) bénéficient pour la plupart d'un forfait annuel jours (statut de cadres autonomes, dont le nombre de jours travaillés ne doit pas être supérieur à 218 jours sur l'exercice civil), ou d'un statut de cadres intégrés (décompte horaire du temps de travail).

Temps partiels

Les temps partiels sont au nombre de 21 dont 20 femmes, ce qui représente 8,9% des effectifs.

Tous les temps partiels de Cerep SA sont le fruit d'aspirations individuelles, correspondant majoritairement à des demandes faites dans le cadre d'un congé parental d'éducation.

Cerep n'a diffusé aucune offre d'emploi à temps partiel en 2008.

19.1.7. Absentéisme

L'absentéisme peut être jugé modéré au regard de sa justification. Il représente 4,06% des jours théoriquement travaillés en 2008 ; les congés maternités représentant à eux seuls près d'un tiers de l'absentéisme.

La Société considère que cette situation est le résultat d'une culture d'entreprise forte et témoigne de la qualité du lien social.

19.1.8. Rémunérations et évolution

Les rémunérations

La rémunération mensuelle moyenne des salariés de Cerep SA est de 2 557,05 euros. Celle des cadres est de 4 523,39 euros, celle des techniciens est de 2 117,30 euros, celle des employés est de 1 594,34 euros.

Les augmentations annuelles effectuées début 2009 ont été significatives, puisqu'elles ont représenté 2,2% de la masse salariale brute de l'exercice de référence.

Outre une révision annuelle et individualisée des rémunérations, et le versement de primes individuelles ou collectives, l'ensemble des salariés, cadres ou non cadres, est éligible aux options de souscription d'actions.

Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

63% des salariés sont des femmes. Les pratiques salariales et/ou de gestion de carrière ne prennent pas en considération le sexe comme critère.

A titre d'exemple, les différences de rémunération par catégorie socioprofessionnelle entre hommes et femmes sont peu significatives, à l'exception des cadres où l'écart est un peu plus marqué.

La rémunération mensuelle moyenne des cadres est de 4 254,36 euros pour les femmes et 4 813,11 euros pour les hommes, celle des techniciens est de 2 082,69 euros pour les femmes et 2 181,99 euros pour les hommes, celle des employés est de 1 600,19 euros pour les femmes et 1 580,90 euros pour les hommes.

Intéressement – Participation et Plan d'épargne salariale (Livre IV - titre IV du Code du travail)

Il existe un accord de participation légal et un plan d'épargne entreprise.

L'accord de participation légal est effectif depuis janvier 1997.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions de l'article

L. 442-2 du Code du travail (formule légale). La répartition individuelle est proportionnelle au salaire (dans les limites légales) et au temps de présence sur l'exercice considéré.

En 2008, un nouvel accord d'intéressement a été signé et vient se substituer à l'ancien accord existant.

19.1.9. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

L'arrêt des activités de chimie et de drug discovery a conduit, au 31 décembre 2007, à la suppression de l'un des comités d'établissement et du comité central d'entreprise.

En 2008 se sont tenues les élections des représentants du personnel et ont abouti à la mise en place d'un comité d'entreprise ainsi que de deux instances de délégués du personnel qui fonctionnent régulièrement dans le cadre des obligations légales.

19.1.10. Conditions d'hygiène et de sécurité

Suite aux cessations d'activités, un seul comité d'hygiène et de sécurité existe pour la Société depuis le 31 décembre 2007. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

La sécurité des personnes et de l'environnement est une priorité de Cerep. Dans ce sens, un responsable sécurité, s'assure du respect de toute réglementation applicable en la matière et vérifie régulièrement la conformité des sites.

19.1.11. Formation

Cerep SA a toujours sensiblement dépassé les obligations légales en matière de dépenses liées à la formation professionnelle. Le budget consacré au développement de la formation professionnelle continue (au sens de l'ar-

titre L 951-1 et suivants du Code du travail) est au-delà des obligations légales de la Société et il représente 2,68% de la masse salariale. Ce budget de formation représente 2,94% de la masse salariale brute en 2008 si l'on inclut les sommes consacrées aux formations dispensées en interne, à la formation en alternance ou à la professionnalisation et aux congés individuels de formation (CIF/DIF).

La sécurité reste au cœur des préoccupations de la Société. Les autres formations ont essentiellement été des formations dans le domaine scientifique et technique ou des formations dédiées à l'apprentissage de langues étrangères.

19.1.12. Travailleurs handicapés

La Société souscrit à ses obligations en matière d'emploi de personnes handicapées en transmettant la majorité de ses offres d'emplois à des organismes spécialisés dans le placement des travailleurs handicapés, et en s'acquittant d'une taxe différentielle.

19.1.13. Œuvres sociales

La subvention directe de la Société aux œuvres sociales du comité d'entreprise est de 0,6% de la masse salariale brute (auquel il convient d'ajouter 0,2% de la masse salariale brute pour le budget de fonctionnement).

Le montant total de la participation de la Société à l'ensemble des œuvres sociales s'élève à environ 5,4% de la masse salariale brute (hors charges patronales). Ce montant tient compte, notamment, de la prise en charge de l'assurance prévoyance maladie, décès invalidité et des frais de restauration.

19.1.14. Importance de la sous-traitance

La spécificité des activités de Cerep conduit à une sous-traitance marginale mais régulière qui concerne principalement l'entretien des locaux et espaces verts, ainsi que le gardiennage.

La Société a également, à de rares occasions, fait appel à des prestataires de services pour la réalisation de produits à faible valeur ajoutée. Dans le cadre de l'exécution de ces contrats, Cerep fait appel à des prestataires reconnus dans leur domaine d'activité, s'assure que les prestations sont réalisées selon un standard d'assurance qualité cohérent avec son système et se réserve le droit de réaliser un audit des installations et méthodes de travail des prestataires sollicités.

19.1.15. Impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Compte tenu de la relative stabilisation des effectifs de la Société au cours de cette dernière année, les activités poursuivies de Cerep et leur développement ont eu un impact plutôt favorable en matière d'emploi et de développement régional. En revanche, cet impact reste très limité en matière de sous-traitance.

19.1.16. Relations entretenues par la Société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Cerep a un contact constant avec les établissements d'enseignement ainsi qu'avec les associations d'insertion afin de favoriser toutes opportunités.

Ayant des installations non soumises à autorisation, Cerep n'a pas de relations particulières avec les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

19.1.17. Importance de la sous-traitance et manière dont la Société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT¹

L'importance de la sous-traitance est très limitée dans les activités de services précliniques.

La Société veille à contracter avec des partenaires qui garantissent le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

19.1.18. Impact des activités des filiales sur le développement régional et les populations locales

Les filiales de la Société sont des petites entreprises. En conséquence, l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales reste relativement mesuré quoique positif compte tenu de la croissance des effectifs au cours des dernières années sur les zones géographiques où ces filiales sont situées.

Le Groupe limite son recours à l'expatriation et ouvre aux salariés locaux la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité et de management.

19.2. CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

19.2.1. Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie

Consommation en ressources naturelles y compris l'énergie

Les principales sources d'énergie utilisées par Cerep sont le gaz (gaz naturel et GPL) et l'électricité. L'usage du fuel domestique est réservé aux groupes électrogènes de secours. L'eau, fournie dans sa totalité par les municipa-

¹ Organisation internationale du travail

lités dont dépend chaque site, est aujourd'hui principalement utilisée pour des activités de type domestique (restaurant d'entreprise, sanitaires, ...), de conditionnement d'eau (système de purification) en vue d'une utilisation pour les activités de laboratoire de la Société.

Le site de Villebon-sur-Yvette ayant cessé ses activités au 30 juin 2007, a sensiblement réduit sa consommation d'énergie.

Globalement, Cerep adopte progressivement des mesures visant à réduire ses consommations, notamment d'électricité : ampoules basse consommation, détecteurs en remplacement des interrupteurs, régulation de la température ...

Gestion des rejets et des déchets

Les principaux rejets atmosphériques sont issus des installations de combustion destinées au chauffage des locaux. L'utilisation par Cerep d'une énergie propre comme le gaz permet de minimiser les rejets de NOx et SOx. La combustion ne conduit qu'à l'émission de CO₂ et d'eau (vapeur).

Des règles de tri sélectif ont été mises en place pour tout type de déchets : tri sélectif des déchets liquides pour minimiser les rejets polluants dans les réseaux communautaires, plusieurs des filières de recyclage sont en place : papier/carton, néons/piles et filières de traitement spécialisés (produits chimiques de laboratoires, déchets biologiques et déchets industriels dangereux).

Dans un souci de protection des nappes phréatiques, les produits dangereux sont manipulés et stockés sur des zones réputées étanches.

Les activités de Cerep génèrent des déchets dont certains relèvent de réglementations spécifiques. Il est systématiquement fait appel à des sociétés spécialisées et agréées pour la gestion de tous les déchets, y compris les déchets radioactifs qui sont gérés sous la responsabilité de personnels qualifiés et officiellement compétents.

19.2.2. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Implanté depuis sa création en 1989 sur la commune de Celle l'Evescault au cœur d'un bois, Cerep a toujours intégré dans son développement la maîtrise des impacts de ses activités sur les milieux naturels. La prise en compte de ces aspects se traduit notamment dans le choix des matériaux, le paysagement, la minimisation des surfaces étanches. Particulièrement dans ce domaine, le site de Celle l'Evescault peut être considéré comme un site modèle.

Le site de Villebon-sur-Yvette, qui hébergeait les activités de chimie et de drug discovery du Groupe a également été conçu dans le souci de limiter les atteintes à l'environnement, grâce à des installations de grande qualité technologique. Ce site a cessé ses activités fin juin 2007.

19.2.3. Démarches d'évaluation ou de certification entreprise en matière d'environnement

La prise en compte des aspects Hygiène Sécurité Environnement (HSE) dans les activités de la Société est depuis la création de Cerep intégrée dans la démarche qualité. Convaincu de l'efficacité d'une approche globale (qualité et HSE), Cerep a initié début 2003 la mise en place de son système de management HSE. Afin d'anticiper sur la croissance de la Société, cette organisation est établie sur les principes des standards internationaux (normes ISO 14001 et OHSAS 18001) tout en intégrant l'esprit des standards HSE des plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux. Cette démarche de formalisation des pratiques a été relancée au cours de l'année 2007.

19.2.4. Conformité avec la réglementation en vigueur

Au cœur même des activités de Cerep, la mise en œuvre de certaines techniques et l'utilisation de certains produits impliquent le respect d'exigences réglementaires fortes. C'est particulièrement le cas pour la manipulation de la radioactivité et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). A ce titre, la présence de personnels qualifiés, spécifiquement formés et officiellement reconnus compétents reflète l'engagement de Cerep à respecter scrupuleusement ces exigences.

Dans ce domaine, Cerep a obtenu les agréments spécifiques nécessaires à son activité.

Les autorités de tutelle et organismes de contrôle (ASN ¹ notamment) réalisent des contrôles de conformité et aucune non-conformité n'a été relevée depuis la création de la Société.

Une veille réglementaire est également réalisée afin de vérifier constamment la conformité du site de Celle l'Evescault.

19.2.5. Dépenses engagées

La prévention est une démarche prioritaire de Cerep. Elle revêt plusieurs formes et plus particulièrement la formation du personnel, la sécurité incendie, la surveillance des sites, la gestion des déchets. Par ailleurs, le paysagement et l'intégration des sites dans le paysage sont intégrés dans notre démarche environnementale: cet aspect prend une dimension particulièrement remarquable sur le site de Celle l'Evescault.

La démarche de prévention est complétée par des moyens de protection permettant de réduire les conséquences d'accidents éventuels (protections collectives et individuelles).

En 2008, les dépenses engagées – hors salaires – dans ces domaines (prévention/protection) se sont élevées à

931 792 euros (partie fonctionnement - en augmentation par rapport à 2007) et à 11 402 euros (partie investissements - en stagnation par rapport à 2007).

Pour la partie fonctionnement, on note une augmentation d'environ 0,5% par rapport à 2007 qui s'explique principalement par l'accroissement des coûts liés aux traitements des déchets (505 728 euros pour 2008 contre 503 478 euros pour 2007).

Pour la partie investissement, on note une légère augmentation par rapport à 2007 (11 402 euros en 2008 contre 10 725 euros en 2007). Les investissements réalisés en 2008 ont été effectués dans le domaine de la sécurité incendie sur le site de Celle l'Evescault.

19.2.6. Gestion de l'environnement dans l'entreprise

Les aspects environnementaux sont gérés au quotidien par les services opérationnels compétents, la coordination étant, quant à elle assurée par le responsable HSE.

Cerep maintient dans ses objectifs prioritaires la minimisation des risques qui pourraient porter atteinte à l'homme, à l'environnement et à l'activité de façon générale. L'implication des services opérationnels constitue toujours un axe majeur de cet aspect, ceci afin que les démarches entreprises par Cerep aboutissent à des réalisations concrètes et adaptées aux spécificités de ses métiers.

19.2.7. Provisions et garanties

Néant.

19.2.8. Indemnités versées

Depuis sa création, Cerep n'a jamais été amenée à verser une indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

19.2.9. Filiales étrangères

Au sein de ses filiales étrangères, la Société se conforme à la législation en vigueur dans le même esprit et avec un niveau d'exigence cohérent avec celui décrit ci-dessus pour la maison mère.

20. RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'activité de Cerep ne génère pas de risques technologiques nécessitant une mention dans le présent rapport.

21. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les principaux accords de services du Groupe ont été reconduits pour 2009. Ils incluent les collaborations avec Eli Lilly & Company et Pfizer.

Il n'y a pas d'autre événement important survenu depuis la clôture de l'exercice autres que ceux présentés ci-avant dans le présent rapport.

22. PERSPECTIVES POUR 2009

Les mouvements de restructuration de l'industrie pharmaceutique et les difficultés de refinancement des sociétés de biotechnologies pourraient entraîner en 2009 un ralentissement de la demande. Dans ce contexte, Cerep n'anticipe pas de croissance de chiffre d'affaires en 2009 de ses activités courantes, à périmètre constant. Cependant le Groupe est confiant en sa capacité à capter les nouveaux marchés qui naîtront des restructurations en cours au sein de l'industrie pharmaceutique et poursuivra en parallèle le développement de ses activités à proximité de ses clients pour, d'une part, pouvoir répondre à de nouveaux appels d'offres et d'autre part, réduire son exposition aux risques de change en équilibrant sa structure de coûts en zones euro et dollar.

Le Conseil d'administration

ANNEXE I

TABLEAU DES RÉSULTATS ET CHIFFRES SIGNIFICATIFS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Se reporter aux "Comptes consolidés 2008", page 34.

ANNEXE II

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL

(en euros)	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (nominal)	Augmentation(s) réalisée(s)		Montant résiduel ¹
				les années précédentes	au cours de l'exercice	
Autorisation d'augmenter le capital dans la limite de 10% pour rémunérer des apports en nature	21.06.07	20.08.09	10% du capital social	Néant	Néant	10% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	20.06.08	19.08.11	3% du capital social	Néant	Néant	3% du capital social

¹ au jour de l'établissement du présent tableau

ANNEXE III

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice.

COMPTES CONSOLIDÉS

RÉSULTATS ET CHIFFRES SIGNIFICATIFS CONSOLIDÉS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	34
COMPTE DE RÉSULTAT	36
BILAN	37
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	38
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	39
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	40
1. Faits significatifs de l'exercice	40
2. Principes et méthodes appliqués	41
3. Analyse des principaux postes du bilan	48
4. Analyse des principaux postes du compte de résultat	55
5. Activités abandonnées	59
6. Instruments financiers	60
7. Engagements hors-bilan	64
8. Autres informations	65

RÉSULTATS ET CHIFFRES SIGNIFICATIFS CONSOLIDÉS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

au 31 décembre

CAPITAL EN FIN D'EXERCICE

Capital social (K€)

Nombre d'actions ordinaires existantes

Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes

Nombre moyen pondéré d'actions

Nombre maximal d'actions futures à créer :

. par conversion d'obligations

. par exercice de droits de souscription

Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives :

. actions nouvelles potentielles dilutives par exercice d'options de souscription

. nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives retenu dans le calcul du résultat dilué par actions

OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (K€) SUR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Chiffre d'affaires hors taxes

Résultat opérationnel courant

Résultat opérationnel

Résultat opérationnel avant impôt et charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)

Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)

Résultat après impôt et charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)

Résultat des activités abandonnées et des activités destinées à la vente

Résultat net consolidé

RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (€)

Résultat opérationnel courant

Résultat opérationnel

Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)

Résultat après impôt et charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)

Résultat sur les activités abandonnées

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (€)

Résultat opérationnel courant

Résultat opérationnel

Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)

Résultat après impôt et charges calculées (amortissements; dépréciations et provisions)

Résultat sur les activités abandonnées

PERSONNEL

Effectif moyen de l'exercice

Montant de la masse salariale (K€)

Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (K€)

¹ Suite au changement de méthode de présentation du crédit d'impôt recherche en 2008, les éléments publiés de 2007 ont été retraités en conséquence pour faciliter la comparaison.

	2004	2005	2006	2007	2007	2008
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS publié	IFRS comparatif retraité en 2008 ¹	IFRS
	3 591	3 753	3 768	3 784	3 784	3 784
	11 970 275	12 509 625	12 559 675	12 612 175	12 612 175	12 611 175
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	11 967 335	12 373 581	12 541 258	12 609 700	12 609 700	12 611 175
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	1 405 640	1 174 040	1 062 416	915 550	915 550	518 500
	160 063	170 929	52 608	-	-	-
	12 127 398	12 373 581	12 541 258	12 609 700	12 609 700	12 611 175
	51 342	52 887	30 906	31 400	31 400	30 799
	1 781	-4 175	2 828	3 039	3 302	1 950
	794	-5 908	2 636	3 039	3 302	1 950
	6 254	-1 172	4 718	5 743	6 006	4 282
	-1 223	274	-20	341	581	342
	2 764	-6 692	2 266	2 665	2 665	1 918
			-19 202	6 497	6 497	-4 063
	2 764	-6 692	-16 936	9 162	9 162	-2 145
	0,15	-0,34	0,23	0,24	0,26	0,15
	0,07	-0,48	0,21	0,24	0,26	0,15
	0,62	-0,12	0,38	0,43	0,43	0,31
	0,24	-0,54	0,18	0,21	0,21	0,15
			-1,53	0,52	0,52	-0,32
	0,15	-0,34	0,23	0,24	0,26	0,15
	0,07	-0,48	0,21	0,24	0,26	0,15
	0,62	-0,12	0,38	0,43	0,43	0,31
	0,23	-0,54	0,18	0,21	0,21	0,15
			-1,53	0,52	0,52	-0,32
	465	518	285	315	315	290
	18 419	22 184	9 906	9 906	9 906	10 564
	6 512	7 899	4 187	4 116	4 116	4 432

COMPTE DE RÉSULTAT

(K€)	Notes	31.12.08	31.12.07
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires net	4.1;2.20	30 799	31 400
Autres produits	4.2;2.21	790	324
Total produits courants		31 589	31 724
Achats matières premières, approvisionnements et variation des stocks matières et produits		6 653	6 298
Autres achats, charges et services externes		5 066	5 096
Impôts et taxes et versements assimilés		712	648
Salaires		10 564	9 906
Charges sociales		4 432	4 116
Dotations et reprises aux provisions nettes engagements retraite	2.18	17	18
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2.9	1 983	2 093
Perte de valeurs des actifs	2.13	65	42
Autres charges		147	205
Total charges nettes courantes		29 639	28 422
Résultat opérationnel courant		1 950	3 302
Autres produits et charges opérationnels		-	-
Résultat opérationnel		1 950	3 302
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	4.6	-627	-755
Résultat net des placements	4.6	350	80
Résultat net des effets de change	4.6	-135	281
Autres charges ou produits financiers	4.6	722	338
Résultat financier	4.6	310	-56
Résultat courant - part du Groupe		2 260	3 246
Impôts sur les bénéfices	4.7	90	359
Impôts différés sur les bénéfices	4.7;2.21	252	222
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe		1 918	2 665
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net des activités abandonnées	5	-4 063	6 497
Résultat net		-2 145	9 162
Résultat par action (€)		-0,17	0,73
Activités poursuivies		0,15	0,21
Activités abandonnées		-0,32	0,52
Résultat dilué par action (€)		-0,16	0,73
Activités poursuivies		0,15	0,21
Activités abandonnées		-0,31	0,52

BILAN

(K€)	Notes	31.12.08	31.12.07
Ecart d'acquisition	2.11;3.1.2		
Immobilisations incorporelles	2.12;3.1.1	667	530
Immobilisations corporelles	2.9;3.1.3	9 316	10 040
Immobilisations financières (à plus d'un an)	2.15	1 126	1 211
Impôts différés actifs	2.22		
Actif non courant		11 109	11 781
Immobilisations financières (à moins d'un an)	2.15	101	99
Stocks et en-cours matières et produits	2.14;3.1.4	4 028	3 776
Créances clients et comptes rattachés	2.15	7 992	5 729
Charges constatées d'avance	3.1.6	367	357
Autres créances	2.15	5 022	6 976
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	2.15	19 320	20 101
Instruments financiers dérivés	2.15	220	865
Disponibilités	2.15	2 977	2 679
Actif courant		40 027	40 582
Actifs non courants détenus en vue de la vente	2.19	3 770	10 368
Total Actif		54 906	62 731
Capital social	3.3.1	3 784	3 784
Primes d'émission	3.3.1	32 273	32 273
Actions propres	2.15	-120	-120
Réserves légale, réglementées et autres réserves	3.3.1	765	765
Ecart de conversion Groupe	2.7;3.3.1	-236	-378
Produits et charges constatés directement en capitaux propres	3.3.1	-4	446
Réserves et report à nouveau consolidés	3.3.1	-12 846	-22 016
Montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente			
Résultat - part du Groupe		-2 145	9 162
Capitaux propres		21 471	23 916
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (partie à plus d'un an)		7 141	9 853
Provisions pour retraites et obligations similaires	2.18;3.3.3	360	395
Impôts différés passifs	2.22	151	167
Passif non courant		7 652	10 415
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (partie à moins d'un an)	2.15;3.3.4	3 948	3 948
Provisions pour risques exigibles à moins d'un an	2.17;3.3.3	682	524
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2.15	1 567	982
Produits constatés d'avance	2.15	2 026	2 163
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.15	2 905	2 936
Dettes fiscales et sociales	2.15	3 135	2 651
Autres dettes	2.15	104	528
Instruments financiers dérivés	2.15	259	9
Passif courant		14 626	13 741
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente		11 157	14 659
Total Passif		54 906	62 731

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(K€)	Notes	31.12.08	31.12.07
Résultat net des activités poursuivies		1 918	2 665
Ajustements			
Dotations aux amortissements	2.9	1 983	2 093
Dépréciation de juste valeur	2.13	65	49
Charge d'intérêt		635	755
Charge d'impôts		100	318
Variation de juste valeur des instruments financiers	6.1	-484	-65
Variation des provisions pour engagements de retraite	2.18	17	332
Impôts payés		-570	-89
Moins values de cession		-36	131
Capacité d'autofinancement hors intérêts et impôts		3 628	6 189
Variation nette des actifs et passifs			
Variation des stocks	3.1.4	57	-755
Variation des créances	3.1.5	1 080	6 092
Variation des dettes		230	-3 031
Variation des provisions à moins d'un an (dont restructuration)	3.3.3	-921	-1 815
Variation des instruments financiers	6.1	896	-2 220
Charges et produits constatés d'avance		-87	-264
Variation du besoin en fonds de roulement		1 255	-1 993
Flux nets de trésorerie liés à l'activité		4 883	4 196
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3.1.1;3.1.3	-1 582	-1 308
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		8	-1
Variation des immobilisations financières	3.1.5	87	95
Trésorerie nette sur acquisitions des filiales		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-1 487	-1 214
Augmentation de capital		-	229
Encaissements provenant d'emprunts	3.3.4	329	6 064
Remboursements d'emprunts	3.3.4	-4 005	-3 038
Intérêts payés	4.6	-611	-645
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-4 287	2 610
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées	5	392	10 299
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		-499	15 891
Incidences des variations de change		41	-56
Variation de juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction		-	-
Trésorerie à l'ouverture	3.2.1	22 715	6 880
Trésorerie à la clôture	3.2.1	22 257	22 715

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(K€)	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Actions propres	Ecart de conversion Groupe	Réserves et report à nouveau	Produits et charges constatés directement en capitaux propres	Montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs à des activités abandonnées	Résultat - part du Groupe	Capitaux propres
01.01.07	3 768	32 068	241	74	450	-120	-525	-5 080	183		-16 936	14 123
Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite									57			57
Variation de valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie									206			206
Variation des écarts de conversion							-1 092					-1 092
Produits et charges constatés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-1 092	-	263	-	-	-829
Ecart de conversion sur filiales cédées							1 239				-1 239	-
Résultat de la période									263		10 401	10 401
Produits et charges de la période	-	-	-	-	-	-	147	-	263	-	9 162	9 572
Affectation du résultat								-16 936			16 936	-
Augmentation de capital	16	205										221
31.12.07	3 784	32 273	241	74	450	-120	-378	-22 016	446		- 9 162	23 916
Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite									34			34
Variation de valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie									-484			-484
Variation des écarts de conversion							142	8				150
Produits et charges constatés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	142	8	-450	-	-	-300
Résultat de la période											-2 145	-2 145
Produits et charges de la période	-	-	-	-	-	-	142	8	-450	-	-2 145	-2 445
Affectation du résultat								9 162			-9 162	-
Augmentation de capital												-
31.12.08	3 784	32 273	241	74	450	-120	-236	-12 846	-4		-2 145	21 471

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le 20 mars 2009, le Conseil d'administration de Cerep a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Activités poursuivies

Cerep a reconduit début 2008 ses accords de collaboration stratégique conclus en 2002 et en 2003 avec deux majors de l'industrie pharmaceutique. Le premier vise à poursuivre le développement de BioPrint® et des modèles dérivés de la base de données. Le second concerne l'expérience unique de Cerep dans le domaine du profil à haut débit qui permet de mieux appréhender les mécanismes fondamentaux entre la structure chimique d'un composé et son activité biologique.

En janvier 2008, Cerep a été sélectionné par Science Applications International Corporation (SAIC) pour participer au projet de recherche sur l'atrophie musculaire spinale (AMS) mené au sein du NIH (National Institute of Health – USA) par le National Institute of Neurological Disorders and Stroke (NINDS) et fournir des services de profilage pharmacologique et pharmaceutique. Ce contrat de sous-traitance a été confié à Cerep par SAIC après un appel d'offre international ; il démontre l'expertise reconnue de Cerep dans le domaine de l'identification de nouvelles molécules pharmaceutiques.

Le 7 avril 2008, Cerep et PerkinElmer, Inc. [NYSE : PKI], un leader des sciences du vivant et de la photonique, ont signé un accord de collaboration pour promouvoir conjointement les technologies de PerkinElmer et les services de Cerep en drug discovery. Selon les termes de l'accord, PerkinElmer commercialisera exclusivement les services de Cerep en criblage et en profilage auprès de ses clients.

En mai 2008, Cerep s'est installé dans 1000 m² supplémentaires de laboratoires en location aux Etats-Unis. Ces nouveaux laboratoires donnent à Cerep les moyens de gérer les composés de ses clients et également de dupliquer une partie des tests réalisés en France. Ce développement permettra d'absorber l'augmentation forte de la demande aux Etats-Unis. De plus, l'accroissement des activités du Groupe en zone dollar réduira l'exposition au risque associé à cette devise.

Le 26 juin 2008, Cerep a signé un avenant au contrat de prêt de 6 millions d'euros conclu le 22 janvier 2007. Les conditions de remboursement et de rémunération ont été maintenues. Le schéma de garantie a été modifié (cf. "7.1. Engagements donnés", page 64).

Activités abandonnées

En décembre 2008, Cerep a conclu deux accords de licence de candidat-médicaments découverts en propre :

- le premier concerne l'antagoniste du récepteur NPY1 co-découvert par Cerep et sanofi-aventis dans le cadre de leur collaboration initiée en 1998. Le candidat-médicament est actuellement en développement préclinique pour le traitement du diabète de type 2. La conclusion de cette licence a entraîné le versement d'un paiement d'étape à Cerep et le remboursement de certains frais supportés par le Groupe. D'autres paiements sont associés aux succès du programme, incluant notamment des redevances sur les ventes lorsque le médicament atteindra le marché.
- le second, signé avec les laboratoires Théa, concerne le développement d'un antagoniste LFA-1 découvert par Cerep dans le cadre de sa collaboration avec Bristol-Myers Squibb et dont le développement avait été arrêté à la suite de l'observation d'effets hépatotoxiques. En 2008, Cerep et Théa ont identifié une nouvelle application potentielle pour les antagonistes du récepteur LFA-1 dans le domaine de l'ophtalmologie. Dans ses nouvelles indications, le produit devrait être administré par voie topique locale, réduisant ainsi fortement le risque de survenance d'un effet toxique hépatique. Les termes du contrat prévoient le versement d'un premier paiement à la conclusion du contrat puis le versement de paiements d'étapes. Ils prévoient également le versement de redevances lors de la commercialisation du produit.

Tout récemment, après avoir consacré, au cours des 18 derniers mois, des efforts importants pour rechercher un repreneur potentiel du programme oncologie, principalement mené par sa filiale Anceris, le Groupe a décidé de mettre un terme à toutes les dépenses associées à ce programme (incluant la recherche de partenaires et le maintien de la propriété intellectuelle). Les principales incidences comptables sont présentées à la note 3.1.2., page 48.

L'intérêt de l'approche scientifique et la qualité des produits développés par le Groupe ont été reconnus par les nombreuses sociétés qui les ont évalués. Les sociétés qui ont marqué un intérêt pour licencier ce programme ont cependant toutes requis que le dossier soit préalablement complété par de nouvelles données dont des résultats d'essais cliniques plus avancés, en vue de potentiellement abaisser le profil de risque du programme. La génération de ces informations nécessiterait de nouveaux investissements incompatibles avec les nouvelles orientations du Groupe et sa trésorerie disponible.

Dans un contexte économique difficile, le Groupe a souhaité consacrer l'ensemble de ses ressources au développement d'activités rentables.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLIQUÉS

2.1. RÉFÉRENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de l'exercice 2008 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS ("International Financial Reporting Standards") adoptées au niveau européen, en application du règlement 1606/2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002. Ceux-ci sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

La base de préparation des informations financières consolidées au 31 décembre 2008 et comparatives résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- des options retenues et des exemptions utilisées par le Groupe.

Les normes et interprétations suivantes applicables pour la première fois à cet exercice n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe :

- IFRIC 11 : Actions propres et transactions intra-groupes (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007)
- IFRIC 12 : Accords de concession de services (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008).
- IFRIC 14 : Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008).

Par ailleurs, le Groupe n'a opté pour l'application anticipée en 2008 d'aucune norme ou interprétation applicable lors d'exercices ultérieurs, en particulier :

- la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", applicable à compter de l'exercice 2009.
- les révisions de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" et de la norme IAS 23 "Coûts d'emprunt", applicables à compter de l'exercice 2009.
- les amendements de la norme IFRS 2 "Païement sur la base d'actions" applicable à compter de l'exercice 2009.
- les révisions de la norme IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" et de la norme IAS 27 "États financiers consolidés et individuels", applicables à compter du 1^{er} juillet 2009.

2.2. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le Groupe a retenu l'option de la recommandation n°2004-RO2 du Conseil national de la comptabilité relative à la présentation du compte de résultat. Celle-ci prévoit de présenter le "résultat opérationnel" en deux composantes - le "résultat opérationnel courant" et les "autres produits et charges opérationnels" -.

Le Groupe a traité l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments, effectif au 30 juin 2007, comme un abandon d'activités au sens de la norme IFRS 5. Les produits et les charges attribuables à ces activités, nets d'impôts, sont ainsi présentés sur une seule ligne au compte de résultat de l'exercice 2008 et de l'exercice comparatif 2007.

De même, suite à la cession le 31 octobre 2007 de l'activité de services cliniques, les produits et les charges attribuables à cette activité, nets d'impôts sont présentés sur une seule ligne au compte de résultat pour l'exercice 2008 ainsi que pour l'exercice comparatif 2007.

2.3. CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

La Société a opté pour le reclassement du crédit d'impôt recherche dans la catégorie "autres produits" car il concerne une aide de l'Etat non visée par l'exception prévue au paragraphe 2b de la norme IAS 20. Le crédit d'impôt vient donc désormais en résultat opérationnel, conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 20 (IAS 20.24) alors qu'il était comptabilisé les exercices précédents en déduction de la charge d'impôt. Ces crédits d'impôts s'élèvent à 665 K€ en 2008 et 263 K€ en 2007.

La présentation du compte de résultat a été modifiée à compter du 1^{er} janvier 2008 et les comptes publiés de l'exercice 2007 ont été retraités en conséquence pour faciliter la comparaison.

Le rapprochement entre le compte de résultat 2007 publié et le compte de résultat 2007 selon la nouvelle présentation se présente comme suit :

(K€)	31.12.07 modifié	Variations	31.12.07 publié
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires net	31 400	-	31 400
Autres produits	324	263	61
Total produits courants	31 724	263	31 461
Total charges nettes courantes	28 422	-	28 422
Résultat opérationnel	3 302	263	3 039
Résultat financier	-56	-	-56
Résultat courant - part du Groupe	3 246	263	2 983
Impôts sur les bénéfices	359	263	96
Impôts différés sur les bénéfices	222	-	222
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe	2 665	-	2 665
Résultat net des activités abandonnées	6 497	-	6 497
Résultat net	9 162	-	9 162

2.4. MÉTHODE ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La méthode de consolidation utilisée est l'intégration globale (I.G.). Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 reflète la cession des activités de services cliniques. Hesperion AG et ses filiales ne faisant plus partie du Groupe ont été déconsolidées en date du 31 octobre 2007.

Entreprises	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode
Cerep SA	155, boulevard Haussmann 75008 Paris - France	353189848	100%	Société mère
Cerep, Inc.	NE 95th Street Redmond, WA 98052 - Etats-Unis	Etrangère	100%	I.G.
Cerep Japan Corporation ¹	Ebisu Prime Square Tower 16th Floor 1-1-39n Hiroo Shibuya-ku - Tokyo - Japon	Etrangère	100%	I.G.
Anceris ²	19 avenue du Québec 91951 Courtabœuf Cedex - France	422400226	100%	I.G.

¹ La société Cerep Japan Corp. dissoute sur le quatrième trimestre 2008, est en cours de liquidation au 31 décembre 2008.

² Incluse dans les activités abandonnées au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros (notés K€).

2.5. DATE DE CLÔTURE

Les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.6. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ceci concerne notamment les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur, l'évaluation des décaissements probables sans contrepartie pour le Groupe constituant les provisions pour restructuration, l'évaluation des compléments de prix d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation des provisions pour risques, les durées d'utilisation des immobilisations, les impôts différés et les engagements.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation du Groupe et sont établies en fonction des informations disponibles lors de la préparation des comptes. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les éléments réels peuvent différer de ceux estimés.

2.7. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes des filiales étrangères, établis en dollar US et en yen japonais, ont été convertis en euro selon la méthode du cours de clôture. Les comptes de bilan sont convertis au cours du dernier jour de la période, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les charges et les produits ainsi que le résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de la transformation des comptes des filiales, établis dans leurs monnaies respectives, sont affectés en capitaux propres.

2.8. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et actifs circulants en monnaies autres que les monnaies de fonctionnement des sociétés du Groupe sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat financier.

2.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leurs durées de vie usuelles :

. Brevets, concessions, licences	1 à 10 ans
. Logiciels	1 à 3 ans
. Terrains	pas d'amortissement
. Bâtiments, constructions	15 à 30 ans
. Agencements des constructions	7 à 15 ans
. Matériel et outillage	3 à 7 ans
. Agencements divers	10 ans
. Matériel de transport	3 ans
. Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. Mobilier	5 à 10 ans

Les biens financés par location financière sont portés en immobilisations à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En application de la norme IAS 17, les critères d'évaluation des contrats sont :

- . le rapport entre la durée d'utilité des biens loués et la durée du contrat ;
- . le total des paiements futurs comparé à la juste valeur du bien ;
- . l'existence d'une clause de transfert de propriété ou d'option d'achat favorable ;
- . le caractère spécifique de l'actif.

Depuis 2003, Cerep acquiert et produit des lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation de tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Cerep. Les dispositions actuelles de la norme IAS 16, précisent que tous les actifs corporels immobilisés, à l'exception des terrains doivent être amortis à compter de leur mise en service. Le Groupe considère qu'étant incapable d'établir une durée d'utilité pour ce matériel biologique, aucun amortissement ne peut être pratiqué.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa mise au rebut ou sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation, représentant la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif à la date de cession, est enregistré au compte de résultat.

2.10. COÛTS D'EMPRUNTS

Cerep a retenu la méthode préférentielle de la norme IAS 23 "Coûts d'emprunt", par laquelle les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ainsi, aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût des actifs.

2.11. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Cerep comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Celle-ci implique l'identification des actifs et des passifs acquis et leur valorisation à leur juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Le coût d'acquisition des titres acquis est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré du montant des coûts externes directement imputables à l'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition des titres et cette valorisation des actifs et des passifs identifiés constitue un écart d'acquisition.

A compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie identifiées.

2.12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, DONT FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe comptabilise ses actifs incorporels, constitués de frais de prise de brevets, de logiciels et de contrats de licence d'outils informatiques en immobilisations incorporelles, dans le cadre des définitions et principes de comptabilisation définis par la norme IAS 38.

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets internes de développement de candidats-médicaments, des projets de développement de nouveaux tests et de nouveaux procédés, ainsi que le développement de BioPrint® a révélé

que Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les six critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Ainsi par exemple, Cerep considère que compte tenu de la probabilité d'échec en phases futures de développement de ses projets de candidats-médicaments et de l'incertitude d'être en mesure de commercialiser un éventuel candidat en phase avancée, ni leur faisabilité technique ni la capacité du Groupe d'utiliser ou de vendre l'actif ne sont démontrées. Aussi le Groupe comptabilise-t-il ces dépenses en charges.

2.13. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de perdre de la valeur, le Groupe compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité ou du prix de vente net. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, le Groupe constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Le prix de vente net d'une lignée cellulaire est estimé en fonction de la valeur de marché de lignées similaires, le cas échéant. La valeur d'utilité d'une lignée cellulaire tient compte des flux de trésorerie générés, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests. Un test de dépréciation de chaque lignée cellulaire est réalisé à chaque clôture.

2.14. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés au coût réel d'acquisition. La valeur brute représente le prix d'achat à l'exclusion de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis et les en-cours de production sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Concernant les activités poursuivies :

- Les matières premières sont des produits biologiques ou des produits chimiques achetés ;
- Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests ;
- Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.

Concernant les activités abandonnées :

- Les matières premières sont des produits chimiques, comprenant les monomères achetés ;
- Les produits finis sont des monomères fabriqués et des bibliothèques de molécules chimiques.

Une dépréciation des stocks est constituée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

2.15. ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés, présentés et décrits en application des normes IAS 32 "Instruments financiers : présentation" telle qu'amendée par l'IFRS 7, IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir".

Le Groupe constate à son bilan les actifs ou les passifs financiers dès qu'ils deviennent partie au contrat à l'origine de l'actif ou du passif financier, selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

- "actif ou passif financier à la juste valeur, par le biais du compte de résultat", correspondant aux actifs ou passifs financiers "détenus à des fins de transaction" ou désignés lors de leur comptabilisation initiale comme "étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat",
- "placements détenus jusqu'à l'échéance",
- "prêts et créances" ou
- "actifs financiers disponibles à la vente".

Le bilan consolidé du Groupe est constitué des catégories d'actifs financiers et de passifs financiers suivantes :

Créances

Les créances clients et autres créances sont des instruments financiers définis comme "prêts et créances", comptabilisés initialement à leur valeur nominale, les échéances étant généralement comprises entre 30 et 60 jours. A la clôture de l'exercice, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques de non recouvrement. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des instruments financiers définis comme "placements détenus jusqu'à l'échéance", initialement comptabilisées pour leur valeur nominale, nettes d'éventuels coûts d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût amorti.

Les pertes de valeur sont constatées au résultat financier, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur à l'inventaire.

Placements

Les valeurs mobilières de placement du Groupe, sont désignées comme détenues à des fins de transaction en "actif ou passif financier à la juste valeur, par le biais du compte de résultat", et comptabilisées en juste valeur. Enregistrées initialement pour leur coût d'achat, elles sont réévaluées à leurs valeurs de marché (cours de bourse ou valeur liquidative, lorsque disponible). Les pertes et les gains latents sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers utilisés sont déterminées comme suit :

- SICAV monétaires et obligataires : valeur liquidative à la clôture;
- Actions : cours de marché à la clôture.

Trésorerie et disponibilités

Les disponibilités comprennent les actifs financiers (trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme et les certificats de dépôt ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois). Les concours bancaires courants sont des passifs financiers et comptabilisés en emprunts et dettes au passif du bilan.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités définies ci-dessus, nets des concours bancaires courants, et les instruments financiers détenus à des fins de transaction au titre des placements de trésorerie.

Les justes valeurs des instruments de trésorerie utilisés sont déterminées comme suit :

- Disponibilités et dépôts à terme en euro : au coût d'acquisition, proche de la valeur de marché en raison de leur échéance à court terme;
- Disponibilités et dépôts à terme en devises : au coût d'acquisition (proche de la valeur de marché en raison de leur échéance à court terme), converti au cours de change de clôture;

Actions propres

Le Groupe comptabilise les rachats de ses propres actions au coût d'achat, net de frais d'acquisition en accord avec la norme IAS 32 et les présente en déduction des capitaux propres.

Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont des passifs financiers comptabilisés initialement à leur valeur nominale, les échéances étant généralement comprises entre 30 et 60 jours. A la clôture de l'exercice, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts souscrits auprès des établissements financiers ou auprès d'organisme de crédit-bail sont des passifs financiers et sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale ajustée des frais d'émission amortis sur la durée de l'emprunt. A la clôture de l'exercice, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont constitués d'instruments de change et de taux, destinés à réduire l'exposition du Groupe au risque de change sur ses probables flux futurs en devises ainsi que son exposition au risque de taux d'intérêts sur les flux de ses emprunts.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan en juste valeur. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39. La comptabilisation des variations de juste valeur d'un instrument dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument.

• Change

Les justes valeurs des instruments de change utilisés par le Groupe sont déterminées comme suit :

- Ventes à terme : valeur liquidative, qui correspond à l'actualisation du flux en fonction du taux à l'échéance;
- Options d'achats de call et de vente de put, ainsi que vente de call : valeur liquidative, qui correspond à un modèle mathématique tenant compte du cours des devises et des taux d'intérêts respectifs.

Les instruments dérivés de change sont dissociés entre :

- la valeur intrinsèque, dont la variation est désignable comme instrument de couverture;
- la valeur temps (déport/report et valeur temps des options), évaluée à la juste valeur et comptabilisée comme instrument financier.

• Taux

Cerep utilise des swaps de taux variable à taux fixe dont la juste valeur est la valeur liquidative, qui correspond à la différence entre le montant notionnel et la valeur actuelle des flux fixes prévus.

• Comptabilisation des instruments dérivés

La part efficace des instruments dérivés de change que Cerep est en mesure de désigner comme instrument de couverture est comptabilisée comme suit :

- Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres;
- Le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque le flux couvert futur se réalise, à l'émission de la facture nette correspondant à la prévision.

La part inefficace des instruments dérivés et les instruments dérivés non éligibles aux conditions de comptabilisation de couverture sont comptabilisés pour leur juste valeur dès leur origine au compte de résultat.

2.16. PAIEMENTS EN ACTION

Cerep ne dispose que de plans d'options de souscription d'actions pour lesquels l'acquisition des droits est antérieure au 31 décembre 2004, et a retenu l'exemption facultative prévue par la norme IFRS 1 de ne pas comptabiliser selon les dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions" les plans d'options de souscription d'actions dont les droits sont acquis avant cette date. Les principes comptables français ont été appliqués : la différence entre le prix d'exercice payé par le bénéficiaire lors de l'exercice de l'option de souscription et la valeur nominale de l'action ainsi souscrite est enregistrée en prime d'émission.

Selon les termes des plans d'options de souscription d'actions, la cession d'actions obtenues par exercice d'options n'est pas autorisée avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale. Il n'existe donc pas de risque de prise en compte par l'entreprise de charges sociales en cas de levées d'options avant la fin de cette période.

2.17. PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts de restructuration constituent un passif s'ils résultent d'une obligation du Groupe vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par le Groupe, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie des tiers concernés. L'arrêt de l'activité de chimie et des activités de recherche de médicaments ainsi que la fermeture de l'activité de pharmacologie in vivo ont fait l'objet d'une provision à ce titre représentant le coût des activités non poursuivies, préalable à la classification des actifs et des passifs en actifs ou passifs détenus en vue de la vente, le cas échéant. N'en font pas partie les dépenses relatives aux personnes qui restent salariées du Groupe.

2.18. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Cerep applique la norme IAS 19 "Avantages au personnel" telle qu'amendée le 16 décembre 2004 qui détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière ;
- les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées ;
- les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les informations à porter en annexe.

Cerep a retenu l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres, sans amortir ceux-ci par un mécanisme de corridor.

Cerep comptabilise ainsi au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant. Les écarts actuariels, résultant du changement d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont également enregistrés au passif, nets d'impôts différés, en contrepartie des "produits et charges constatés directement en capitaux propres". Enfin, le coût des services passés, résultant de changements réglementaires ou contractuels du régime, est étalé sur la durée de mise en application de ces changements.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques à la France est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

2.19. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" spécifie notamment :

- les règles d'identification des actifs destinés à être cédés, ainsi que les passifs directement liés à ces actifs ;
- que les actifs destinés à être cédés, qui sont classés comme détenus en vue de la vente doivent être comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente ;
- que les actifs et les passifs inclus dans un Groupe destinés à être cédés, classés comme étant détenus en vue de la vente, doivent être présentés séparément du bilan ;
- que les résultats des activités abandonnées doivent être présentés séparément au compte de résultat, une analyse étant présentée en annexe.

L'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments au 30 juin 2007 constitue un abandon d'activité. Par ailleurs, la cession de l'activité de services cliniques le 31 octobre 2007, constitue une vente d'activité à cette date. Les produits et les charges attribuables à ces activités, nets d'impôts, sont ainsi présentés sur une seule ligne au compte de résultat de l'exercice 2008 et de l'exercice 2007. Le bilan au 31 décembre 2008 présente sur des lignes distinctes les actifs non courants ainsi que les autres actifs et les passifs rattachés à ces activités.

2.20. CHIFFRES D'AFFAIRES

Cerep applique la méthode dite "à l'avancement", pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés *pro rata temporis* dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de la période considérée.

2.21. SUBVENTIONS, AIDES ET AVANCES REMBOURSABLES

Le Groupe bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements et les comptabilise en application de la norme IAS 20.

Les subventions d'investissements obtenues dans le cadre d'acquisition d'immobilisations sont soit versées à Cerep lorsque l'équipement est acquis en propre, soit versées à l'organisme de financement lorsque le bien est acquis en crédit-bail. Cerep comptabilise les subventions d'investissements en produits constatés d'avance au passif du bilan consolidé à la date d'octroi et procède à la reprise de ces subventions en autres produits au compte de résultat consolidé selon le rythme de l'amortissement de l'immobilisation concernée.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat consolidé.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Cerep sont comptabilisées au compte de résultat consolidé dès leur obtention.

Les montants des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste "autres créances" de l'actif du bilan consolidé.

2.22. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à l'exercice de renversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôt différé sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôt reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur réalisation est jugée probable. Le caractère récupérable des actifs d'impôt différé constatés est réexaminé en fin d'exercice afin d'apprécier s'il y a lieu ou non de modifier le montant des impôts différés comptabilisés.

2.23. INFORMATION SECTORIELLE

Consécutivement à l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments le 30 juin 2007, les services précliniques de Cerep SA, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp. regroupent les activités de criblage et profilage pharmacologiques et pharmaceutiques. Ces activités constituent un secteur d'activités unique.

Les activités de service en développement clinique d'Hesperion et de ses filiales constituaient le secteur d'activité "services cliniques" du Groupe jusqu'à leur cession le 31 octobre 2007.

Les activités de chimie et de recherche de médicaments arrêtées le 30 juin 2007 ainsi que les activités de services cliniques cédées le 31 octobre 2007 sont présentées distinctement sur une seule ligne du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

2.24. RÉSULTAT PAR ACTIONS

Le calcul est réalisé conformément à la norme IAS 33.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen pondéré d'actions ci-dessus le nombre net potentiel d'actions nouvelles à créer par la conversion des instruments dilutifs que sont les options de souscription d'actions. Le nombre net d'actions nouvelles créées est déterminé selon la méthode du "rachat d'actions". Dans ce calcul, les fonds recueillis par l'exercice de bons ou d'options de souscription sont supposés être affectés au rachat d'actions au cours moyen au titre de la période.

3. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

3.1. BILAN ACTIF

3.1.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	31.12.07	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	Actifs détenus en vue de la vente	31.12.08
Valeurs brutes							
Brevets, Licences	1	-	-	-	-	573	574
Autres immobilisations incorporelles	1 330	8	491	105	92	5	1 821
Immobilisations en-cours, avances	92	-	7	0	-92	-	7
Total	1 423	8	498	105	0	578	2 402

(K€)	31.12.07	Incidence de change	Amortissements Augmentation	Amortissements Diminution	Dépréciations	Actifs détenus en vue de la vente	31.12.08
Amortissements/Dépréciations							
Brevets, Licences	1	-	-	-	-	573	574
Autres immobilisations incorporelles	892	8	361	105	-	5	1 161
Total	893	8	361	105	-	578	1 734

(K€)	31.12.07	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	Actifs détenus en vue de la vente	31.12.08
Valeurs nettes							
Brevets, Licences	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	438	-	130	-	92	-	660
Immobilisations en-cours, avances	92	-	7	-	-92	-	7
Total	530	-	137	-	-	-	667

Les actifs de la société Anceris reclassés auparavant en actifs détenus en vue de la vente, sont à nouveau présentés en actif non courant.

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice concerne principalement des logiciels de gestion mis en service.

3.1.2. Ecarts d'acquisition

Anceris et le programme oncologie font partie des activités abandonnées depuis le 30 juin 2007. L'écart d'acquisition correspondant est présenté depuis cette date parmi les actifs non courants détenus en vue de la vente. Le Groupe a décidé de mettre un terme à toutes les dépenses associées à ce programme. La conséquence de cette décision se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par une dépréciation en totalité de l'écart d'acquisition comptabilisé sur Anceris, soit 4,87 millions d'euros.

3.1.3. Immobilisations corporelles

(K€)	31.12.07	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	Actifs détenus en vue de la vente	31.12.08
Valeurs brutes							
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont location financière</i>	-	-	-	-	-	-	-
Lignées cellulaires	1 629	-	188	2	174	-	1 989
Constructions et agencements	8 521	-	35	267	-	10	8 299
<i>dont location financière</i>	7 594	-	-	267	-	-	7 327
Matériel et outillage	9 856	113	654	1 032	-	78	9 668
<i>dont location financière</i>	4 159	-	122	172	-	-	4 109
Autres immobilisations corporelles	2 572	44	214	206	-	-	2 624
<i>dont location financière</i>	946	-	-	4	-	-	942
Immobilisations en cours	382	-	196	6	-174	-	398
<i>dont lignées en cours</i>	247	-	181	6	-174	-	248
Avances et acomptes	-	-	14	-	-	-	14
Total	22 960	157	1 300	1 513	-	88	22 992

(K€)	31.12.07	Incidence de change	Amortissements Augmentation	Amortissements Diminution	Dépréciations Augmentation	Actifs détenus en vue de la vente	31.12.08
Amortissements/Dépréciations							
Lignées cellulaires	-	-	-	-	60		60
Constructions et agencements	3 030	-	579	-	-		3 609
<i>dont location financière</i>	2 624	-	497	-	-		3 121
Matériel et outillage	7 492	101	960	976	-16	10	7 570
<i>dont location financière</i>	2 620	-	537	169	-16		2 972
Autres immobilisations corporelles	2 397	34	127	199	-	78	2 438
<i>dont location financière</i>	786	-	49	8	-		827
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-		-
Total	12 919	134	1 666	1 175	44	88	13 676

(K€)	31.12.07	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.08
Valeurs nettes						
Terrains	-	-	-	-	-	-
<i>dont location financière</i>	-	-	-	-	-	-
Lignées cellulaires	1 629	-	128	2	174	1 929
Constructions et agencements	5 491	-	-544	267	-	4 680
<i>dont location financière</i>	4 970	-	-497	267	-	4 206
Matériel et outillage	2 364	13	-290	56	-	2 031
<i>dont location financière</i>	1 539	-	-399	3	-	1 137
Autres immobilisations corporelles	175	10	87	7	-	264
<i>dont location financière</i>	160	-	-49	-4	-	115
Immobilisations en cours	382	-	196	6	-174	398
<i>dont lignées en cours</i>	247	-	181	6	-174	248
Avances et acomptes	-	-	14	-	-	14
Total	10 041	23	-409	338	-	9 316

Les actifs de la société Anceris reclassés auparavant en actifs détenus en vue de la vente, sont à nouveau présentés en actif non courant.

Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignes cellulaires, Cerep a comptabilisé 2 237 K€ de lignes à l'actif immobilisé :

- . 303 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs, 290 K€ sont en service et 13 K€ sont inscrites en immobilisations en-cours au 31 décembre 2008 ;
- . 1 934 K€ ont été produites par les équipes de Cerep, 1 700 K€ sont en service à la date de clôture et 234 K€ sont inscrites en immobilisations en-cours.

L'examen des lignes au 31 décembre 2008 a identifié des pertes de valeur sur des lignes pour un montant global de 60 K€.

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des appareils robotiques et autres équipements de laboratoire à Celle l'Evescault utilisés dans le cadre de programmes de profil, du matériel informatique et du mobilier.

Les acquisitions de Cerep, Inc. sur la période représentent un montant de 540 K€.

3.1.4. Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net au 31.12.08	Net au 31.12.07
Matières premières	2 435	272	2 163	1 965
Fournitures	424	-	424	533
En-cours de production	-	-	-	-
Produits intermédiaires	1 445	4	1 441	1 278
Produits finis	-	-	-	-
Total	4 304	276	4 028	3 776

Au 31 décembre 2008, les stocks de matières premières (dont monomères), de fournitures et de produits finis de l'activité abandonnée de chimie de Villebon-sur-Yvette ont été présentés en actifs non courants détenus en vue de la vente, et sont totalement dépréciés.

3.1.5. Actifs financiers

(K€)	Brut	Dépréciation	Net au 31.12.08	Net au 31.12.07
Immobilisations financières				
Avance preneur				
- 1 ^{er} avenant au crédit bail immobilier	826		826	893
- 2 nd avenant	318		318	347
Dépôts de garantie des locations immobilières ¹	258	191	67	67
Autres dépôts et cautionnement	16		16	3
Total immobilisations financières	1 418	191	1 227	1 310
dont immobilisations financières courantes	101		101	99
Clients et assimilés ²	8 189	197	7 992	5 729
Autres créances				
Avances et acomptes versés	9		9	1
Créances sociales	28		28	23
Créances fiscales - TVA	128		128	819
Autres créances fiscales	2 193		2 193	885
Solde prix de cession Hespéron	2 485		2 485	4 792
Débiteurs divers	249	70	179	456
Total autres créances	5 092	70	5 022	6 976
Total créances courantes	13 382	267	13 115	12 804

¹ Le dépôt de garantie sur les locaux de Rueil/Malmaison non encore remboursé par l'ancien bailleur est déprécié en totalité au 31 décembre 2008 et 2007.

² dont factures à établir : 3 341 K€ au 31 décembre 2008 et 2 255 K€ au 31 décembre 2007.

Echéances des actifs financiers avant dépréciation

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Immobilisations financières				
Avance preneur				
- 1 ^{er} avenant au crédit bail immobilier	825	71	325	429
- 2 nd avenant	319	31	129	159
Dépôts de garantie des locations immobilières	258	258		
Autres dépôts et cautionnement	16	16		
Total immobilisations financières	1 418	376	454	588
Clients et assimilés				
Total clients et assimilés	8 189	7 992		
Autres créances				
Avances et acomptes versés	9	9		
Créances sociales	28	28		
Créances fiscales - TVA	128	128		
Autres créances fiscales	2 193	2 193		
Solde du prix de cession Hesperion	2 485		2 485 ¹	
Débiteurs divers	249	249		
Total autres créances	5 092	2 607	2 485	-

¹ créance remboursable "in fine" le 31 octobre 2010, non assortie de garantie et rémunérée au taux de 6% l'an.

3.1.6. Charges constatées d'avance

(K€)	31.12.08
Locations, loyers	164
Maintenance	69
Honoraires, personnel intérimaire	11
Assurances	22
Chèques déjeuners	27
Autres charges	74
Total	367

3.1.7. Dépréciation des autres actifs

(K€)	31.12.07		Entrées périmètre	Incidence de change	Augmentation	Diminution		31.12.08 Valeur nette
	Valeur nette					perte de valeur	utilisée	
Immobilisations financières	191							191
Clients	190				7			197
Autres créances	70							70
Charges constatées d'avance	-							-
Total	451	-	-	-	7	-	-	458

3.2. VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

3.2.1. Tableau de variation de l'endettement financier net

(K€)	31.12.07	Variation	31.12.08	31.12.08 Passifs financiers liés à des actifs non courants détenus en vue de la vente
Trésorerie brute	22 780	-483	22 297 ¹	
Intérêts courus et banque créditrice	65	-25	40	
Mobilisation de créances	-	-	-	-
Trésorerie	22 715	-458	22 257	-
Endettement financier brut	13 736	-2 687	11 049	10 642
Endettement financier net	-8 979	-2 229	-11 208	10 642

¹ Les instruments financiers détenus à des fins de transaction représentent un montant de 19 320 K€. Ils sont composés principalement de valeurs mobilières de placement (12 320 K€) et de certificats de dépôt (7 000 K€).

3.3. BILAN PASSIF

3.3.1. Capitaux propres

Le tableau suivant présente le nombre d'actions autorisées à la clôture de l'exercice :

(en milliers)	31.12.08	31.12.07
Autorisées :		
Actions ordinaires de 0,30 € chacune	13 776	13 776

8 661 actions propres sont inscrites au nom de Cerep au 31 décembre 2008 et 2007, comptabilisées en réduction des capitaux propres au coût d'acquisition de 120 K€.

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

• **Primes d'émission** : correspond à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de Cerep SA en sus de la valeur nominale des actions.

Le tableau suivant présente la variation du nombre et montants d'actions émises et des primes d'émission afférentes :

	nombre d'actions (milliers)	Capital social (K€)	Primes d'émission (K€)
Emises et entièrement libérées			
01.01.07	12 559	3 768	32 068
Exercice d'option de souscription d'actions	53	16	205
31.12.07	12 612	3 784	32 273
Exercice d'option de souscription d'actions	-	-	-
31.12.08	12 612	3 784	32 273

• **Réserve légale** : correspond au cumul des prélèvements, à l'affectation du résultat, de 1/20^{ème} des bénéfices des exercices antérieurs, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le 1/10^{ème} du capital social.

• **Réserves réglementées** : correspond à la réserve indisponible constituée lors de l'attribution de bons de souscription d'actions et figée à leur expiration en 2002 pour un montant de 53 K€, ainsi qu'à la réserve spéciale des plus-values à long-terme de 21 K€. Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2008, le solde des réserves réglementées a été reclassé en réserve légale.

- **Autres réserves** : correspond à des réserves facultatives constituées lors de l'affectation des résultats de la société mère.
 - **Écarts de conversion Groupe** : correspond au cumul des écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères ainsi que de la conversion des écarts d'acquisition des filiales étrangères.
 - **Produits et charges constatés directement en capitaux propres** : représente la contrepartie de la variation de juste valeur des instruments financiers de change et de taux dérivés éligibles à la comptabilisation de couverture de flux de trésorerie, ainsi que la contrepartie de la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite. Ces contreparties sont enregistrées nettes d'impôts différés.
 - **Réserves et report à nouveau** : les cumuls des bénéfices et des pertes de la société mère et des entités du Groupe. Les capitaux propres consolidés du Groupe équivalent au capital investi tel que défini par la norme IAS 1.
- Le Groupe vise à respecter un équilibre entre ses capitaux propres et sa dette, de manière à bénéficier de marges de manœuvre tant dans l'exercice des opérations d'acquisition d'équipement en lien avec l'activité de services précliniques, qu'en vue d'éventuelle acquisition.
- Depuis sa constitution, Cerep SA n'a jamais versé de dividendes.

3.3.2. Avantages au personnel

Le Groupe a mis en place des plans d'intéressement des salariés au capital prévoyant l'attribution, à certains salariés et dirigeants du Groupe, d'options de souscription d'actions. Selon les termes des plans, les attributions sont réservées aux salariés et aux dirigeants des sociétés du Groupe. Les droits de souscription attribués au titre de ces plans sont acquis soit immédiatement, soit par fractions après un à trois ans sous condition d'être toujours salarié à l'échéance. Les droits restent acquis jusqu'à l'expiration de l'option au terme de 7 ans après la date d'attribution. La cession d'actions obtenues par exercice d'options n'est pas autorisée avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale française. Les options sont payées en actions de Cerep SA lorsqu'elles sont exercées.

Le Groupe ayant retenu l'exemption facultative de ne pas comptabiliser selon les dispositions de l'IFRS 2 "Paie-ments en actions" les plans de souscription d'option dont les droits sont acquis au 31 décembre 2004, les acquisitions de droits des plans en vigueur étant antérieure au 31 décembre 2004 et aucune attribution n'ayant eu lieu en 2008 ou en 2007, aucune charge n'a été comptabilisée au compte de résultat.

Le tableau suivant illustre le nombre et les prix moyens pondérés (PMP) de souscription des options (pour une ac-tion) des plans du Groupe :

	Nombre	PMP
En circulation au début de la période	915 550	12,72 €
Attribuées durant l'exercice	-	-
Annulées durant l'exercice	-	-
Exercées durant l'exercice	-	-
Expirées durant l'exercice	-397 050	16,73 €
En circulation à la fin de l'exercice	518 500	9,64 €

Les options en circulation au 31 décembre 2008 ont les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	Nombre	Prix d'exercice
17 juillet 2009	18 500	12,69 €
28 novembre 2011	500 000	9,53 €
Total	518 500	

En 2008, la société Cerep SA a mis en place un accord d'intéressement pour une durée de trois ans dans le ca-dre des dispositions des articles L.3312-1 et suivants du Code du travail relatifs à l'intéressement des salariés à l'entreprise. Cet accord prévoit de répartir entre les salariés de Cerep SA ayant au moins trois mois d'ancienneté dans l'entreprise au 31 décembre de chaque exercice, au prorata de leur temps de présence, un montant égal à 7,5% de la somme du résultat opérationnel et de la dotation aux amortissements sur immobilisations du Groupe.

3.3.3. Les provisions

(K€)	31.12.07	Entrées périmètre	Dotations	Reprises		Transferts ou écart de change	31.12.08
				(Provision utilisée)	(provision non utilisée)		
Engagement de retraite	395			35			360
Provisions pour risques							
Restructuration Chimie & Drug Discovery	-						-
Autres restructurations	263						263
Litiges salariés	225		104	34	47	145 ¹	393
Litiges sous-traitants Hesperion	-						-
Autres litiges	33			9			24
Reboisement de Celle	4			2			2
Total provisions pour risques	525	-	104	45	47	145	682

¹ dont 125 K€ lié au reclassement du passif Anceris, auparavant comptabilisé en passif en cours de cession.

Impact sur le résultat

(K€)	31.12.07	Entrées périmètre	Dotations	Reprises		Transferts ou écart de change	31.12.08
				(Provision utilisée)	(provision non utilisée)		
Dotations et reprises des provisions engagements de retraite	48		-17		-		-17
Autres charges courantes	12		-104	45	47		-12
Autres produits et charges opérationnels							-
Total	60	-	-121	45	47	-	-29

Provision pour litiges

Au 31 décembre 2008, le Groupe a plusieurs litiges en cours avec des anciens salariés et des contractants, pour lesquels le Groupe a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision.

Enfin, le Groupe fait l'objet d'une demande de paiement d'environ 1,4 million d'euros pour réfection de locaux par l'ancien bailleur du site de Rueil-Malmaison pour laquelle il a reçu une assignation. L'affaire a été plaidée sur le quatrième trimestre 2008 et est en attente de délibéré. Le Groupe juge, après analyse, cette demande mal fondée. Une provision des frais de procédure estimés à 40 K€ a été comptabilisée au cours de l'exercice 2007 et utilisée à hauteur de 7 K€ sur 2007, et de 9 K€ sur en 2008.

Provision pour déménagement et restructuration de l'année 2005 – fin de l'activité de pharmacologie *in vivo* et transfert des sites à Villebon-sur-Yvette

Au 31 décembre 2008, la provision de 326 K€ inclut l'estimation, établie par Cerep après consultation de ses conseils, des actions en justice engagées auprès du tribunal de prud'hommes par plusieurs salariés concernés par le Plan de sauvegarde de l'emploi.

Engagement de retraite

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

(K€)	31.12.08		31.12.07	
Taux d'actualisation	5,00%		4,27%	
Taux de progression des salaires	2,25%		2,25%	
Taux moyen des charges sociales	40,00%		40,00%	
Age de départ en retraite	65 ans		63 ans	
Taux de turn-over annuel par tranche d'ages et collège :	non-cadres	cadres	non-cadres	cadres
- 20 - 29 ans	12%	22%	11%	11%
- 30 - 39 ans	8%	18%	15%	11%
- 40 - 49 ans	1%	8%	7%	2%
- 50 - 65 ans	1%	1%	1%	1%
Durée moyenne résiduelle d'activité	30 ans	19 ans	27 ans	21 ans
Dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation)	360		395	
<i>dont, écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres</i>	19		33	

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit :

(K€)	31.12.08	31.12.07
Provision à l'ouverture de la période	395	693
Ecart actuariel comptabilisé directement en capitaux propres		
- activités poursuivies	-52	-35
- activités abandonnées		-46
Charges de la période	63	75
Reprise de provision (sortie avant droits à retraite)	-14	-81
Paiement des indemnités de fin de carrière		-
Provision - activités abandonnées	-32	-211
Provision à la clôture de la période	360	395

La charge de la période est composée des éléments suivants :

(K€)	31.12.08	31.12.07
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	43	55
Coût financier	20	20
Charge nette	63	75

A la comptabilisation de l'abandon d'activité le 30 juin 2007, 250 K€ de provision pour indemnité de fin de carrière des collaborateurs qui n'ont pas été repris ont été transférés de la provision pour engagement de retraite à la provision pour restructuration.

En cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés de Cerep SA selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10^{èmes} de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois. Les salariés d'Ancercis bénéficiaient du même régime.

Le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la provision est obtenu sur la base du taux de rendement moyen des obligations assimilables du Trésor de plus de 15 ans du mois de décembre 2007 pour les calculs au 31 décembre 2007. Ce taux de rendement étant anormalement bas au 31 décembre 2008, la provision a été calculée avec un taux d'actualisation de 5%, basé sur le taux AA Bloomberg 15 ans au 31 décembre 2008.

Cerep, Inc. dispose d'un plan de retraite géré par des organismes tiers selon un régime à cotisations définies, auxquels les salariés peuvent adhérer sous certaines conditions. L'entreprise peut compléter les versements des adhérent et n'est soumise à aucun engagement nécessitant la constitution d'une provision pour engagement de retraite. Le Groupe a comptabilisé en charges de personnel 105 K€ en 2008 et 90 K€ durant l'exercice 2007 au titre des cotisations patronales, et, le cas échéant, des versements complémentaires, versés aux plans à prestations définies capitalisées auprès d'organismes d'assurance ou de fonds de pension.

3.3.4. État des dettes

Emprunts et dettes financières

(K€)					31.12.08		31.12.07	
	Nominal Activités poursuivies	Nominal Activités aban- données	Activités pour- suivies Restant dû	Taux d'interêt moyen pondéré	Activités aban- données Restant dû	Taux d'interêt moyen pondéré	Activités poursuivies Restant dû	Activités aban- données Restant dû
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit								
- euro taux fixe	2 236		732	3,66%			1 157	
- euro taux variable	6 000		2 976	4,39%			4 932	
- mobilisation de créances	-		-				-	
- banque créditrice et ICNE	-		41				65	
- dollar US taux fixe	600		414	5,39%			227	
Dettes auprès d'organismes de crédit-bail								
- immobilier taux variable	-	12 630	-		10 582	4,04%	-	11 238
- immobilier taux fixe	7 456	-	4 940	5,00%	-		5 430	
- mobilier taux fixe	3 488	289	1 821	5,17%	60	4,23%	1 827	172
Emprunts et dettes financières diverses								
- aides remboursables à l'innovation	52		52				52	680
- avances remboursables	111		111				111	
Total	19 943	12 919	11 087		10 642		13 801	12 090

Le 22 janvier 2007, Cerep a conclu un contrat de prêt de 6 millions d'euros remboursable sur une durée de trois ans, destiné à financer la restructuration et à lui donner les moyens d'améliorer la rentabilité des activités poursuivies. Versé pour moitié à la signature et le reste au 22 avril 2007, ce prêt est à remboursements trimestriels fixes de 500 K€ commençant le 22 juillet 2007. Il porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois + 150 points de base payable trimestriellement, ce qui, après prise en compte de la commission d'arrangement et des frais, représente un taux effectif global annuel évalué à 5,67% au 31 décembre 2008. Il a été swappé au taux fixe de 6,79% à sa mise en place.

L'avenant au contrat de crédit-bail immobilier finançant le site de Villebon-sur-Yvette a été mis en loyer le 1^{er} février 2007. D'un montant additionnel ajusté à 1 240 K€, il a été utilisé à hauteur de 1 201 K€ au 31 décembre 2008 et sera complété de refacturations de travaux et de retenues de garanties. Cet avenant a été swappé au taux fixe de 5,53% pour une durée de 7 ans.

Cerep, Inc. a conclu en 2007, un prêt de 253 K\$ (174 K€) remboursable sur une durée de 5 ans destiné à financer l'acquisition d'un équipement de laboratoire à Seattle. Ce prêt à échéances constantes est à taux fixe de 6,64%.

Afin de financer l'achat de nouveaux appareils de laboratoire, Cerep, Inc. a contracté à nouveau fin 2008, un emprunt de 343 K\$ (246 K€) remboursable sur une durée de 5 ans et rémunéré au taux fixe de 4,38%.

Echéancier des dettes au 31 décembre 2008

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	10 922	3 781	4 918	2 223
<i>dont emprunts</i>	4 158	2 491	1 667	-
<i>dont location financière</i>	6 764	1 290	3 251	2 223
<i>dont mobilisations de créances</i>	-	-	-	-
Dettes financières diverses	167	167	-	-
Acomptes reçus sur commandes	1 567	1 567	-	-
Produits constatés d'avance	2 026	2 026	-	-
Fournisseurs et rattachés	2 905	2 905	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 135	3 135	-	-
Autres dettes	104	104	-	-
Total	20 826	13 685	4 918	2 223

Les subventions d'investissements comptabilisées en produits constatés d'avance représentent 82 K€ au 31 décembre 2008.

Charges à payer au 31 décembre 2008 et 2007

(K€)	31.12.08	31.12.07
Intérêts courus sur emprunts	37	65
Fournisseurs - factures non parvenues	592	1 162
Dettes fiscales et sociales	2 362	2 032
Autres dettes	-	66
Total	2 991	3 325

4. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Évolution comparée du chiffre d'affaires des activités poursuivies

Activités poursuivies (K€)	31.12.08	Variations	31.12.07
Groupe Cerep	30 799	-1,9%	31 400
<i>dont contributions nettes après éliminations intercompagnies</i>			
- Cerep SA	24 829	-6,4%	26 540
- Cerep, Inc.	5 970	22,8%	4 860

Au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 3 169 K€.

Chiffre d'affaires des activités poursuivies par zones géographiques

Le tableau ci-après fournit la ventilation du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies selon la zone géographique du client.

(K€)	31.12.08		par rapport au 31.12.07		31.12.07	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	11 799	38,3%	-452	-3,7%	12 251	39,0%
<i>dont France</i>	3 566	11,6%	-597	-14,3%	4 163	13,3%
Amérique du Nord	17 336	56,3%	-607	-3,4%	17 943	57,1%
Asie	1 462	4,7%	602	70,0%	860	2,7%
Autres	202	0,7%	-144	-41,6%	346	1,1%
Total	30 799	100,0%	-601	-1,9%	31 400	100,0%

4.2. AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont liés :

- à la reprise au compte de résultat des subventions d'investissement ;
- aux crédits d'impôts pour recherche.

4.3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Suite à l'arrêt des activités de chimie et de recherche de médicaments le 30 juin 2007 et à la cession des activités de services cliniques le 31 octobre 2007, les activités poursuivies du Groupe ne représentent que le seul secteur des services précliniques.

L'activité du Groupe est principalement localisée dans trois zones géographiques dans lesquelles se trouvent ses entités : Europe, Amérique du Nord et Asie.

Les tableaux ci-après fournissent la décomposition des immobilisations nettes par zones géographiques selon la localisation des entités du Groupe.

(K€)	31.12.08		31.12.07	
	Activités poursuivies	Actifs détenus en vue de la vente	Activités poursuivies	Actifs détenus en vue de la vente
Ecarts d'acquisition, nets				
Europe				4 870
<i>dont France</i>				4 870
Etats-Unis				
Asie				
Total	-	-	-	4 870
Autres immobilisations incorporelles, nettes				
Europe	646	-	495	-
<i>dont France</i>	646	-	495	-
Etats-Unis	14	-	35	-
Asie				
Total	660	-	530	-
Immobilisations corporelles, nettes				
Europe	8 556	3 787	9 595	3 789
<i>dont France</i>	8 556	3 787	9 595	3 789
Etats-Unis	768		445	
Asie				
Total	9 324	3 787	10 040	3 789
Total immobilisations nettes				
Europe	9 202	3 787	10 090	8 659
<i>dont France</i>	9 202	3 787	10 090	8 659
Etats-Unis	782	-	480	-
Asie	-	-	-	-
Total	9 984	3 787	10 570	8 659

4.4. EFFECTIF

L'effectif moyen de l'exercice 2008 est de 290 salariés.

Personnel salarié au 31 décembre 2008

	Europe	<i>dont France</i>	Etats-Unis	Asie	Total
Cadres	55	55	18		73
Techniciens	132	132	22		154
Employés	51	51	14	-	65
Total	238	238	54	-	292

4.5. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement engagés dans les activités poursuivies et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 6 775 K€ pour l'exercice 2008 et 5 744 K€ pour l'exercice 2007.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes (incluant l'amortissement des équipements scientifiques) et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

4.6. RÉSULTAT FINANCIER

Eléments constitutifs du résultat financier

(K€)	31.12.08	31.12.07
Change		
Gains/pertes nets des activités poursuivies :		
- réalisés sur comptes bancaires	114	-52
- réalisés sur créances/dettes	224	-360
- latents sur créances/dettes	-168	285
- réalisés sur options de changes et vente de devises	-151	482
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-154	-119
Gains/pertes nets des activités abandonnées		-68
Sous-total change	-135	168
Revenus des valeurs mobilières de placement	350	125
Variation de juste valeur des instruments financiers	53	-
Produits d'intérêts sur disponibilités et escomptes obtenus	508	151
Produits d'intérêts sur avance preneur	62	66
Produits d'intérêts sur règlement Averion	152	13
Charges d'intérêts sur emprunts et swaps des activités poursuivies	-680	-647
Produits d'intérêts sur disponibilités et escomptes obtenus des activités abandonnées		38
Charges d'intérêts sur emprunts et swaps des activités abandonnées	-496	-639
Résultat financier - activités poursuivies	310	-56
Résultat financier - activités abandonnées	-496	-669

4.7. IMPÔT

Preuve d'impôts

(K€)	31.12.08	31.12.07
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 145	9 162
Produit d'impôt courant	90	135
Charge d'impôts différés	252	-91
Charge/produit d'impôt total	-342	-44
Résultat comptable avant impôt	-1 803	9 206
Taux d'impôt de la société mère	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	601	-3 068
Crédit d'impôt recherche	665	302
Impôt forfaitaire annuel		-19
Différences permanentes	18	-50
Plus-value de cession non imposable		4 128
Dépréciation du goodwill	-1 623	
Utilisation des déficits fiscaux	58	-
Augmentation des déficits reportables non activés	-14	-1 657
Différences temporaires n'ayant pas donné lieu à impôt différé actif		201
Ecart de taux des filiales	-31	128
Autres	-16	-9
Charge/produit d'impôt effectif	-342	-44

Détail des impôts différés actifs et passifs

(K€)	31.12.07	Entrées périmètre	Variation		Autres	31.12.08
			Taux	Période		
France						
Provision pour indemnités de départ à la retraite	131			-12		119
Retraitement des locations financières	72			-250		-178
Organic	16					16
Primes au personnel	111			8		119
Autres différences temporaires	7			-2		5
Taxation des plus-values latentes sur VMP	-3			-1		-4
Frais d'acquisition d'Hesperion	-					0
Frais d'acquisition des immobilisations	-194			1		-193
Variation de juste valeur des instruments financiers	-264			277		13
Déficits fiscaux reportables						-
Etats-Unis						
Déficits fiscaux reportables	-					-
Amortissements fiscaux dérogatoires	-105			-16	-14	-135
Provision pour dépréciation des comptes clients	13				2	15
Provision pour congés payés	37			9	5	51
Loyers différés	12			8	2	22
Autres différences temporaires	-			-	-	-
Total	-167	-	-	22	-6	-151

En l'absence d'historique de bénéfices taxables suffisamment significatif, il a été considéré à la clôture de l'exercice que les conditions de probabilité de récupération des déficits fiscaux reportables de Cerep SA n'étaient pas réunies. En conséquence, aucun impôt différé n'a été constaté sur ceux-ci et Cerep SA présente un impôt différé net passif au 31 décembre 2008. Anceris n'ayant jamais réalisé de bénéfice et étant en cessation d'activité, la probabilité de récupération de ses déficits fiscaux n'est pas établie. Aussi, aucun impôt différé n'a été constaté sur cette filiale.

Les actifs nets d'impôt différé dont la réalisation n'a pas été jugée probable et non comptabilisés au 31 décembre 2008 sont les suivants :

Impôts par nature (K€)	31.12.07	Entrées périmètre	Incidence de change	Variation		31.12.08
				Taux	Base	
Déficits fiscaux reportables						
Cerep SA	7 571				2 305	9 876
Anceris	10 075				-55	10 020
Total	17 646	-	-	-	2 250	19 896

Depuis la loi de Finance pour 2004 le report en avant des déficits fiscaux créés en France n'est plus limité dans le temps. Les déficits fiscaux des sociétés françaises sont reportables indéfiniment.

4.8. RÉSULTAT PAR ACTION

Cerep ne dispose que de plans d'options de souscription d'actions. Le résultat dilué par action ne reflète donc que l'éventuel nombre net d'actions nouvelles créées déterminé selon la méthode du "rachat d'actions".

Ce calcul n'a un impact que sur le nombre d'actions retenu au dénominateur du résultat par action. Au numérateur, le résultat net de l'exercice est identique pour le résultat de base par action ainsi que pour le résultat dilué par action. Le tableau suivant présente les informations sur le nombre d'actions ayant servi aux dénominateurs des calculs des résultats de base et dilué par action :

(en milliers d'actions)	31.12.08	31.12.07
Nombre d'actions émises en circulation à l'ouverture	12 612	12 559
Nombre moyen pondéré d'actions émises durant l'exercice	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions émises suite à l'exercice d'options de souscription d'action		50
Variation moyenne pondérée des actions propres		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture pour le résultat de base par action	12 612	12 609
Effet de la dilution ¹		
Nombre net potentiel d'actions nouvelles à créer	N/A	N/A
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture pour le résultat dilué par action	12 612	12 609
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	519	916

¹ seuls les instruments potentiellement dilutifs sont retenus dans ce calcul. Ceux-ci étant uniquement constitués de droits de souscription d'actions, lorsque le résultat net est négatif les actions nouvelles potentielles sont antidilutives. Le résultat dilué est égal au résultat de base par action.

5. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le tableau ci-après fournit la décomposition des actifs destinés à être cédés, ainsi que les passifs directement liés à ces actifs.

(K€)	31.12.08	31.12.07
Ecart d'acquisition		4 870
Immobilisations corporelles	3 770	3 789
Immobilisations financières (à moins d'un an)		
Stocks de matières et produits finis		237
Créances clients et comptes rattachés		30
Charges constatées d'avance		19
Autres créances		1 423
Actifs non courants détenus en vue de la vente	3 770	10 368
Montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente		
Provisions pour retraites et obligations similaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 642	12 090
Provisions pour risques exigibles à moins d'un an	503	2 089
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		151
Dettes fiscales et sociales	12	258
Autres dettes		71
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	11 157	14 659

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition de 4 870 K€, relatif aux titres d'Anceris, est sorti des actifs non courants détenus en vue de la vente compte tenu de la décision du Groupe d'arrêter toutes les dépenses associées au programme mené par Anceris (incluant la recherche de partenaires et le maintien de la propriété intellectuelle).

Dépréciation d'immobilisations incorporelles

Consécutivement à l'arrêt de son activité de chimie et ses activités de recherche de médicaments, le Groupe a comptabilisé en actifs détenus en vue de la vente les brevets et les licences des logiciels de chimie et de recherche sur molécules du site de Villebon-sur-Yvette. Le solde de ces actifs a été totalement déprécié.

Dépréciation d'immobilisations corporelles

De même, le Groupe a comptabilisé en actifs détenus en vue de la vente, d'une part le terrain, les constructions et agencements, et d'autre part les équipements techniques, le mobilier et le matériel de bureau du site de Villebon-sur-Yvette. L'amortissement de ces actifs s'est poursuivi jusqu'à la date d'abandon d'activité au 30 juin 2007. Au 31 décembre 2008, les équipements techniques, le mobilier et le matériel de bureau du site de Villebon-sur-Yvette ont été pour la quasi-totalité cédés et le solde a été entièrement déprécié.

A cette même date, l'avis de valeur de l'ensemble immobilier établi au 31 décembre 2007 a été reconfirmé par des professionnels de l'immobilier pour 3 770 K€ dans l'hypothèse de réhabilitation du bâtiment en site tertiaire. L'ensemble immobilier et les équipements du site de Villebon-sur-Yvette sont maintenus en actifs non courants détenus en vue de la vente en appréciation de la norme IFRS 5. En effet, la Société a pris la décision irréversible de céder le groupe d'actifs qu'elle détient à Villebon-sur-Yvette et en ce sens, elle a conclu une série de mandats en vue de les commercialiser activement, à leur juste valeur et dans leur destination actuelle.

Provisions pour risques

Au 31 décembre 2006, Cerep avait procédé à une évaluation des possibles conséquences d'un Plan de sauvegarde de l'emploi. Au 30 juin 2007, le Plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre et le Groupe a effectué une nouvelle estimation des indemnités de licenciement et de préavis, de contributions additionnelles, des autres indemnités prévues et coûts des mesures d'accompagnement qui concernent environ 60 postes au sein du Groupe et comptabilisé la provision correspondante au titre des passifs liés aux activités abandonnées. A la clôture de l'exercice, cette estimation a été ajustée, donnant lieu à une dotation complémentaire de 356 K€, relative aux reports des fins de contrats de certains salariés.

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a versé 653 K€ d'indemnités de licenciement et de primes de reclassement, 9 K€ au titre des indemnités de congés payés, 163 K€ de charges sociales sur l'ensemble. De plus, 281 K€ ont été versés en honoraires et formations au titre des mesures d'accompagnement. La provision constituée au 31 décembre 2006 pour un montant de 2 975 K€, après transfert de 250 K€ de la provision pour engagement de retraite des salariés représentait 3 043 K€ au 30 juin 2007, date de l'arrêt d'activité, 1 976 K€ au 31 décembre 2007 et 489 K€ au 31 décembre 2008.

Le tableau page suivante fournit la décomposition du résultat des activités abandonnées au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

(K€)	31.12.08	31.12.07
Chiffre d'affaires net	1 604	18 089
Autres produits	704	126
Total produits opérationnels	2 308	18 215
Achats matières premières, approvisionnements et variation des stocks matières et produits	233	1 430
Autres achats, charges et services externes	1 121	6 753
Impôts et taxes et versements assimilés	52	490
Salaires	30	11 125
Charges sociales	-	2 839
Dotations et reprises aux provisions nettes engagements retraite		-24
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-6	701
Perte de valeurs des actifs	-49	26
Autres charges courantes	-376	175
Total charges opérationnelles nettes	1 005	23 515
Autres produits et charges opérationnelles	-4 870	-189
Résultat opérationnel	-3 567	-5 489
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	-496	-653
Résultat net des effets de change		-68
Autres charges ou produits financiers		51
Impôts sur les bénéfices		-274
Produits net de cession des activités cédées		12 382
Résultat net des activités abandonnées	-4 063	6 497

Le tableau ci-après fournit la décomposition des flux de trésorerie identifiés des activités abandonnées au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

(K€)	Total activités abandonnées et cédées	
	31.12.08	31.12.07
Marge brute d'autofinancement	2 834	-5 176
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 257	3 026
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	1 577	-2 150
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 079
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	101	473
Variation des immobilisations et instruments financiers		-30
Trésorerie nette sur acquisition et cessions de filiales		14 896
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	101	14 260
Remboursement d'emprunts	-789	-1 177
Intérêts payés	-496	-634
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 285	-1 811
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées	393	10 299

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du Groupe. Le Groupe détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Le Groupe est également engagé dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, principalement des ventes à terme de dollar US et options (put et call) de change sur dollar US et des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de change et de taux d'intérêt liés aux activités et au financement du Groupe. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Risque de change

Suite au développement du Groupe aux Etats-Unis, le bilan du Groupe est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. Le Groupe ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs et des flux de trésorerie.

Le Groupe est également exposé à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondants des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Le Groupe a en place une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci, limitée à Cerep SA, vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise. Cette stratégie concerne également depuis 2003 les transactions en yen japonais pour lesquelles le Groupe a la capacité de mettre en place des instruments de couverture à la réalisation des opérations commerciales.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de l'exercice, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Dans certains cas, le Groupe est amené à compléter les instruments de couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Au 31 décembre 2008, environ 39% de la facturation prévisionnelle en dollar US de l'exercice 2009 est couverte.

Les positions de changes à la date de clôture sont les suivantes :

Position nette globale en devises (K€)	USD	JPY
Actifs	4 162	171
Passifs	778	10
Position nette avant gestion	3 384	161
Couverture de flux de trésorerie (flux prévisionnels 2009)	120	-22
Position nette après gestion	3 504	139

Dans le cas d'une variation défavorable du taux de change de 1%, l'impact serait de -35 K€.

Risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

Le financement des entités du Groupe est centralisé au sein de la direction financière de Cerep SA qui gère l'ensemble des emprunts et des dettes de Cerep SA et Cerep, Inc., négocie les lignes de crédit auprès des institutions financières, décide de la diversification des contreparties et suit les engagements.

La politique du Groupe consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes. Afin d'optimiser le coût financier global, lorsque le financement n'est pas contracté à taux fixe mais à taux variable, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ainsi au 31 décembre 2008, 73% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies du Groupe est contractée à taux fixe. La dette à taux variable est constituée du prêt de 6 millions d'euros souscrit le 22 janvier 2007, qui a été swappé à taux fixe à sa mise en place. 93% de la dette associée aux actifs non courants détenus en vue de la vente, dont essentiellement le financement par crédit-bail immobilier du site de Villebon-sur-Yvette, a été souscrite à taux variable.

Ces swaps ont été contractés simultanément à la signature des financements auxquels ils sont affectés. Concernant l'avenant au contrat de crédit-bail mis en place en février 2007, un swap a été mis en place sur les mêmes montants nominaux, et selon les mêmes conditions de date de début, date de révision du taux d'intérêt, intervalles de règlement et taux de base d'intérêt.

Les swaps ont une durée de 7 ans à compter de leur date de mise en place et seront décomptabilisés à leurs termes alors que les financements ont une durée de 15 ans.

Les swaps satisfont aux critères de la comptabilité de couverture d'instrument de couverture de flux de trésorerie. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres.

Le Groupe estime qu'au regard de sa situation consolidée au 31 décembre 2008, une hausse instantanée de 100 points de base des taux d'intérêts (EONIA et Euribor 3 mois) aurait représenté, avant impôt, une charge d'intérêts supplémentaire nette sur les emprunts à taux fixes et à taux variables de 4 K€, ainsi qu'une augmentation des produits de placements de 138 K€. Parallèlement, cette hausse de 100 points de base aurait représenté un produit net constaté directement en capitaux propres additionnel de 204 K€, net d'impôt. Au total, le résultat après impôt aurait été supérieur de 89 K€ et les capitaux propres au 31 décembre 2008 auraient été de 21 786 K€.

Une baisse instantanée inverse de 100 points de base des taux d'intérêts, aurait produit un effet inverse identique sur le compte de résultat. Les produits et les charges constatés directement en capitaux propres auraient été diminués de 212 K€ après impôt. Au total, le résultat après impôt aurait été inférieur de 89 K€ et les capitaux propres au 31 décembre 2008 auraient été de 21 192 K€.

Risque de marché

Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de SICAV monétaires et obligataires, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US, et d'actions.

La politique du Groupe vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires, sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité pour le Groupe représente l'éventualité de ne pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances.

L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements du Groupe, l'évolution du niveau de trésorerie disponible, et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, le Groupe n'a pas identifié de besoins de trésorerie à court terme.

Il repose aussi sur les clauses de "covenants" associés aux différents prêts que le Groupe a pu souscrire. A la date d'établissement des états financiers, seul le prêt de 6 millions d'euros souscrit le 22 janvier 2007 est assorti de "covenants" (cf. 7.1 "Engagements donnés", page 64).

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de service de l'activité "services précliniques" (en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires consolidé réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux des activités poursuivies du Groupe se décompose comme suit :

Exercice 2008	
Trois plus importants partenaires commerciaux	33%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	40%
Dix plus importants partenaires commerciaux	52%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de la Société. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. Le Groupe a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep de plus de 460 partenaires, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client

Au 31 décembre 2008, l'âge des actifs financiers qui sont en souffrance, mais non dépréciés se décompose comme suit : 325 K€ d'échéance dépassée depuis moins de 30 jours, 84 K€ entre 31 et 90 jours et 88 K€ entre 91 et 180 jours. Les actifs financiers en souffrance sont constitués principalement de créances clients.

Par ailleurs, les actifs financiers du Groupe comptent 402 K€ d'actifs financiers individuellement identifiés comme probablement non entièrement recouvrables, et pour lesquels une dépréciation de 388 K€ a été constituée. Ceux-ci incluent 191 K€ de dépôt de garantie des anciens locaux de Cerep à Rueil-Malmaison, qui ont été dépréciés en totalité. Dans l'estimation de la part recouvrable, le Groupe considère en priorité les éléments financiers permettant d'évaluer la solvabilité du créancier, le remboursement de la TVA le cas échéant, ainsi que les voies de recours envisageables.

Le Groupe est également dépendant de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

Justes valeurs des instruments financiers du Groupe

(K€)	Valeur au bilan				
	Brut	Dépréciation	Activités abandonnées	Net au 31.12.08 Activités poursuivies	Juste valeur au 31.12.08
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
- Avances preneurs	1 144			1 144	1 245
- Dépôts de garantie des locations immobilières	258	191		67	67
- Autres dépôts et cautionnements	16			16	16
- Créances clients et assimilés	8 189	197		7 992	7 992
- Autres créances	5 092	70		5 022	5 022
Total	14 699	458	-	14 241	14 342
Actifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat					
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction	19 320			19 320	19 320
- Instruments financiers dérivés	220			220	220
- Disponibilités	2 977			2 977	2 977
Total	22 517	-	-	22 517	22 517
Total actifs financiers	37 216	458	-	36 758	36 859
Passifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
- Emprunts	4 161			4 161	4 314
- Mobilisation de créances	-			-	-
- Banque créditrice	4			4	4
- Dettes auprès d'organismes de crédit bail à taux fixe	6 821		60	6 761	7 336
- Dettes auprès d'organismes de crédit bail à taux variable	10 578		10 578	-	-
- Aides et avances remboursables	163			163	
- Avances et acomptes reçus sur commandes	1 567			1 567	1 567
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 905			2 905	2 905
- Dettes fiscales et sociales	3 148		12	3 136	3 136
- Autres dettes	104			104	104
Total	29 451	-	10 650	18 801	19 366
Passifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat					
- Instruments financiers dérivés	259			259	259
Total	259	-	-	259	259
Total passifs financiers	29 710	-	10 650	19 060	19 625

Variation des instruments financiers dérivés

(K€)	Produits et charges constatés directement en capitaux propres	Impôts différés passifs	Résultat financier
Total 01.01.07	260	155	81
Instruments exercés durant l'exercice 2007	-1	-3	437
Instruments en place et éligibles au 31.12.07			
- Réalisation des flux couverts		6	17
- Variation de juste valeur	206	110	21
- Variation de la valeur temps		-10	-29
Instruments inéligibles en place au 31.12.07		6	20
Total 31.12.07	465	264	466
Instruments exercés durant l'exercice 2008	-111	-87	-21
Instruments en place et éligibles au 31.12.08			
- Réalisation des flux couverts			
- Variation de juste valeur	-373	-184	5
- Variation de la valeur temps		-7	-13
Instruments inéligibles en place au 31.12.08			
Total 31.12.08	-19	-13	-29

Au 31 décembre 2008, les valeurs nominales des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

(K€)	Instruments financiers dérivés		Particularités	
	éligibles			
	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie		
Instruments de change				
Vente à terme USD	1 401	1 799	Cours à terme EUR/USD moyen : 1,345 Échéances de janvier à novembre 2009	
Vente à terme JPY	16	234	Cours à terme EUR/JPY moyen : 127,79 Échéances de janvier à octobre 2009	
Options :				
- Vente put EUR/call USD		2 052	1 457	Prix d'exercice EUR/USD moyen : 1,268 Échéances d'avril à octobre 2009
- Vente put EUR/call USD désactivant à la hausse	1 017			Prix d'exercice EUR/USD moyen : 1,476 Échéance mars 2009
- Achat call EUR/put USD		1 922		Prix d'exercice EUR/USD moyen : 1,353 Échéances d'avril à octobre 2009
- Achat call EUR/put USD désactivant à la hausse	508			Prix d'exercice EUR/USD moyen : 1,476 Échéance mars 2009
- Vente put EUR/call JPY		110	110	Prix d'exercice EUR/JPY : 136,75 Échéance mai 2009
- Achat call EUR/put JPY		103		Prix d'exercice EUR/JPY : 146 Échéance mai 2009
Instruments de taux				
Swaps de taux variable à taux fixe		13 844		Montant Taux Échéance
				3 000 K€ 4,12% avril 2010
				3 751 K€ 3,08% juillet 2012
				6 080 K€ 3,21% juillet 2012
				1 012 K€ 4,38% juillet 2014

7. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

7.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

Obligations contractuelles (K€)	31.12.07		31.12.08	31.12.08			31.12.08
	Activités abandonnées	Activités poursuivies		Activités poursuivies Total	Paiements dus par période		
				- 1 an	1-5 ans	+ 5 ans	Activités abandonnées Total
Engagements liés aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + intérêts)							
Dettes à long terme (capital + intérêts)	680	7 057	4 191	2 491	1 700		
Obligations en matière de crédit-bail	15 219	8 641	7 366	1 250	3 655	2 461	13 844
Obligations en matière de location-financement	1	479	691	351	340		
Contrats de location simple	7	1 723	1 358	581	777		
Obligations d'achats irrévocables		647	934	934			
Achats et ventes de devises à terme non couverts		8 868	1 910	1 910			
Autres obligations à long terme		31	142	2	107	33	
Total	15 907	27 446	16 592	7 519	6 579	2 494	13 844
Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)	31.12.07		31.12.08	Montant des sûretés	VNC des biens donnés en garantie	31.12.08	
	Activités abandonnées	Activités poursuivies					Dettes garanties
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	136	5 190	3 154	1 900	1 127		
Total	136	5 190	3 154	1 900	1 127	-	

Autres engagements commerciaux (K€)	31.12.07		31.12.08	Montant des engagements par période			31.12.08
	Activités abandonnées	Activités poursuivies		Total	- 1 an	1 à 5 ans	
Lettres de crédit			-				
Garanties sur contrats de crédit-bail mobiliers			-				
Garanties sur contrat de crédit-bail immobilier		1 240	1 144	101	455	588	
Obligations de rachat			-				
Autres engagements commerciaux			-				
Total	-	1 240	1 144	101	455	588	-

Dans le cadre de la cession d'Hesperion, le Groupe a, en tant que cédant, fait les déclarations et donné les garanties d'usage pour ce type de transactions.

Les garanties données aux établissements de crédit et aux organismes de crédit-bail mobilier sont constituées respectivement de nantissements sur des instruments de trésorerie et sur du matériel de laboratoire.

Les avenants aux contrats de crédit-bail immobilier contractés en 2002 et en 2004 sont garantis par nantissement des avances preneur.

Le schéma de garantie du prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007 a été modifié par l'avenant du 26 juin 2008. L'organisme bancaire prêteur a expressément accepté de substituer aux sûretés consistant en nantissements du fonds de commerce et d'actions de la société Hesperion, un gage de compte d'instruments financiers pour un montant égal au tiers du capital restant dû. Les ratios et minima financiers associés aux clauses dites de "covenants" ont eux aussi été revus. Ils seront appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice et seront désormais les suivants :

1. Minimum de 20 millions d'euros de fonds propres consolidés ;
2. Ratio d'endettement : endettement financier net consolidé/excédent brut d'exploitation inférieur à 3 ;
3. Ratio d'endettement sur fonds propres : endettement financier net consolidé/fonds propres consolidés inférieur ou égal à 1 ;
4. Ratio de couverture du service de la dette : cash-flow libre consolidé/service de la dette consolidé supérieur ou égal à 1 ;

Si deux d'entre eux ne sont pas respectés, Cerep pourrait se voir exiger le remboursement anticipé du prêt. Sur la base des comptes annuels consolidés 2008, les ratios 1, 2 et 3 sont respectés.

7.2. ENGAGEMENTS REÇUS

Obligations contractuelles	31.12.07	31.12.08	Montant des engagements par période			31.12.08
	Total		Activités poursuivies Total	- 1 an	1-5 ans	
Lignes de crédit non utilisées ¹	298	-	-	-	-	39
Lettres de crédit		-	-	-	-	
Clauses de retour à meilleure fortune						
Garanties		-	-	-	-	
Obligations de rachat		-	-	-	-	
Autres engagements commerciaux		-	-	-	-	
Total	298	-	-	-	-	39

¹ Reste 39 K€ sur l'avenant de la tranche B du crédit-bail immobilier de Villebon-sur-Yvette ajusté à 1 240 K€.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DIRIGEANT DU GROUPE

(K€)	31.12.08	31.12.07
Avantages à court terme	450	311
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	450	311

8.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2008.

Audit (€ ht)	Ernst & Young		Groupe Y Audit		2008
		%		%	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
. Cerep SA	83 753	100%	58 038	100%	
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes					
. Cerep SA	-	-	-	-	
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	
Autres prestations, le cas échéant (juridique, fiscal, social)	-	-	-	-	
Total	83 753	100%	58 038	100%	

8.3. CONTRIBUTIONS AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(K€)	Cerep SA	Cerep, Inc.	Cerep Japan Corp.	Anceris	Total
Résultats nets sociaux de la période	-10 134	143	-	115	-9 876
Retraitements et éliminations					
Locations financières	535				535
Dépréciation propres actions	22				22
Variation de la provision pour perte de valeur des actifs	-742				-742
Frais d'emprunt	-3				-3
Ecart de change	-8				-8
Impôts différés sur écarts temporaires	11				11
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-71				-71
Variation de juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction	2				2
Ecart actuariel sur IDR	-2				-2
Provisions internes	12 857				12 857
Dépréciation goodwill				-4 870	-4 870
Résultat du Groupe	2 467	143	-	-4 755	-2 145

COMPTES SOCIAUX

RÉSULTATS ET CHIFFRES SIGNIFICATIFS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	68
COMPTE DE RÉSULTAT	69
BILAN ACTIF	70
BILAN PASSIF	71
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	72
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	73
1. Faits significatifs à la clôture	73
2. Évènement postérieur à la clôture	73
3. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués	74
4. Analyse des principaux postes du bilan	76
5. Analyse des principaux postes du compte de résultat	84
6. Instruments financiers	88

RÉSULTATS ET CHIFFRES SIGNIFICATIFS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

au 31 décembre	2004	2005	2006	2007	2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	3 591 083	3 752 888	3 767 903	3 783 563	3 783 563
Nombre des actions ordinaires existantes	11 970 275	12 509 625	12 559 677	12 611 875	12 611 875
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
. par exercice de droits de souscription	1 405 640	1 178 765	1 103 015	915 550	518 500
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	35 899 108	33 764 985	31 965 479	29 148 655	28 449 492
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	3 982 158	-2 817 601	-1 141 383	10 417 710	763 348
Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)	-778 535	-256 698	-342 544	-244 683	-664 825
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	1 962 744	-3 709 820	-13 476 806	12 211 475	-10 134 244
Résultat distribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	316	317	296	271	239
Montant de la masse salariale	9 946 931	10 916 777	10 495 759	10 453 069	8 909 318
Sommes versées au titre des avantages sociaux	4 777 739	5 040 814	4 922 310	4 592 874	4 097 962

COMPTE DE RÉSULTAT

(€)	France	Exportation	31.12.08	31.12.07
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens		237 846	237 846	378 793
Production vendue de services	4 296 410	23 915 236	28 211 646	28 769 862
Chiffre d'affaires net	4 296 410	24 153 082	28 449 492	29 148 655
Production stockée			-109 771	-7 258
Production immobilisée			349 598	509 104
Subventions d'exploitation			68 143	77 474
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			647 607	1 469 555
Autres produits			16 825	3 393
Produits d'exploitation			29 421 894	31 200 923
Achats matières premières et autres approvisionnements			6 417 684	7 049 789
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)			39 606	567 367
Autres achats, charges externes			9 554 242	10 602 204
Impôts et taxes et versements assimilés			685 696	1 028 923
Salaires et traitements			8 909 318	10 453 069
Charges sociales			4 097 962	4 592 875
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			494 357	785 285
Sur immobilisations : dotations aux provisions			59 729	
Sur actif circulant : dotations aux provisions			80 906	709 719
Pour risques et charges : dotations aux provisions			421 156	416 753
Autres charges			100 936	114 718
Charges d'exploitation			30 861 592	36 320 702
Résultat d'exploitation			-1 439 698	-5 119 779
Produits financiers de participations			408 979	335 265
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			576	6 665
Autres intérêts et produits assimilés			1 026 401	533 559
Reprises sur provisions et transferts de charges			18 425	250 351
Différences positives de change			1 585 988	688 504
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement			333 006	124 611
Produits financiers			3 373 375	1 938 955
Dotations financières amortissements, provisions			13 057 244	45 533
Intérêts et charges assimilées			277 479	319 572
Différences négatives de change			1 470 975	794 874
Charges nettes cessions valeurs mobilières de placement				
Charges financières			14 805 698	1 159 979
Résultat financier			-11 432 323	778 976
Résultat courant avant impôts			-12 872 021	-4 340 803
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 811	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			109 079	25 088 768
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 208 631	2 510 455
Produits exceptionnels			2 319 521	27 599 223
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			-91	9 539
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			72 777	10 590 711
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions			173 883	691 378
Charges exceptionnelles			246 569	11 291 628
Résultat exceptionnel			2 072 952	16 307 595
Impôts sur les bénéfices			-664 825	-244 683
Total des produits			35 114 790	60 739 102
Total des charges			45 249 034	48 527 627
Bénéfice ou perte			-10 134 244	12 211 475

BILAN ACTIF

(€)	Montant brut	Amortissements Dépréciations	Net 31.12.08	Net 31.12.07
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	1 849 215	1 760 269	88 946	93 958
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	995 350	521 358	473 992	520 138
Installations techniques, outillage	4 588 686	4 297 582	291 104	425 465
Autres immobilisations corporelles	3 340 865	1 290 270	2 050 595	1 734 536
Immobilisations en cours	397 128	135 029	262 099	246 745
Avances et acomptes	13 574		13 574	
Immobilisations financières				
Autres participations	5 094 781	4 014 400	1 080 381	5 094 781
Créances rattachées à des participations	9 132 675	8 842 844	289 831	8 462 040
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières	1 517 425	291 938	1 225 487	1 340 593
Actif immobilisé	26 929 699	21 153 690	5 776 009	17 918 256
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	2 786 781	271 862	2 514 919	2 498 322
En-cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	2 020 464	579 812	1 440 652	1 514 063
Avances, acomptes versés sur commandes	9 312		9 312	1 466
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	8 307 066	156 475	8 150 591	5 081 752
Autres créances	4 644 651	70 448	4 574 203	8 530 328
Trésorerie et assimilés				
Valeurs mobilières de placement	19 307 725		19 307 725	20 091 732
<i>(dont actions propres: 0)</i>				
Disponibilités	1 243 322		1 243 322	1 465 882
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	418 069		418 069	400 791
Actif circulant	38 737 390	1 078 597	37 658 793	39 584 336
Charges à répartir sur plusieurs exercices	40 000		40 000	80 000
Ecarts de conversion actif	183 074		183 074	28 572
Total général	65 890 163	22 232 287	43 657 876	57 611 164

BILAN PASSIF

(€)	31.12.08	31.12.07
Capital social ou individuel <i>(dont versé : 3 783 563)</i>	3 783 563	3 783 563
Primes d'émission, de fusion, d'apport	31 586 969	31 586 969
Réserve légale	315 388	241 136
Réserves réglementées		74 252
Autres réserves	450 417	450 417
Report à nouveau	-4 511 653	-16 723 128
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-10 134 244	12 211 475
Capitaux propres	21 490 440	31 624 684
Provisions pour risques	178 173	18 425
Provisions pour charges	8 749 983	10 722 609
Provisions pour risques et charges	8 928 156	10 741 034
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 794 318	6 283 045
Emprunts et dettes financières divers <i>(dont emprunts participatifs : 0)</i>	162 836	162 836
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 566 742	974 445
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 377 769	2 708 927
Dettes fiscales et sociales	3 010 950	2 507 759
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	149 052	444 981
Autres dettes	162 443	67 813
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	2 007 827	2 071 352
Dettes	13 231 937	15 221 158
Ecart de conversion passif	7 343	24 288
Total général	43 657 876	57 611 164

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(€)	31.12.08	31.12.07
Résultat net	-10 134 244	12 211 472
Amortissements et provisions	11 562 417	-1 614 216
Plus ou moins values de cession	-38 113	-14 498 057
Marge brute d'autofinancement	1 390 060	-3 900 801
Variation des stocks	149 376	557 884
Variation des créances d'exploitation	-3 074 190	5 391 721
Variation des créances hors exploitation	3 948 280	-5 439 931
Variation des dettes d'exploitation	-331 158	-1 212 610
Variation des dettes hors exploitation	894 189	32 524
Charges et produits constatés d'avance	-80 803	-1 927 202
Pertes et gains de change	-171 447	297 947
Variation du besoin en fonds de roulement	1 334 247	-2 299 667
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	2 724 307	-6 200 468
Acquisition d'immobilisations	-1 351 226	-3 183 306
Cession d'immobilisations	109 079	25 664 583
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 242 147	22 481 277
Augmentation de capital		218 901
Emission d'emprunts	86 000	6 000 000
Remboursements d'emprunts	-2 574 727	-1 959 630
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 488 727	4 259 271
Variation de trésorerie	-1 006 567	20 540 080
Trésorerie à l'ouverture	21 557 614	1 017 534
Trésorerie à la clôture	20 551 047	21 557 614

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. FAITS SIGNIFICATIFS A LA CLÔTURE

Cerep a reconduit début 2008 ses accords de collaboration stratégique conclus en 2002 et en 2003 avec deux majors de l'industrie pharmaceutique. Le premier vise à poursuivre le développement de BioPrint® et des modèles dérivés de la base de données. Le second concerne l'expérience unique de Cerep dans le domaine du profil à haut débit qui permet de mieux appréhender les mécanismes fondamentaux entre la structure chimique d'un composé et son activité biologique.

En janvier 2008, Cerep a été sélectionné par Science Applications International Corporation (SAIC) pour participer au projet de recherche sur l'atrophie musculaire spinale (AMS) mené au sein du NIH (National Institute of Health – USA) par le National Institute of Neurological Disorders and Stroke (NINDS) et fournir des services de profilage pharmacologique et pharmaceutique. Ce contrat de sous-traitance a été confié à Cerep par SAIC après un appel d'offre international et démontre l'expertise reconnue de Cerep dans le domaine de l'identification de nouvelles molécules pharmaceutiques.

En avril 2008, Cerep et PerkinElmer, Inc. [NYSE : PKI], un leader des sciences du vivant et de la photonique, ont signé un accord de collaboration pour promouvoir conjointement les technologies de PerkinElmer et les services de Cerep en drug discovery. Selon les termes de l'accord, PerkinElmer commercialisera exclusivement les services de Cerep en criblage et en profilage auprès de ses clients.

Le 26 juin 2008, Cerep a signé un avenant au contrat de prêt de 6 millions d'euros conclu le 22 janvier 2007. Les conditions de remboursement et de rémunération ont été maintenues, seul le schéma de garantie ayant été modifié.

En décembre 2008, Cerep a conclu deux accords de licence de candidat médicaments découverts en propre :

- le premier concerne l'antagoniste du récepteur NPY1 co-découvert par Cerep et sanofi-aventis dans le cadre de leur collaboration initiée en 1998. Le candidat-médicament est actuellement en développement préclinique pour le traitement du diabète de type 2.
- le second, signé avec les laboratoires Théa, concerne le développement d'un antagoniste LFA-1 découvert par Cerep dans le cadre de sa collaboration avec Bristol-Myers Squibb et dont le développement avait été arrêté à la suite de l'observation d'effets hépatotoxiques.

Tout récemment, après avoir consacré, au cours des 18 derniers mois, des efforts importants pour rechercher un repreneur potentiel du programme oncologie, principalement mené par sa filiale Anceris, Cerep a décidé de mettre un terme à toutes les dépenses associées à ce programme (incluant la recherche de partenaires et le maintien de la propriété intellectuelle). L'intérêt de l'approche scientifique et la qualité des produits développés par le Groupe ont été reconnus par les nombreuses sociétés qui les ont évalués. Les sociétés qui ont marqué un intérêt pour licencier ce programme ont cependant toutes requis que le dossier soit préalablement complété par de nouvelles données dont des résultats d'essais cliniques sont plus avancés, en vue de potentiellement abaisser le profil de risque du programme. La génération de ces informations nécessiterait de nouveaux investissements incompatibles avec les nouvelles orientations de la Société et sa trésorerie disponible.

Dans un contexte économique difficile, la société a souhaité consacrer l'ensemble de ses ressources au développement d'activités rentables. Les principales incidences comptables sont présentées à la note 4.1.3, page 77 de la présente annexe.

2. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Néant.

3. RAPPEL DES PRINCIPES ET MÉTHODES SIGNIFICATIFS APPLIQUÉS

3.1. PRINCIPES DE BASE

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général, d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie usuelle :

. brevets, concessions, licences	1 à 10 ans
. logiciels	1 à 3 ans
. installations et agencements des constructions	7 à 10 ans
. matériel et outillage	3 à 7 ans
. agencements divers	7 à 15 ans
. matériel de transport	3 ans
. matériel de bureau et informatique	3 ans
. mobilier	5 à 10 ans

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de diminuer, la Société compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base de la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets internes de développement de candidats-médicaments, de nouveaux tests et de nouveaux procédés, ainsi que le développement de BioPrint® a révélé que Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Ainsi par exemple, Cerep considère que compte tenu de la probabilité d'échec en phases futures de développement de ses projets de candidats-médicaments et de l'incertitude d'être en mesure de commercialiser un éventuel candidat en phase avancée, ni leur faisabilité technique ni la capacité de la Société d'utiliser ou de vendre l'actif n'étaient démontrées. Aussi la Société comptabilise-t-elle ces dépenses en charges.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel non amortissable à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Cerep.

A l'arrêté des comptes, l'intérêt de chaque lignée est jugé en fonction de la valeur de marché de la lignée, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests ayant généré des flux de trésorerie positifs. Cet examen décide du maintien de la valeur comptable de la lignée ou de sa dépréciation.

La Société applique le règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Comptabilisation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus ou étalés sur la durée de l'emprunt. Aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût d'acquisition ou de production des actifs.

3.3. TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition, notamment le chiffre d'affaires et les estimations des flux futurs actualisés de trésorerie. Pour les sociétés créées, est également pris en compte le niveau des capitaux propres.

3.4. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

3.5. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours du jour de la clôture. Des écarts de conversion sont constatés dans les comptes, représentant la différence entre le cours historique de la créance (taux de change du mois de la comptabilisation) et l'évaluation selon les cours des devises au 31 décembre.

3.6. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour de clôture, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3.7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société applique une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité.

Les couvertures prises avant la réalisation des opérations commerciales sur la base d'un volume prévisionnel de facturation pour l'exercice constituent un engagement hors bilan. Aucune perte ni aucun profit n'est enregistré sur les opérations non encore réalisées. Ainsi les instruments de couverture de la facturation de l'exercice 2009, prises au 31 décembre 2008, ne donnent lieu à aucune constatation de perte ou profit latent à cette date. Seuls les éventuels montants des primes des instruments de couverture sont enregistrés en charges financières.

La Société utilise également des contrats de swap de taux dans le but de minimiser l'impact des changements de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est enregistrée en charges ou en produits financiers.

3.8. SUBVENTIONS, AIDES ET AVANCES REMBOURSABLES

Cerep bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Cerep sont comptabilisées au compte de résultat dès leur obtention.

Les montants des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste "autres créances" de l'actif du bilan.

3.9. PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de la Société vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par la Société, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie des tiers concernés. Le projet de cession de l'activité de chimie et des activités de recherche a fait l'objet d'une provision à ce titre. N'en font pas partie les dépenses relatives aux personnes qui restent salariées de la Société.

3.10. CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société applique la méthode dite "à l'avancement", pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés prorata temporis dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

3.11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Cerep applique la recommandation n°2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

- . les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière,
- . les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées,
- . les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements,
- . les indemnités de fin de contrat de travail,
- . les informations à porter en annexe.

Cerep comptabilise au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette des éléments suivants :

- . écarts actuariels, résultant du changement d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation. Ceux-ci sont étalés sur plusieurs exercices,
- . coût des services passés, résultant de changements réglementaires ou contractuels du régime, également étalés,
- . juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

Cerep retient une méthode systématique de comptabilisation en résultat des écarts actuariels qui aboutit à leur prise en compte plus rapide dans le résultat que la méthode du "corridor" définie par la recommandation : les écarts actuariels sont différés au bilan et amortis sans distinction de seuil sur une durée résiduelle fixée à 10 ans.

4. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

4.1. BILAN ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Tableau de variation

(K€)	01.01.08	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.08
Valeurs brutes					
Brevets, licences	-				-
Autres immobilisations incorporelles	1 807	129	111	17	1 842
Immobilisations en-cours	17	7	-	-17	7
Total	1 824	136	111	-	1 849

(K€)	01.01.08	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprise	31.12.08
Amortissements/Dépréciations					
Brevets, licences	-				-
Autres immobilisations incorporelles	1 730	141	111		1 760
Total	1 730	141	111	-	1 760

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice est principalement due au renouvellement de contrats de licences informatiques et bureautiques. Les immobilisations en cours au 31 décembre 2008 représentent principalement des contrats de renouvellement de licences informatiques.

Les sorties d'immobilisations incorporelles de l'exercice sont principalement constituées de licences informatiques arrivées à échéance et complètement amorties.

4.1.2. Immobilisations corporelles

(K€)	01.01.08	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.08
Valeurs brutes					
Agencements des constructions	960	35			995
Matériel et outillage	5 304	155	870		4589
Autres immobilisations corporelles	2 955	238	27	175	3341
Immobilisations en cours	382	196	6	-175	397
Avances et acomptes	-	14			14
Total	9 601	638	903	-	9 336

(K€)	01.01.08	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprises	31.12.08
Amortissements/Dépréciations					
Agencements des constructions	440	81			521
Matériel et outillage	4 877	239	809	-9	4298
Autres immobilisations corporelles	1 221	32	20	57	1290
Immobilisations en cours	135				135
Total	6 673	352	829	48	6 244

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des appareils robotiques et autres équipements de laboratoire à Celle l'Evescault utilisés dans le cadre de larges programmes de profil, du matériel informatique et du mobilier ainsi que des lignées cellulaires décrites ci-après.

Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignées cellulaires, Cerep a comptabilisé 2 237 K€ de lignées à l'actif immobilisé :

- . 303 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs, 290 K€ sont en service et 13 K€ sont inscrites en immobilisations en-cours au 31 décembre 2008,
- . 1 934 K€ ont été produites par les équipes de Cerep, 1 700 K€ sont en service et 234 K€ sont inscrites en immobilisations en-cours à la date de clôture.

Dépréciation d'immobilisations corporelles

L'examen des lignées au 31 décembre 2008 a identifié des pertes de valeur sur des lignées pour un montant global de 60 K€. Par conséquent, une dépréciation a été inscrite à l'actif.

4.1.3. Immobilisations financières brutes

Elles sont constituées par :

(K€)	01.01.08	31.12.08
Titres de la filiale Cerep, Inc.	1 001	1 001
Titres de la filiale Cerep Japan Corp.	80	80
Titres de la filiale Anceris SA	4 014	4 014
Avances faites à Cerep, Inc.	62	22
Avances faites à Anceris SA	8 400	9 111
Dépôts et cautionnements	251	254
Actions propres	120	120
Avance preneur crédit-bail immobilier	1 240	1 143
Total	15 168	15 745

Cerep, Inc.

La variation des avances faites à Cerep, Inc. est due aux remboursements sur l'exercice du prêt effectué en 2005 (-40 K€).

Anceris SA

Les avances faites à Anceris SA entrent dans le cadre d'une convention de prêt conclue en 2007. Cette convention formalise le financement de l'activité de recherche d'Anceris.

Tout récemment, après avoir consacré, au cours des 18 derniers mois, des efforts importants pour rechercher un repreneur potentiel du programme oncologie, principalement mené par sa filiale Anceris, le Groupe a décidé de mettre un terme à toutes les dépenses associées à ce programme (incluant la recherche de partenaires et le maintien de la propriété intellectuelle).

Une dépréciation sur les titres et sur les avances a été constatée au 31 décembre 2008.

Echéances de remboursement des créances liées aux immobilisations financières

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances faites à Cerep, Inc.	22	22		
Avances faites à Anceris SA	268	268		
Autres immobilisations financières	1518	221	709	588
Total	1808	511	709	588

Liste des filiales et participations

(K€)	Informations financières (1)				
	Capital (2)	Capitaux propres autres que le capital (3)	Quote-part du capital détenue (4)	CA ht de l'exercice 2008 (8)	Résultats de l'exercice 2008 (9)
Cerep, Inc.					
15318 NE 95th Street Redmond, WA 98052 - USA	843	760	100%	7439	143
Cerep Japan Corporation					
Ebisu Prime Square Tower 16 th floor - 1-1-39n Hiroo Shibuyaku - Tokyo - Japon	66	32	100%	7	0
Anceris SA					
19 av. du Quebec 91140 Courtaboeuf Cedex - France	2 353	-11310	100%	Néant	115

(K€)	Filiales		Participations	
	Françaises (12)	Etrangères (12)	Françaises (12)	Etrangères (12)
Valeur comptable des titres détenus (5)				
- brute :	4 014	1081		
- nette :	-	1081		
Montant des prêts et avances accordés (6)				
- brut :	9111	22		
- net :	268	22		
Montant des cautions et avals donnés (7)				
Montant des dividendes encaissés (10)				

Anceris SA

Suite à l'arrêt par la Société pour rechercher un repreneur potentiel du programme oncologie, principalement mené par sa filiale Anceris, une dépréciation a été constatée au 31 décembre 2008, à savoir 4 014 K€ sur les titres et 8 843 K€ sur les avances.

Entreprises liées et participations

(K€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	1 081	
Créances rattachées à des participations	290	
Créances		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	912	
Autres créances	99	
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	
Autres dettes		

(K€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Éléments financiers		
Produits de participation	409	
Autres produits financiers	100	
Charges financières	12 857	
Autres		
Achats de sous-traitance	896	
Achats de prestations commerciales	782	
Produits de locations	–	
Ventes de prestations de management	1 022	
Ventes de prestations commerciales	368	

4.1.4. Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net
Matières premières et fournitures	2 787	272	2 515
En-cours de production	–		–
Produits intermédiaires	1 445	4	1 441
Produits finis	575	575	–
Total	4 807	851	3 956

- . Les matières premières sont des produits chimiques, comprenant les monomères achetés, et des produits biologiques.
- . Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
- . Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.
- . Les produits finis sont des monomères fabriqués et des bibliothèques de molécules chimiques.

4.1.5. Créances

Echéances des créances avant provisions

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Clients et comptes rattachés	8 307	8 137	170	
Créances fiscales et sociales	1 697	1 697		
Autres créances	2 948	463	2 485	
Charges constatées d'avance	418	418		
Charges à étaler	40	40		
Total	13 410	10 755	2 655	–

Le montant des factures clients à établir est de 3 341 K€ au 31 décembre 2008.

Les créances fiscales et sociales comprennent notamment 1 553 K€ de crédit impôt recherche.

Autres informations

Détail des autres créances au 31 décembre 2008	(K€)
Avances liées au contrat de crédit-bail immobilier	36
Fournisseurs débiteurs	115
Créances cession Hesperion ¹	2 485
Créances sur rétrocessions de frais	137
Subventions à recevoir	25
Application de la clause de retour à meilleure fortune Cerep, Inc.	99
Débiteurs divers	51
Total à la clôture	2 948

¹ Créance remboursable in fine le 31 octobre 2010, non assortie de garantie et rémunérée au taux de 6% l'an.

4.1.6. Inventaire du portefeuille

Titres de participation (K€)	% de participation directe	Valeur nette comptable
1 000 actions de valeur nominale 0,01 € de Cerep, Inc.	100	1 001
200 actions de valeur nominale 398,91 € de Cerep Japan Corp.	100	80
3 000 000 actions sans valeur nominale de Anceris SA	100	-
Total		1 081

Autres titres immobilisés (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
8 661 actions propres de valeur nominale 0.30 € ¹	19	19
Total	19	19

Valeurs mobilières de placement (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
SICAV monétaires et obligataires	12 308	12 320
Billets de trésorerie	7 000	7 000
Total	19 308	19 320

4.1.7. Provisions pour dépréciation d'actif

(K€)	01.01.08	Augmentation	Diminution	31.12.08
Immobilisations financières	270	12 879		13 149
Stocks matières et produits finis	944	36	128	852
Autres débiteurs	70			70
Clients	151	5		156
Total	1 435	12 920	128	14 227

Dépréciation des immobilisations financières

Les actions propres détenues au 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 22 K€ en 2008.

Les actions et les avances Anceris détenues au 31 décembre 2008 ont fait l'objet respectivement d'une dépréciation de 4 014 K€ et de 8 843 K€.

Dépréciation des stocks de matières et produits finis

La reprise de provision de 128 K€ concerne essentiellement les stocks de Villebon, monomères et produits finis, vendus en 2008.

La dotation de 36 K€ concerne des stocks de Celle, les matières pour 32 K€ et les produits pour 4 K€.

4.2. BILAN PASSIF

4.2.1. Tableau de variation des capitaux propres

(K€)	Situation au 01.01.08	Affectation du résultat	Conversion d'OSA	Augmentation de capital	Autres	Résultat de l'exercice	Situation au 31.12.08
Capital social	3 784						3 784
Prime d'émission	31 587						31 587
Réserve légale	241				74		315
Réserves indisponibles	53				-53		-
Réserve spéciale PVLT	21				-21		-
Autres réserves	450						450
Report à nouveau	-16 723	12 211					-4 512
Résultat	12 211	-12 211				-10 134	-10 134
Total	31 624	-	-	-	-	-10 134	21 490

Détail des mouvements du capital social

Situation au 31.12.07	Créations d'actions	Remboursements/Annulations	Situation au 31.12.08
12 611 875 actions (nominal 0,30 €)	Néant	Néant	12 611 875 actions (nominal 0,30 €)

Au 31 décembre 2008, Cerep ne dispose que de plans d'options de souscription d'actions. La différence entre le prix d'exercice payé par le bénéficiaire lors de l'exercice de l'option de souscription et la valeur nominale de l'action ainsi souscrite est enregistrée en prime d'émission.

Le tableau ci-après récapitule les options de souscription d'actions qui restent à convertir en actions au 31 décembre 2008 :

Assemblée générale	Conseil d'administration	Nombre d'options	Nombre d'actions potentielles	Prix de souscription pour 1 action	Date limite d'exercice
10 mai 2000	18 juillet 2002	3 700	18 500	12,69 €	17.07.09
5 juin 2002	29 novembre 2004	500 000	500 000	9,534 € ¹ 10,036 € ²	28.11.11
Total nombre d'actions nouvelles potentielles			518 500	9,65 €	

¹ Pour les bénéficiaires résidant en France

² Pour les bénéficiaires résidant aux Etats-Unis

Selon les termes des plans d'options de souscription d'actions, la cession d'actions obtenues par exercice d'options n'est pas autorisée avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale. Il n'existe donc pas de risque de prise en compte par l'entreprise de charges sociales en cas de levées d'options avant la fin de cette période.

4.2.2. Les provisions

(K€)	01.01.08	Dotations	Reprises		Changement de méthode / Transfert	31.12.08
			(provision utilisée)	(provision non utilisée)		
Ecart de change	18	178	0	18		178
IFA	0					0
Provisions pour risques	18	178	0	18		178
Enlèvement de déchets	191	190	191			190
Obligation de reboisement	4		2	1		1
Engagement de retraite	388	63		48		403
Frais sur litige	33		9			24
Litiges salariés et indemnités licenciement	297	105	34	85		283
Restructuration Pharmacologie <i>in vivo</i>	263	63				326
Restructuration Chimie et Drug Discovery	1 701	140	1 105	309		427
Perte sur crédit-bail immobilier	7 765		715			7 050
Perte sur crédit-bail mobilier et locations	81	34	69			46
Provisions pour charges	10 723	595	2 125	443		8 750
Total	10 741	773	2 125	461	-	8 928

Impact (net des charges encourues)

(K€)	Dotations	Reprises		Changement de méthode	31.12.08
		2008	(provision non utilisée)		
Résultat d'exploitation	421	134			-287
Résultat financier	178	18			-160
Résultat exceptionnel	174	309			135
Total	773	461		-	-312

Provision pour restructuration – Arrêt des activités de chimie et de drug discovery

Au 31 décembre 2006, Cerep avait procédé à une évaluation des possibles conséquences d'un Plan de sauvegarde de l'emploi. Au 30 juin 2007, le Plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre et la Société a effectué une nouvelle estimation des indemnités de licenciement et de préavis, de contributions additionnelles, des autres indemnités prévues et coûts des mesures d'accompagnement qui concernent environ 60 postes au sein de la Société et comptabilisé la provision correspondante au titre des passifs liés aux activités abandonnées. A la clôture de l'exercice 2007, cette estimation a été ajustée.

Au cours de l'exercice 2008, la Société a versé 825 K€ au titre des préavis et des indemnités de congés payés, d'indemnités de licenciement, de primes de reclassement et de contributions Delalande. De plus, 281 K€ ont été versés en honoraires et formations au titre des mesures d'accompagnement. Le solde de la provision au 31 décembre 2008 est de 427 K€ contre un montant de 1 701 K€ au 31 décembre 2007.

En 2006, Cerep avait comptabilisé une provision pour perte sur cessation d'utilisation des biens immobiliers et mobiliers pris en crédit-bail ou en location sur le site de Villebon-sur-Yvette. Cette provision reflétait la différence entre la somme des loyers et redevances actualisés et la valeur liquidative identifiée pour chacune des immobilisations concernées. Au cours de l'exercice 2008, la Société a comptabilisé une dotation complémentaire sur la partie crédit-bail, location mobilière de 34 K€, des reprises pour 715 K€ sur la partie crédit-bail immobilier et 69 K€ sur la partie crédit-bail et location mobilière. Ces reprises correspondent aux paiements des redevances et aux cessions de biens mobiliers réalisées sur l'exercice.

Provision pour litiges

Au 31 décembre 2008, la Société a plusieurs litiges en cours avec des anciens salariés, pour lesquels Cerep a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision.

La Société fait l'objet d'une demande de paiement d'environ 1,4 million d'euros pour réfection de locaux par l'ancien bailleur du site de Rueil-Malmaison pour laquelle elle a reçu une assignation. L'affaire a été plaidée au dernier trimestre 2008 et est en attente de délibéré. La Société juge cette demande mal fondée. Une provision des frais de procédure constituée en 2007 à hauteur de 40 K€, a été utilisée à hauteur de 7 K€ sur 2007, et de 9 K€ sur en 2008.

Engagements de retraite

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

- en cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés de Cerep SA selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10^{èmes} de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois.
- le taux d'actualisation habituellement retenu dans le calcul de la provision est obtenu sur la base du taux de rendement moyen des obligations assimilables du Trésor de plus de 15 ans du mois de décembre. Ce taux de rendement étant anormalement bas au 31 décembre 2008, la provision a été calculée avec un taux d'actualisation de 5%, basé sur le taux AA Bloomberg à 15 ans au 31 décembre 2008.

(K€)	31.12.07		31.12.08	
Taux d'actualisation	4,27%		5,00%	
Taux de progression des salaires	2,25%		2,25%	
Taux moyen des charges sociales	40,00%		40,00%	
Age de départ en retraite	63 ans		65 ans	
Taux de rotation annuelle par tranche d'âges et collègue	Non-cadres	Cadres	Non-cadres	Cadres
20 - 29 ans	11%	11%	12%	22%
30 - 39 ans	15%	11%	8%	18%
40 - 49 ans	7%	2%	1%	8%
50 - 65 ans	1%	1%	1%	1%
Durée moyenne résiduelle d'activité	27 ans	19 ans	30 ans	19 ans
Dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation)	395		360	
Ecart actuariels différés non comptabilisés en résultat	-7		43	
Solde de provision pour indemnités de départ en retraite	388		403	

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit:

(K€)	31.12.07	31.12.08
Provision à l'ouverture de la période	611	388
Charges de la période	105	54
Ecart actuariels sur ouverture		
Reprise de provision (sortie avant droits à retraite)	-77	-39
Transfert à provision restructuration Villebon-sur-Yvette	-250	
Paiement des indemnités de fin de carrière		
Provision à la clôture de la période	388	403

La charge de la période est composée des éléments suivants:

(K€)	31.12.07	31.12.08
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	53	43
Coût financier	20	20
Amortissement de l'écart actuariel différé	31	-9
Charge nette	104	54

Autres provisions

La provision pour risques au 31 décembre 2008 correspond au risque de change encouru à la date de clôture à hauteur de 178 K€ sur les créances clients en devises.

La provision pour charges relative à l'enlèvement des déchets radioactifs correspond au montant constaté à la clôture de la période comptable. Ces déchets, qui ne présentent aucun danger pour l'environnement de par leur faible activité radioactive, sont temporairement stockés dans un local homologué en attente d'enlèvement par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), ou, après une phase de décroissance, par une entreprise de traitement des déchets ordinaires.

4.2.3. État des dettes

Emprunt et dettes financières

(K€)	Nominal	31.12.07	Solde au 31.12.08	Taux d'intérêt moyen pondéré	Particularités
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- euro taux fixe	2 650	1 157	732	3.37%	
- euro taux variable	6 000	5 000	3 000		Euribor 3 mois + 1,5% swappé à 6,79%
- dollar US taux fixe	163	61	22		libor USD capé à 3,50 % + 0.9%
- dollar US taux variable		65	40		
Emprunts et dettes financières diverses					
- aides remboursables à l'innovation	52	52	52	nul	Remboursable en cas de succès
- avances remboursables	111	111	111	nul	Remboursable en cas de succès
Total	8 976	6 446	3 957		

En 2007, Cerep a souscrit un emprunt à taux variable (Euribor 3 mois + 1,5 % swappé à 5.6150%) auprès d'un établissement de crédit pour un montant de 6 000 K€. Cet emprunt est destiné principalement à financer la restructuration. Il prendra fin en avril 2010. Le solde au 31 décembre 2008 est de 3 000 K€.

Echéancier des dettes

(K€)	Montant brut	- 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	3 794	2 433	1 361	
Dettes financières diverses	163	163		
Acomptes reçus sur commandes	1 567	1 567		
Fournisseurs et rattachés	2 378	2 378		
Dettes fiscales et sociales	3 011	3 011		
Dettes sur immobilisations	149	149		
Autres dettes	162	162		
Produits constatés d'avance	2 008	2 008		
Total	13 232	11 871	1 361	-

4.2.4. Charges à payer

(K€)	
Intérêts courus sur emprunts	37
Agios et services bancaires à payer	3
Fournisseurs – Factures non parvenues	550
Dettes fiscales et sociales	2 226
Autres	44
Total	2 860

Les postes les plus importants des dettes fiscales et sociales sont relatifs aux congés payés, RTT et CET (1 291 K€), aux primes (357 K€) et au solde de l'intéressement à payer (211 K€).

4.3. ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

A la clôture de l'exercice, la situation des actifs et passifs libellés en devises est la suivante :

(K€)	Monnaies d'origine		Total au 31.12.08
	USD	Autres	
Actifs			
Immobilisations financières	22 ¹		22
Créances clients	1 751	54	1 805
Trésorerie	412	7	419
Autres débiteurs	99 ¹		99
Sous-total	2 284	61	2 345
Passifs			
Emprunts auprès des établissements de crédit	22		22
Fournisseurs d'exploitation	4	50	54
Autres créditeurs	959		959
Sous-total	985	50	1 035

¹ Ce chiffre concerne exclusivement la filiale Cerep, Inc.

5. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

5.1.1. Évolution comparée du chiffre d'affaires

(K€)	2007	2008	Variations	
			Valeurs	%
Services	28 088	27 059	-1 029	-3,66%
Recherche	-	-	-	-
Autres	1 061	1 390	329	30,96%
Total	29 149	28 449	-700	-2,40%

Le chiffre d'affaires généré par les accords de collaborations stratégiques est comptabilisé en recherche.

Le chiffre d'affaires provenant des autres activités est comptabilisé en services. Sont notamment comptabilisés en services, les prestations de recherche effectuées par la Société pour le compte de tiers dans le domaine du profilage et du criblage *in vivo* et *in vitro* ainsi que les droits de souscription et l'accès aux résultats issus de la base de données BioPrint®.

Les prestations de management facturées aux filiales ainsi que les loyers immobiliers et charges locatives facturés à Anceris sont comptabilisés dans la rubrique "Autres".

Au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 3 169 K€.

5.1.2. Chiffre d'affaires par zones géographiques

(K€)	2007		2008		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	11 674	40,0%	10 639	37,4%	-1 035	-8,9%
dont France	4 573	16%	4 296	15,1%	-277	-6%
Amérique du Nord	16 382	56,2%	16 247	57,1%	-135	-0,8%
Asie	845	2,9%	1 420	5,0%	575	68,0%
Autres	248	0,9%	143	0,5%	-105	-42,3%
Total	29 149	100%	28 449	100%	-700	-2,4%

5.2. TRANSFERT DE CHARGES

Le montant des transferts de charges sur 2008 est de 150 K€ contre 33 K€ en 2007. Il est essentiellement composé des refacturations pour rétrocession de charges.

5.3. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont diminué en 2008 à 30,862 millions d'euros contre 36,32 millions d'euros en 2007. En 2007, la cessation d'activité sur le site de Villebon-sur-Yvette avait entraîné des cessions et mises aux

rebuts importants de matières. Sur 2008, la consommation de matières et fournitures continue de baisser (-9 %) par rapport à 2007.

La réduction des charges de personnel (-13,6% par rapport à 2007) est due en grande partie à l'arrêt définitif des activités de chimie et de recherche de médicaments à la fin du 1^{er} semestre 2007.

La diminution des autres achats et charges externes (-9,9%) par rapport à 2007 est moins importante que celle des autres charges d'exploitation du fait des loyers et charges de crédit-bail immobilier continuant à courir sur le site de Villebon-sur-Yvette. Ce poste correspond pour l'essentiel aux redevances de crédit-bail, aux frais de marketing, aux frais de personnel intérimaire, aux honoraires, frais de déplacement, frais de maintenance et de fluides supportés par la Société.

Les frais de recherche et développement des activités poursuivies engagés au cours de l'année 2008 et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 6,06 millions d'euros contre 5,30 millions d'euros pour l'exercice 2007. Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

La rémunération totale versée aux dirigeants et administrateurs s'est élevée à 450 K€ en 2008. La Société n'a pas contracté d'autres engagements en faveur des administrateurs.

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans la présente annexe, elle figure à la note 8.2 de l'annexe au comptes consolidés, page 66.

5.4. RÉSULTAT FINANCIER

Éléments constitutifs du résultat financier

(K€)	2007	2008
Change		
Pertes/gains réalisés sur comptes bancaires (principalement US dollar)	-52	114
Perte nette de change réalisée sur créances/dettes	-398	153
Pertes/gains réalisés sur couvertures de change	344	-152
Dotation/reprise provision pour risque de change	232	-160
Sous total change	126	-45
Retour à meilleure fortune/abandon créance filiale Cerep, Inc.	212	100
Dotation/reprise provision titre avance filiale		-12 857
Résultats nets sur valeurs mobilières et placements	125	333
Dotation/reprise provision pour dépréciation autres immobilisations financières	-27	-22
Intérêts facturés sur avances filiales	335	409
Intérêts sur emprunts	-320	-277
Autres intérêts, charges et produits assimilés	328	926
Résultat financier	779	-11 433

5.5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(K€)	2007	2008
Produits de gestion exceptionnels		2
Produits de cession d'actifs	25 089	109
Reprise sur provisions exceptionnelles	2 510	2 209
Total des produits exceptionnels	27 599	2 320
Valeur nette comptable des actifs cédés ou sortis	10 591	73
Dotations aux provisions exceptionnelles	691	174
Pénalités et amendes	10	
Total des charges exceptionnelles	11 292	247
Résultat exceptionnel	16 307	2 073

5.6. IMPÔTS

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(K€)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	-12 872		-12 872
Résultat exceptionnel	2 073		2 073
Crédit impôt recherche		-665	665
Résultat net comptable	-10 799	-665	-10 134

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Non applicable

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(K€)	Montant	Impôt
Accroissements		
Ecart de conversion actifs à la clôture	183	61
Total des accroissements	183	61
Allègements		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	548	183
Charges à payer non déductibles l'année de leur comptabilisation	357	119
Produits taxés d'avance	12	4
Ecart de conversion passifs à la clôture	7	2
Déficit reportable	21 249	7 082
Total des allègements	22 173	7 390

5.7. EFFECTIF

L'effectif moyen de l'exercice 2008 est de 239 salariés.

Personnel salarié au 31 décembre 2008 (catégories)	Effectif
Cadres	55
Techniciens	132
Employés	51
Total	238

5.8. ENGAGEMENTS DONNÉS

5.8.1. Crédit-bail

(K€)	Constructions et terrains	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	20 086	3 411	52	23 549
Amortissements				
Cumuls antérieurs	2 869	1 617	14	4 500
Dotations de l'exercice	656	581	9	1 246
Total	3 525	2 198	23	5 746
Redevances payées				
Cumuls antérieurs	6 084	1 654	17	7 755
Exercice	2 116	638	11	2 765
Total	8 200	2 292	28	10 520
Redevances à payer				
à 1 an au plus	1 951	545	10	2 506
de 1 an à 5 ans	7 751	723	20	8 494
à plus de 5 ans	10 210	-	-	10 210
Total	19 912	1 268	30	21 210
Valeurs résiduelles				
à 1 an au plus	-	4	-	4
de 1 an à 5 ans	-	-	-	-
à plus de 5 ans	16	-	-	16
Total	16	4	-	20

Les contrats de crédit-bail sont souscrits à taux fixes et à taux variables :

- . Crédit-bail immobiliers : 5,34%, 5,25% et 4,75% à taux fixes pour les constructions du site de Celle l'Évescault d'une part, taux variable Euribor 3 mois majoré de 1,15 point pour les constructions de Villebon-sur-Yvette d'autre part.
- . Crédit-bail mobiliers : 2,61% à 5,50% à taux fixes pour le matériel et le mobilier.

5.8.2. Autres engagements

Obligations contractuelles (K€)	Total	Paiements dus par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements liés aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + intérêts)	3 754	2 393	1 361	
Obligations en matière de location-financement	691	351	340	
Contrats de location simple	712	343	369	
Obligations d'achats irrévocables	934	934		
Achats et ventes de devises à terme non couverts	1 910	1 910		
Autres obligations à long terme ¹	43	2	8	33
Total	8 044	5 933	2 078	33

Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens donnés en garantie	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 154	1 900	1 127	-
Total	3 154	1 900	1 127	-

Autres engagements commerciaux (K€)	Total	Montant des engagements par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lettres de crédit				
Garanties sur contrat de crédit-bail mobilier	-	-	-	-
Garanties sur contrat de crédit-bail immobilier ²	1 144	101	455	588
Obligations de rachat	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
Total	1 144	101	455	588

¹ Engagements de retraite : solde au 31 décembre 2008 de l'écart actuariel non comptabilisé, étalé sur plusieurs exercices.

² Nantissement de l'avance preneur

Les garanties données aux établissements de crédit et aux organismes de crédit-bail mobilier sont constituées respectivement de nantissements sur des instruments de trésorerie et sur du matériel de laboratoire. Les avenants aux contrats de crédit-bail immobilier contractés en 2002 et en 2004 sont garantis par nantissement des avances preneur. Le schéma de garantie du prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007 fixe principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers sont appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice. Après la cession d'Hesperion, réalisée avec l'accord de l'organisme prêteur, celui-ci a accepté de maintenir sa facilité moyennant une révision du schéma de sûreté et des clauses de covenants par avenant en date du 26 juin 2008.

Les salariés de la Société bénéficient du nouveau dispositif de droit individuel à la formation (DIF). A ce titre, ils ont acquis 17 675 heures au 31 décembre 2008 dont 17 332 heures n'ont pas encore donné lieu à demande de formation.

La Société confirme que sur la base des éléments en sa connaissance au 31 décembre 2008, les engagements présentés dans les tableaux ci-dessus n'omettent pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

5.9. ENGAGEMENTS REÇUS

Obligations contractuelles (K€)	Total	Montant des engagements par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lignes de crédit et crédit-bail non utilisées	1 464	1 464		
Lettres de crédit				
Clauses de retour à meilleure fortune ¹	3 249		3 249	
Garanties				
Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
Total	4 713	1 464	3 249	-

¹ Cette clause engage Cerep, Inc. à verser 25% de son résultat net à Cerep SA pendant 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2011, à concurrence de l'abandon de créance de 5 500 K\$ réalisé en 2002. Au 31 décembre 2008, 137 K\$ (soit 100 K€) ont été portés en produits à recevoir en application de cette clause.

5.10. ENGAGEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

La Société est également engagée dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, principalement des ventes à terme de dollar US et options (put et call) de change sur dollar US et des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de change et de taux d'intérêt liés aux activités et au financement de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

La Société est exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondants des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

La Société a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de l'exercice, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Dans certains cas, la Société est amenée à compléter les instruments de couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call.

Au 31 décembre 2008, environ 39% de la facturation prévisionnelle diminuée des charges prévisionnelles en dollar US de l'exercice 2009 est couverte.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes. Ainsi au 31 décembre 2008, la plus grande partie de la dette de la Société est contractée à taux fixe. Le financement par crédit bail immobilier de l'acquisition et des travaux de Villebon-sur-Yvette a été souscrit à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, la Société a mis en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels elle échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ces swaps ont été contractés simultanément le 3 août 2005 à la signature des financements auxquels ils sont affectés, pour les mêmes montants nominaux, et selon les mêmes conditions de date de début, date de révision du taux d'intérêt, intervalles de règlement et taux de base d'intérêts retenu. Les swaps ont une durée de 7 ans à compter du 3 août 2005.

Risque de marché

Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de SICAV monétaires et obligataires, de dépôts bancaires principalement en euro, en dollar US et d'actions.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité pour la Société représente l'éventualité de ne pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. Les nouvelles clauses de "covenants" associées au prêt initial de 6 millions d'euros souscrit le 22 janvier 2007 sont appréciées pour la première fois sur la base des comptes consolidés à la fin de l'exercice 2008.

L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 20 551 K€ au 31 décembre 2008, à comparer à 21 558 K€ au 31 décembre 2007.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de service de l'activité collaborations et services en drug discovery (en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours de l'exercice 2008, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

- . trois plus importants partenaires commerciaux : 38 %
- . cinq plus importants partenaires commerciaux : 46 %
- . dix plus importants partenaires commerciaux : 60 %

Cette concentration du risque de contrepartie sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat de Cerep est atténuée par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep de plus de 460 partenaires, ce qui limite dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	91
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	92
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	93

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- . le contrôle des comptes consolidés de la société Cerep, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2.3 de l'annexe concernant le changement de méthode de présentation du crédit d'impôt recherche.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à apprécier la régularité et la correcte application des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires, présentés dans la note 2.20 "Chiffres d'affaires" de l'annexe, eu égard à la nature des contrats signés avec les clients.

Estimations comptables

Les notes 2.13 "Dépréciation d'actifs" et 2.19 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" de l'annexe exposent les conditions dans lesquelles votre société procède à l'évaluation de la valeur recouvrable ou de la juste valeur diminuée des coûts de vente de certains de ses actifs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces évaluations et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort et Paris-La Défense, le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit
Jean-Marc Mendès

Ernst & Young Audit
Serge Guérémy

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de la société Cerep, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à apprécier la régularité et la correcte application des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires, présentés dans la note C.10 « Chiffre d'affaires » de l'annexe, eu égard à la nature des contrats signés avec les clients.

Estimations comptables

La note C.3 « Titres de participation » de l'annexe expose que les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable et mentionne les principes retenus par votre société pour déterminer cette valeur d'utilité. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces évaluations et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

La note D.2.2 « Les provisions » de l'annexe décrit les principes appliqués par votre société pour évaluer notamment la provision pour perte liée au contrat de crédit-bail immobilier. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société, à rapprocher les estimations comptables avec celles obtenues par votre société dans le cadre de l'évaluation de ses actifs immobiliers.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- . la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- . la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Niort et Paris-La Défense, le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit
Jean-Marc Mendès

Ernst & Young Audit
Serge Guérémy

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 - Convention de prêt avec la société Anceris, filiale de Cerep, S.A.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 29 janvier 2008

Nature et objet . Convention de prêt : prêt d'un montant maximum de 500 000 € d'euros au titre de l'activité 2008. Ce prêt est remboursable *in fine* au plus tard le 31 décembre 2012.

Modalités . Le montant des avances consenties fin 2008 s'élève à 302 186 €. Ces avances sont rémunérées au taux de 4,734 % sur 2008.
Le total des intérêts facturés par Cerep SA à Anceris est de 11 326 €.

1.2 - Convention de sous traitance avec Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 12 février 2009

Nature et objet . Cette convention a pour objet un contrôle de sous-traitance pour la réalisation de prestations au titre d'un contrôle annuel de services refacturés avec + 10 % de marge par Cerep, Inc. à Cerep SA sur les coûts engagés.

Modalités . Cette convention a fait l'objet de facturation sur 2008 par Cerep, Inc. d'un montant de 95 710 € H.T.

II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Contrat d'assurance "responsabilité mandataires sociaux"

Personnes concernées : dirigeants et mandataires sociaux

Autorisation du conseil d'administration du 21 janvier 1999, modifiée par le conseil d'administration du 21 mars 2005.

Nature et objet . Assurance visant à couvrir la responsabilité civile des mandataires sociaux et des dirigeants de la société.

Modalités . Convention applicable à compter du 1er février 1999 jusqu'au 31 décembre 1999, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes annuelles.

2.2 - Convention avec Cerep, Inc.

a - "Research Agreement"

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 7 septembre 1998, modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

Nature et objet . Facturation par Cerep, Inc. de travaux de recherche et développement effectués pour le compte de Cerep SA.

Modalités . Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.
. Paiement par Cerep SA à Cerep, Inc. d'une quote-part des frais de recherche et développement supportés par cette dernière.

- . Les modifications apportées au contrat initial en 2003 ont été les suivantes :
 - les modifications sont rédigées en français,
 - elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six mois avec un préavis de six mois,
 - le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,
 - quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.
- . "Research Agreement" signé le 7 septembre 1998 devenu "Contrat de recherche", signé le 19 mars 2003.
- . Aucune facturation n'a été faite par Cerep, Inc. dans le cadre de cet accord, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 .

b - "Contrat de Marketing"

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 7 septembre 1998, modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

Nature et objet . Rémunération de Cerep, Inc. au titre des activités commerciales et marketing qu'elle réalise au profit de Cerep SA, sur le marché nord-américain.

Modalités . Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée et modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 29 janvier 2008.
 . Le contrat de marketing a été amendé le 29 janvier 2008. Au titre de l'avenant conclu entre les parties à la convention initiale, les activités commerciales et de marketing réalisées par Cerep SA pour le compte de Cerep, Inc. seront rémunérées dans les mêmes conditions que les prestations réalisées par Cerep, Inc. pour le compte de Cerep SA tel que décrites dans la convention de sous traitance.
 . La facturation par Cerep, Inc. à Cerep SA, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élève à 679 145 €.
 . La facturation de Cerep SA à Cerep Inc. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élève à 367 549 €.

c - "Contrat de Management"

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 7 septembre 1998, modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

Nature et objet . Rémunération de Cerep SA au titre des prestations de management qu'elle réalise au profit de sa filiale, en matière stratégique, financière, juridique et scientifique ainsi que pour la gestion des ressources humaines, l'informatique et les communications.

Modalités . Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée modifiée par le conseil d'administration du 19 mars 2003.
 . Les modifications apportées au contrat initial ont été les suivantes :

- les modifications sont rédigées en français,
- elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six mois avec un préavis de six mois,
- le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,
- quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.

. La facturation à Cerep, Inc., au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élève à 971 956 €.

d - Convention BioPrint® avec la société Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 décembre 1999, modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

Nature et objet . Prestations réalisées par Cerep, Inc., dans le cadre de sa collaboration avec Cerep SA.

Modalités . Convention applicable à compter du 1er novembre 1999 pour une durée indéterminée.
 . Les modifications apportées au contrat initial en 2003 ont été les suivantes :

- les modifications sont rédigées en français,
- elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six mois avec un préavis de six mois,
- le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,
- quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.

. La charge comptabilisée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 259 625 €.

e - Abandon de créances Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 16 décembre 2002.

Nature et objet . Autorisation d'un abandon de créances en 2002 au profit de Cerep, Inc. de 5 500 000 \$. Cet abandon incluait une clause de retour à meilleure fortune si Cerep, Inc. devenait bénéficiaire. Cette clause prévoit le reversement à hauteur de 25 % de son résultat net à Cerep SA pendant 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2011.

Modalités . A l'origine, cet abandon de créances a été consenti avec une clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 5 500 000 \$. Lors de l'exercice 2008, Cerep, Inc. a respecté l'engagement de reversement d'un montant équivalent à 25 % de son résultat net.
. Ainsi, au titre de 2008, Cerep, Inc. a reversé à Cerep SA la somme de 1 37 170 \$, soit 98 563 €.
. L'abandon de créance restant au 31 décembre 2008 est d'un montant de 4 521 343 \$, soit 3 248 791 €.

f - Prêt à la société Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry JEAN, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 11 juillet 2005 avec effet de la convention au 5 avril 2005.

Nature et objet . Le prêt à la filiale Cerep, Inc. résulte d'un emprunt contracté par Cerep SA afin de permettre à Cerep, Inc. de bénéficier de conditions d'emprunt plus attractives sur le financement de matériels.

Modalités . Le montant initial du prêt était de 240 000 dollars. Il est remboursable par amortissement constant et s'achève le 5 avril 2009. Ce prêt est rémunéré au taux de 4,02 %.
. Sur l'exercice 2008, le total des intérêts facturés par Cerep SA à Cerep, Inc. est de 576 €.
. Le solde dû s'élevait à 30 000 dollars, soit 21 557 € au 31 décembre 2008.

g - Convention de trésorerie avec Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 28 avril 2003.

Nature et objet . Cette convention a pour objectif de mettre en place une gestion centralisée de trésorerie au sein du Groupe.

Modalités . Cerep SA assure la gestion et verse un intérêt aux filiales présentes équivalent à celui qu'elles ont pu obtenir des organismes financiers.
La convention prévoit également le prêt de fonds aux filiales ainsi que la possibilité de garder les excédents auprès d'organismes financiers.
Cette convention n'a donné lieu à aucun mouvement sur 2008.

2.3 - Conventions avec Cerep Japon Corporation

a - Convention de trésorerie

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 28 avril 2003.

Nature et objet . Cette convention a pour objectif de mettre en place une gestion centralisée de trésorerie au sein du Groupe.

Modalités . Cerep SA assure la gestion et verse un intérêt aux filiales présentes équivalent à celui qu'elles ont pu obtenir des organismes financiers.
La convention prévoit également le prêt de fonds aux filiales ainsi que la possibilité de garder les excédents auprès d'organismes financiers.
Cette convention n'a donné lieu à aucun mouvement sur 2008.

b - Convention de Service Agreement avec Cerep Japon Corporation

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 25 septembre 2003

Nature et objet . Cette convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles les services rendus par la filiale Cerep Japon Corporation sont rémunérés. Ces services de commercialisation et de marketing sont rémunérés à la filiale sur les bases de leurs coûts majorés de 5 %.

Modalités . Sur l'exercice 2008, la filiale Cerep Japon Corporation a facturé au titre de ces services la somme de 6 984 € à Cerep SA.

2.4 - Conventions conclues avec la société Anceris, filiale de Cerep SA

a - Convention de prêt au titre de l'exercice 2005

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2005.

Nature et objet . Convention de prêt : prêt d'un montant total maximum de 3,5 millions d'euros au titre de l'activité 2005. Ce prêt est remboursable *in fine* au plus tard le 31 décembre 2009.

- Modalités** . Le montant des avances consenties, s'élève à 2 318 277 €. Les intérêts de 2007 pour un montant de 96 684 € et de 2005 pour un montant de 21 593 € ont été capitalisés à l'avance initiale de 2 200 000 €.
- . Ces avances sont rémunérées au taux de 4,734 % sur 2008. Le total des intérêts facturés par Cerep SA à Anceris est de 109 747 €.

b - Convention de prêt au titre de l'exercice 2006

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 22 mars 2006 et avenant du 4 juin 2007

- Nature et objet** . Convention de prêt : prêt d'un montant total maximum de 3,7 millions d'euros au titre de l'activité 2006. Ce prêt est remboursable *in fine* au plus tard le 31 décembre 2010.

- Modalités** . Le montant des avances consenties, intérêts compris en 2007, s'élève à 3 851 845 €. Les intérêts de 2007 pour un montant de 160 641 € ont été capitalisés à l'avance initiale de 3 691 204 €.
- . Ces avances sont rémunérées au taux de 4,734 % sur 2008. Le total des intérêts facturés par Cerep SA à Anceris est de 182 346 €

c - Convention de prêt au titre de l'exercice 2007

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2007.

- Nature et objet** . Convention de prêt : prêt d'un montant maximum de 2 millions d'euros au titre de l'activité 2007. Ce prêt est remboursable *in fine* au plus tard le 31 décembre 2011. Un conseil du 21 janvier 2008 a régularisé le dépassement au titre de 2007.

- Modalités** . Le montant des avances consenties, intérêts compris en 2007, s'élève à 2 229 831 €. Les intérêts de 2007 pour un montant de 68 122 € ont été capitalisés à l'avance initiale de 2 161 709 €.
- . Ces avances sont rémunérées au taux de 4,734 % sur 2008. Le total des intérêts facturés par Cerep SA à Anceris est de 105 560 €.

d - Convention de management

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2005.

- Nature et objet** . Contrat de management : rémunération des prestations de management de Cerep SA réalisées pour le compte de Anceris en matière financière, scientifique, juridique, de ressources humaines, et autres activités administratives telles que l'informatique et les communications.

- Modalités** . La facturation des frais de management à Anceris pour l'année 2008, s'élève à 49 607 €.

e - Convention de recherche

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2005.

- Nature et objet** . Contrat de recherche, collaboration entre Anceris et Cerep SA sur les programmes de recherche.

- Modalités** . Cette convention n'a pas donné lieu à facturation en 2008, elle reste en vigueur jusqu'en 2009 (fin du programme oncologie).

Niort et Paris-La Défense, le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit
Jean-Marc Mendès

Ernst & Young Audit
Serge Guérémy

RAPPORT DU PRÉSIDENT

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du conseil d'administration des sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- . de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- . des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les actions de notre Société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration le 20 mars 2009 et transmis aux commissaires aux comptes.

1. LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le "Code de référence".

1.1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1.1. Composition et fonctionnement du conseil d'administration

1.1.1.1. Composition du conseil d'administration

A la date d'établissement du présent rapport, le conseil est composé de sept membres, un Président (et directeur général) et six administrateurs :

Président

- . **Thierry Jean est Président-Directeur général de Cerep.**

Thierry Jean est administrateur et Président du conseil d'administration depuis la création de Cerep SA, qu'il a fondée en 1989. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Avant de créer Cerep SA, Thierry Jean était chercheur au CNRS. Docteur en biochimie, diplômé de l'Université de Paris en 1983, Thierry Jean a accompli une spécialité de trois ans d'études post-doctorales au National Cancer Institute de Bethesda, Maryland (Etats-Unis).

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : Cerep SA, 155 boulevard Haussmann - 75008 Paris

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 869 733.

Autres membres du conseil d'administration

- . **Pierre Bart est administrateur depuis juin 2008** ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Ingénieur ENSAM, il a fait toute sa carrière à EDF, d'abord comme ingénieur d'exploitation, chef de service et directeur de projet informatique. Il a ensuite dirigé et mis en service plusieurs centrales dont la centrale nucléaire de Civaux. Pierre Bart a ensuite exercé plusieurs fonctions auprès de la direction d'EDF, comme direc-

teur adjoint au Pôle clients, et directeur de la production thermique, hydraulique et du transport, puis directeur de la branche Collectivités distribution. Enfin, Pierre Bart a été Président du comité central d'entreprise d'EDF/GDF puis Président de l'Union française de l'électricité et délégué général d'EDF.

Nationalité : Française

Adresse : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 400

- **Jean-Paul Boulan est administrateur depuis 1989** ; son mandat d'administrateur vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Jean-Paul Boulan a une expérience de plus de vingt ans comme chargé d'affaires puis directeur des participations dans plusieurs structures de capital risque (Sofinnova, Opportune finance, OTC Asset management, ...).

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 14 360

- **Monique Capron est administrateur depuis 2006** ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Docteur en pharmacie et docteur ès sciences pharmaceutiques, Monique Capron a consacré sa carrière scientifique à l'immunologie des maladies transmissibles. Ses travaux ont conduit à une série de découvertes fondamentales concernant les mécanismes de cytotoxicité, l'identification des classes d'anticorps et l'intervention de certains récepteurs dans les interactions entre les éosinophiles et les anticorps. Monique Capron est professeur d'immunologie à la Faculté de pharmacie de Lille et directeur de l'unité Inserm U547.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : Faculté de Pharmacie de Lille, 3, rue du Professeur Laguesse, BP 83 - 59006 Lille

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 100

- **Sandrine Dufour est administrateur depuis le 12 février 2009** ; elle a été nommée par cooptation en remplacement de Monsieur Georges Hibon, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Madame Sandrine Dufour a débuté sa carrière en 1990 en qualité d'analyste financier au sein de deux établissements bancaires, puis elle a intégré le groupe Vivendi en 1999 en qualité de chargée de mission sur les Télécoms, y a assumé les fonctions de directeur financier de Vivendi Universal Net, directeur de l'audit interne et des projet spéciaux – basée à New York et occupe actuellement les fonctions de directeur financier adjoint du groupe et Président non exécutif de Vivendi Mobile Entertainment.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : Vivendi, 42, avenue de Friedland - 75008 Paris

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 1

- **Frédéric Revah est administrateur depuis juin 2008** ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Directeur général de Sepal Pharma, société de biotechnologie spécialisée dans le domaine du cancer, son parcours combine une expérience dans l'industrie des biotechnologies et dans l'industrie pharmaceutique. Il a occupé le poste de directeur scientifique de Cerep, ainsi que celui de directeur général de la filiale oncologie du Groupe (1999-2007). Il a été responsable de département dans la division Recherche de Rhône-Poulenc Rorer (aujourd'hui sanofi-aventis), où il a également participé à, ou conduit des projets de développement précliniques ou cliniques (1992-1998). Frédéric Revah a été chargé de recherche à l'Institut Pasteur (1990-1992). Il est titulaire d'un diplôme de docteur en sciences (spécialisé pharmacologie, Institut Pasteur/Université de Paris VI), et est diplômé de l'Ecole polytechnique (1982). Il a conseillé et participé au conseil scientifique de plusieurs organismes académiques et fonds d'investissements.

Nationalité : Française

Adresse : Sepal Pharma SA, 21 rue de Fecamp - 75012 Paris

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 3 963 actions

- **Pierre Simon est administrateur depuis 1997** ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. (Monsieur Pierre Simon atteindra fin 2009 la limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateurs fixée par les statuts, son renouvellement ne sera pas proposé).

Pierre Simon a été professeur de pharmacologie à la faculté de médecine de la Pitié-Salpêtrière et directeur du département de pharmacologie clinique de l'Hôpital de la Salpêtrière de 1967 à 1986, date à laquelle il rejoint le groupe Sanofi comme directeur de la Recherche & Développement et membre du comité exécutif. Ses principaux travaux ont porté sur la psychopharmacologie expérimentale et clinique et sur la méthodologie des essais thérapeutiques.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 12 255

Au cours de l'exercice 2008, étaient également administrateurs David Edwards, qui a démissionné de son mandat par courrier en date du 16 septembre 2008 et Georges Hibon qui a démissionné de son mandat à l'issue du conseil d'administration du 12 novembre 2008.

Cumul des mandats des mandataires sociaux à la date du présent rapport¹

Mandataire	Mandat dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions	
				dans une autre société du Groupe	dans une autre société hors du Groupe
Pierre Bart 59 ans	administrateur	du 20 juin 2008 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Néant	Néant	Soregies SA (France) : membre du directoire
Jean-Paul Boulan 70 ans	administrateur	du 20 février 1990 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	Néant	.JPB Gestion SARL (France) : gérant .Modelabs SA (France, société cotée): membre du conseil de surveillance .OTC AM (France): membre du comité consultatif
Monique Capron 61 ans	administrateur	du 20 juin 2008 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Néant	Néant	.IRD (Institut de recherche pour le développement) (France) : administrateur .Professeur d'immunologie/faculté de pharmacie de l'université Lille 2 .Directeur de l'unité Inserm U547 .Praticien des hôpitaux/CHRU de Lille
Sandrine Dufour 42 ans	administrateur	du 12 février 2009 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Néant	Néant	.Directeur financier adjoint du groupe Vivendi (Vivendi SA, France, société cotée) .Président non exécutif de Vivendi Mobile Entertainment SA (France) .Maroc Telecom SA (Maroc, société cotée): membre du comité d'audit.
Thierry Jean 52 ans	Président-directeur général	du 20 juin 2008 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Directeur général	.Président de Cerep, Inc. (filiale américaine détenue à 100%) .Président de Anceris SA (filiale française détenue à 100%) .Administrateur de Cerep Ltd (Hong Kong, filiale à 100%)	SpinX, Inc (Suisse): administrateur
Frédéric Revah 47 ans	administrateur	du 20 juin 2008 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Néant	Néant	.Directeur général de Sepal Pharma SA (France) .Hera Diagnostics SAS (France) : membre du conseil de direction
Pierre Simon 74 ans	administrateur	du 20 juin 2008 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008			

¹ Se reporter également au rapport de gestion du conseil d'administration, page 24.

Conditions de nomination et indépendance

Le mandat des administrateurs est d'une durée de six années.

Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le recommande le Code de référence. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire à cet égard.

Les administrateurs sont toujours rééligibles mais ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze ans. Cha-

que administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat. Parmi les membres du conseil, quatre d'entre eux – Pierre Bart, Monique Capron, Sandrine Dufour et Pierre Simon – sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence, alors que trois d'entre eux – Thierry Jean, Jean-Paul Boulan et Frédéric Revah - doivent être considérés comme non indépendants selon les critères de ce même Code.

Le Code de référence prévoit que les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- . ne pas exercer de fonctions de direction dans la Société ou son Groupe ;
- . ne pas être, ni avoir été au cours des cinq dernières années :
 - . salarié ou mandataire de la Société ou d'une société du Groupe,
 - . mandataire d'une autre société, dans laquelle la Société est mandataire ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat ;
- . ne pas être client, fournisseur ou banquier (d'affaire ou de financement)
 - . significatif de la Société ou son Groupe
 - . ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- . ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- . ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- . ne pas être membre du conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans
- . ne pas être actionnaire de référence de la Société ou de sa société mère exerçant un contrôle sur la Société. Au-delà d'une détention de 10%, le conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Par ailleurs, d'une façon générale, à la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

A l'exception de Thierry Jean, Président-directeur général de la Société, aucun administrateur n'est, à la connaissance de la Société et à la date du présent rapport, lié, directement ou indirectement, à aucune des sociétés du Groupe, ni à leurs administrateurs, ni à leurs directeurs généraux. Il est toutefois précisé que Frédéric Revah était administrateur d'Ankeris SA jusqu'au 9 mars 2009.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- . d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- . d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- . d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Enfin, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

1.1.1.2. Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil a adopté un règlement intérieur, disponible sur le site Internet de la Société :

<http://www.cerep.fr/cerep/utilisateurs/pages/Investor/management.asp>

Réunions du conseil d'administration en 2008

En 2008, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Les convocations ont été adressées sept jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Les administrateurs ont été relativement assidus aux réunions du conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 75%.

Ont participé aux séances du conseil d'administration :

- . les administrateurs en cours de mandat en 2008 ;
- . le Président ;
- . le General counsel & Corporate secretary, secrétaire du conseil ;
- . le directeur financier ;
- . les délégués du comité d'entreprise, convoqués à toutes les séances du conseil.

En 2008 les commissaires aux comptes ont été invités à toutes les séances du conseil. Ils y ont assisté régulièrement.

Les conditions de préparation des travaux du conseil

L'ordre du jour des réunions du conseil est élaboré par le secrétaire après échange avec le Président. Il est adressé aux administrateurs avant chaque réunion dans un délai raisonnable. Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Ainsi, les administrateurs peuvent-ils consacrer, pour la préparation des réunions du conseil et des comités auxquels ils siègent, le temps nécessaire à l'examen des dossiers et demander, quand ils le jugent utile, des documents complémentaires pour l'accomplissement de leur mission.

C'est ainsi que le projet des comptes annuels 2008 a été transmis aux administrateurs plus de sept jours avant la réunion du conseil appelée à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié des mêmes informations que les membres du conseil.

Les administrateurs agissent dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur et notamment les pratiques de bonne gouvernance. Ils participent activement et en toute liberté aux délibérations et apportent leurs connaissances et leur compétence professionnelle dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par un règlement intérieur. Le règlement intérieur arrête notamment les règles relatives à la composition du conseil en vue d'assurer son indépendance, au contenu et à la communication des informations qui lui sont remises, au mode de fonctionnement et aux attributions des différents comités, au respect de la confidentialité, au traitement des informations privilégiées, à la détention, à l'achat et à la cession des titres de la Société.

Travaux du conseil d'administration en 2008

Au cours de l'exercice 2008, les réunions du conseil ont porté principalement sur l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et sociaux (annuels et semestriels), l'affectation du résultat, l'approbation du budget de l'année en cours, les orientations stratégiques et les opérations majeures telles que le développement du Groupe en France ou à l'étranger, les questions relatives au gouvernement d'entreprise, les rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants (sur proposition du comité de rémunération), les conventions intragroupe, la répartition des jetons de présence, la convocation de l'assemblée générale et l'examen des documents qui y sont présentés.

En 2008, le conseil a également suivi régulièrement les opérations de cession des programmes de drug discovery du Groupe.

Lors de chaque séance, le conseil a examiné l'évolution du chiffre d'affaires et des activités du Groupe.

Le conseil a par ailleurs statué sur sa composition, notamment à la suite de la démission de deux de ses membres.

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions ont été prises par le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1.1.1.3. Évaluation du conseil d'administration

La Société veille à ce que le conseil soit composé majoritairement d'administrateurs indépendants, et plus généralement à se conformer aux dispositions du Code de référence.

Une fois par an le conseil d'administration consacre un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. De plus, le Président invite fréquemment les administrateurs à faire toutes propositions pour améliorer l'efficacité du conseil.

Dans ce sens, a notamment été convenu (i) que le conseil serait tenu régulièrement informé de la marche des affaires sociales, y compris entre les séances de conseil, et particulièrement à l'occasion des opérations significatives entreprises par la Société, telles que les opérations de croissance externe de cession ou cessation d'activité et (ii) que le Président-directeur général ou la personne qu'il délègue à cet effet ferait le point lors de chaque réunion du conseil sur les orientations stratégiques du Groupe et leurs évolutions.

L'assiduité des membres du conseil, de même que leur participation active aux débats sur la stratégie et les orientations du Groupe, font partie des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil.

L'évaluation du conseil réalisée pour l'exercice 2008 conclut à une performance satisfaisante des travaux du conseil, avec un taux de présence des administrateurs (75% environ en 2008 contre 63% en 2007) en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Le conseil considère que les compétences assez diverses de ses membres permettent une bonne évaluation des projets et documents soumis à son approbation, qu'il dispose d'une information pertinente et suffisante à l'exercice de ses fonctions, et que les conditions d'accès aux dirigeants du Groupe sont satisfaisantes.

S'agissant de l'évaluation du fonctionnement du comité de nomination et des rémunérations et du comité d'audit, leur fonctionnement a été jugé satisfaisant et leur composition cohérente et équilibrée compte-tenu des compétences requises au sein de ces instances. Leur composition devra néanmoins être renforcée par suite des récents départs d'administrateurs.

A la date du présent rapport et au regard de la nomination récente d'un grand nombre de ses membres, le conseil n'a pas encore entamé un processus formalisé d'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux, notamment hors de la présence des administrateurs internes. Une telle évaluation devrait être mise en œuvre au plus tard à la date du conseil arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.1.1.4. Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration a apporté certaines limites aux pouvoirs du Président-directeur général et les revoit régulièrement. Ainsi, le conseil d'administration doit autoriser de façon préalable les opérations suivantes :

- . les décisions d'implantation à l'étranger ou de retrait de ces implantations ;
- . les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier la structure financière ou son périmètre d'activité ;
- . la prise ou la cession de participations dans d'autres sociétés ; de tous échanges portant sur des biens, titres ou valeurs ;
- . l'acquisition ou la cession d'immeubles ;
- . l'octroi de sûretés sur les biens sociaux ou l'obtention de financements excédant un montant arrêté chaque année par le conseil.

1.1.2. Composition et fonctionnement des comités

Le conseil a constitué quatre comités : un comité d'audit, un comité de nomination et des rémunérations, un comité scientifique et un comité du développement durable.

1.1.2.2. Comité d'audit

Jusqu'à la date du présent rapport, le comité d'audit est composé de deux membres dont un administrateur indépendant et comprend, conformément à la loi, un membre au moins compétent et indépendant selon les critères du Code de référence.

Le comité d'audit, chargé d'évaluer en permanence l'existence et l'efficacité des procédures de contrôle financier et de contrôle des risques de la Société, a notamment pour mission d'examiner :

- . le périmètre de consolidation,
- . les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels,
- . les procédures de contrôle,
- . les programmes et travaux d'audit interne,
- . la pertinence des options comptables,
- . les risques et engagements hors bilan significatifs,
- . tout sujet susceptible d'avoir une incidence significative, financière et comptable,
- . l'état annuel des contentieux, litiges ou arbitrages importants.

Le comité peut procéder à des visites et auditions de responsables opérationnels ou de personnes qui participent à l'élaboration des comptes. Il peut entendre les commissaires aux comptes même en l'absence des dirigeants. Il peut recourir à des experts extérieurs.

Il intervient lors de la sélection des commissaires aux comptes et avant chaque renouvellement de ceux-ci. Il se tient informé des honoraires qui leur sont versés et veille au respect des règles garantissant leur indépendance.

En 2008, le comité d'audit s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 100%.

Le comité d'audit peut à tout moment auditionner le directeur financier, ses principaux collaborateurs et les commissaires aux comptes de la Société, dans l'exercice de sa mission.

Il a, au cours de l'exercice écoulé, principalement orienté ses travaux sur la définition du cadre du reporting financier 2009 (norme IFRS 8), la présentation des informations de gestion du Groupe, l'élaboration du budget 2009.

Membres en 2008

- . Pierre Bart, Président du comité, administrateur indépendant
- . Jean-Paul Boulan
- . Jean-Paul Moinard

Le mandat de membre du comité d'audit de Jean-Paul Moinard a pris fin le 1^{er} avril 2008 par suite de sa démission. A la date du présent rapport, il n'a pas été remplacé.

Lors de sa réunion du 20 mars 2009, le conseil d'administration de Cerep s'est interrogé sur la pertinence du maintien du comité d'audit compte tenu de sa composition qui est rappelée dans le présent rapport. Conformément à l'article L 823-20 du code de commerce, la Société peut être exemptée de l'obligation de maintenir un comité d'audit dès lors que le conseil remplit les fonctions de ce comité. Le conseil d'administration de Cerep a jugé qu'une telle institution n'apportait rien de significatif à la Société notamment en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et a en conséquence décidé de la dissolution du comité d'audit.

1.1.2.3. Comité de nomination et des rémunérations

Le comité de nomination et des rémunérations est composé à la date du présent rapport d'un seul membre.

Sa composition sera modifiée en 2009 pour porter le nombre de ses membres à au moins deux, dont au moins un membre compétent et indépendant au sens du Code de référence. En revanche, il ne paraît pas nécessaire de modifier la composition du comité pour porter la quotité des membres indépendants aux deux tiers conformément aux recommandations du Code de référence.

Le comité de nomination et des rémunérations exerce notamment les missions suivantes :

- . en matière de nominations :
 - . assister le conseil d'administration dans le choix des administrateurs, des mandataires sociaux et des administrateurs membres des comités ;
 - . proposer annuellement au conseil la liste des administrateurs pouvant être considérés comme "administrateur indépendant" de la Société ;
 - . proposer les procédures permettant au conseil d'apprécier son propre fonctionnement.
- . en matière de rémunérations :
 - . formuler, auprès du conseil, des recommandations et propositions concernant :
 - . la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des dirigeants sociaux de Cerep SA ;
 - . les attributions d'options de souscription ou d'achats d'actions et les attributions gratuites d'actions, en particulier les attributions nominatives aux dirigeants sociaux ;
 - . examiner, à la demande du Président-directeur général, la rémunération des membres du comité de direc-

tion, y compris les plans de stock-options et d'attributions gratuites d'actions, ainsi que ceux qui sont fondés sur l'évolution de la valeur de l'action, les régimes de retraite et de prévoyance, et les avantages en nature.

En 2008, le comité s'est principalement prononcé sur la rémunération de Thierry Jean, Président-directeur général, sur la rémunération des membres du comité de direction et sur la nomination de nouveaux administrateurs.

Il s'est réuni une fois, avec un taux de présence de 100 %.

Thierry Jean, Président-directeur général, est le seul dirigeant mandataire social de la Société. Sa rémunération ne comprend pas de jetons de présence, à l'attribution desquels il n'est pas éligible. Elle est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus).

La règle de variabilité du bonus applicable en 2009 pour les performances de l'exercice 2008 sont résumées comme suit :

- . 40% du bonus est attribué en fonction de la performance globale du Groupe
- . 60 % du bonus est attribué en fonction de la performance individuelle dans la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice et devant concourir à la performance long terme du Groupe
- . Il n'y a pas de complément de bonus dans l'hypothèse d'un dépassement des objectifs, quelque soit ce dépassement.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Membres en 2008

- . Georges Hibon, Président du comité, administrateur indépendant
- . Jean-Paul Boulan

Le mandat de membre du comité de nomination et des rémunérations de Monsieur Georges Hibon a pris fin le 12 novembre 2008 par suite de sa démission. A la date du présent rapport, il n'a pas été remplacé. Le comité de nomination et des rémunérations devant être composé d'au moins deux membres, un nouveau membre sera nommé en 2009 par le conseil d'administration.

1.1.2.4. Comité scientifique

Le comité scientifique est composé de trois membres, dont deux administrateurs, et un membre non administrateur, tous choisis pour leurs compétences dans les différents aspects de la drug discovery. Il se réunit en tant que de besoin et a pour rôle principal d'examiner les activités de la Société dans le domaine de la recherche et du développement. Le comité scientifique revoit tout ou partie des programmes de recherche et développement majeurs de la Société.

Le comité scientifique est également consulté sur toutes questions scientifiques majeures.

Il se réunit à la demande de ses membres, lorsqu'une question qui doit faire l'objet d'une décision du conseil ou d'une approbation par ce dernier, nécessite une expertise préalable et un avis du comité scientifique.

En 2008, le comité scientifique s'est réuni une fois, avec un taux de participation de 100%

Membres en 2008

- . Monique Capron
- . Frédéric Revah

1.1.2.5. Comité du développement durable

Le comité du développement durable est composé à la date du présent rapport de deux administrateurs dont un indépendant. Il a pour rôle d'apprécier et de se prononcer sur tous les aspects principaux de la politique sociale et environnementale de la Société.

Membres en 2008

- . Pierre Bart, président du comité
- . Jean-Paul Boulan
- . Georges Hibon

Georges Hibon a siégé à ce comité jusqu'au 12 novembre 2008, date de sa démission de ses fonctions d'administrateurs. Il n'a pas été remplacé.

1.2. PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

1.2.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

L'assemblée générale du 20 juin 2008 a fixé le montant des jetons de présence à 100 000 euros, jusqu'à décision contraire de l'assemblée.

Le conseil d'administration répartit entre ses membres lesdits jetons, selon les règles qu'il a fixées. Ces règles sont essentiellement basées sur l'assiduité des membres du conseil.

Les règles de répartition sont les suivantes :

- . une partie fixe de 4 000 euros par an et par administrateur,
- . une partie variable fonction de l'assiduité aux séances du conseil et des comités.

Depuis le 20 mars 2009, les administrateurs sont invités à affecter, chaque année, une partie de leurs jetons de présence à l'achat d'actions de la Société.

1.2.2 Rémunération des mandataires sociaux

A la date du présent rapport, seul le Président-directeur général est concerné.

Le conseil arrête sa politique de rémunération des mandataires sociaux et leur rémunération sur proposition du comité de nomination et des rémunérations.

Il décide également de la politique d'attribution et de l'allocation des options de souscription ou d'achat d'actions, ou des actions gratuites, sur proposition du comité de nomination et des rémunérations. Aucune option ou action gratuite n'a été attribuée en 2008.

Il se réfère également au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Cette politique porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par la Société.

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Les modalités de détermination de la rémunération du Président-directeur général sont décrites au paragraphe 1.1.2.3 ci-dessus.

En 2008 le Président-directeur général a bénéficié en outre d'avantages en nature pour un montant de 4 949 euros.

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

Depuis 2004, la Société n'a pas attribué d'options de souscriptions ou d'achat d'actions, ou d'actions de performance aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux de la Société ne bénéficient pas de régime de retraites supplémentaires.

Sur la rémunération des mandataires sociaux : se référer également au rapport de gestion du conseil d'administration, page 21.

1.3. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

1.4. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le rapport du conseil d'administration.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. OBJECTIF ET DÉFINITION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en oeuvre par la direction générale, le management et le personnel du Groupe visant à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- . fiabilité de l'information comptable et financière ;
- . réalisation et optimisation de la conduite des opérations ;
- . conformité aux lois et aux réglementations applicables ;
- . sécurité des actifs.

En ce sens, Cerep adopte une définition du contrôle interne s'inspirant du référentiel international "COSO". L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans

les domaines comptables et financiers. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner de garantie absolue que de tels risques aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

2.2. ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Le nombre limité d'entités formant le Groupe et la relative simplicité du découpage organisationnel permettent de préparer et d'orienter les choix stratégiques au niveau central en donnant l'autonomie d'action et de proposition aux entités opérationnelles.

L'efficacité des procédures de contrôle est fonction de l'intégrité et de l'éthique dont font preuve les personnes qui créent les contrôles, les gèrent et en assurent le suivi. Le conseil d'administration et la direction générale s'efforcent de montrer l'exemple par des principes de conduite afin qu'un environnement éthique imprègne les fonctions et les niveaux du Groupe.

La direction et le management du Groupe et particulièrement le Président-directeur général de Cerep développent et communiquent la culture d'entreprise du Groupe.

Cet environnement est renforcé par les règlements intérieurs, par les codes et les pratiques de bonne conduite dans les domaines scientifique, expérimental, sécurité, réglementaire et juridique, financier et administratif, ainsi que par l'existence des comités constitués par le conseil d'administration de la Société.

2.3. ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Chaque collaborateur du Groupe contribue au contrôle interne, selon son niveau de responsabilité et d'implication.

L'organisation de la direction générale, la composition du conseil d'administration et des comités spécialisés concourent au bon fonctionnement de la Société, dans l'efficacité et la transparence. La composition et l'activité du conseil d'administration et du comité d'audit constituent un facteur d'efficacité du contrôle interne. La direction générale a vocation à gérer les affaires courantes du Groupe : sous la direction du Président-directeur général, il pilote la stratégie du Groupe et, en liaison avec l'encadrement, il contribue à la mise en oeuvre des procédures de contrôle destinées à permettre la réalisation des objectifs de chaque entité.

La direction financière a un rôle de pilotage vertical et transversal. Il englobe la responsabilité indirecte de contrôle des activités des entités et des directions. La direction financière a la charge de la préparation de l'information financière du Groupe et du contrôle financier Groupe. Les fonctions trésorerie, comptabilité, fiscalité et contrôle de gestion de Cerep SA et Cerep, Inc. lui sont directement rattachées.

L'assurance qualité, dont l'objectif est de satisfaire et fidéliser les partenaires du Groupe, contribue par ses actions au système de contrôle interne. Comme celui-ci, elle implique une analyse des processus et la mise en place de points de contrôle. Le Groupe cherche à exploiter ces synergies.

La direction des ressources humaines et l'encadrement fixent le niveau de qualité requis pour chaque poste et favorise le développement de compétences par la formation et le partage des connaissances et fixent les attentes en matière de recrutement. La politique "ressources humaines" traduit les exigences du Groupe en matière d'intégrité, d'éthique et de compétence au travers du recrutement, de la formation, de la rémunération et des actions correctives.

La direction des systèmes d'information a un rôle central dans la mise à disposition d'outils de contrôle interne et d'évaluation.

2.4. PROCÉDURES DE CONTRÔLE SPÉCIFIQUES

Eu égard aux particularités de l'activité de Cerep, le conseil d'administration et la direction générale ont identifié cinq zones prioritaires où porter les efforts d'analyse et de surveillance des risques.

2.4.1. Dépendance clients et cycles de facturation

Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie significatif sur le poste créance clients.

Une proportion importante du chiffre d'affaires est réalisée avec un petit nombre de clients. Au cours de l'exercice 2008, 33% du chiffre d'affaires consolidé a été réalisé avec trois partenaires commerciaux, 40% avec cinq et 52% avec dix.

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep ainsi que par la base de clientèle de Cerep de plus de 460 partenaires.

Cerep gère ce risque en évaluant systématiquement la solvabilité de tout nouveau prospect commercial à partir de bases de données d'informations financières, en exigeant, si nécessaire, le versement d'acomptes ou d'avances par le client et en appliquant une politique de comptabilité client rigoureuse. Celle-ci utilise un outil informatique spécifique pour piloter les créances, gérer les relances et les créances douteuses. La résolution des litiges clients est assurée conjointement par la comptabilité client, le service de relation clientèle et la direction commerciale.

2.4.2. Procédures achats/Stocks/Sous-traitance

Le Groupe a des relations de dépendance vis-à-vis de quelques partenaires stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matériel biologique.

Les risques de carence, de défaillance ou de rupture d'approvisionnement sont contrôlés par des procédures de sélection des fournisseurs, de diversification des approvisionnements et d'optimisation de la gestion des stocks.

Les procédures d'achats de Cerep intègrent un processus d'approbation des fournisseurs et prestataires externes. Elles comprennent un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agence de notation de risque crédit. Elles prévoient, par ailleurs, pour les fournisseurs significatifs, la réalisation d'audits qualité et méthodes réguliers. Elles s'attachent enfin à maîtriser les coûts par le recours à des appels d'offres concurrentiels et la mise en place de contrats annuels avec les principaux fournisseurs.

Les achats d'équipements sont encadrés dans le plan de développement annuel par la procédure budgétaire. Celle-ci définit une enveloppe et une liste d'investissements prioritaires autorisés pour l'exercice. Les demandes d'équipement non budgétées sont soumises à une procédure spécifique de justification et de validation. Les autorisations d'investissement suivent un circuit d'approbations défini par type et par importance de montant.

Le Groupe apporte une attention particulière à la gestion de ses stocks. Celle-ci doit être encore améliorée avec la mise en place récente d'un nouveau logiciel de gestion de la "supply chain".

Durant l'année 2008, Cerep a poursuivi le remplacement des applications critiques d'achats/stocks et de gestion des productions internes en préparation et en conformité avec le logiciel évoqué ci-dessus.

2.4.3. Recherche & Développement/Propriété industrielle

Le Groupe s'attache à développer des technologies robustes (résultats reproductibles), reconnues par l'industrie. Celles-ci le sont souvent sur la base de la littérature existante : il ne s'agit pas, la plupart du temps, d'inventions brevetables.

Préalablement à un nouveau développement de test, Cerep s'assure de la liberté d'exploitation du développement envisagé.

Des procédures permettent, le cas échéant, d'identifier les inventions puis de déposer les demandes de brevets afférentes avec l'aide de cabinets conseil spécialisés.

Le Groupe a une gestion active de son portefeuille de brevets afin d'en qualifier la pertinence et orienter sa stratégie de dépôt de nouvelles demandes de brevet. Une veille technologique et concurrentielle a été organisée afin d'identifier les risques potentiels portant sur la propriété industrielle du Groupe.

Les discussions avec un prospect qui entraînent la fourniture de certaines informations commerciales ou stratégiques sont précédées de la signature d'accords de confidentialité afin notamment de protéger la propriété industrielle et le savoir-faire du Groupe.

Les procédures de démarrage d'études de pharmacologie et plus généralement de prestations de services prévoient l'existence préalable d'un contrat de fourniture de services définissant notamment les conditions d'intervention de la Société et les obligations des parties en matière de propriété industrielle et/ou d'exploitation des résultats.

2.4.4. Respect de l'environnement

Cerep a mis en place un management environnemental et s'est fixé pour objectif de contrôler et limiter le risque environnemental, particulièrement dans le domaine de la gestion des déchets, des rejets, et de limiter les nuisances sonores et olfactives liées à son activité.

Un comité d'hygiène et de sécurité existe sur chaque site. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il s'attache à identifier et à maîtriser les risques environnementaux ainsi que les dangers relatifs à l'exposition aux substances manipulées et les risques de santé au travail.

Le comité a élaboré des systèmes et des procédures visant à prévenir les accidents susceptibles de survenir. Les retours d'expérience après accident sont diffusés aux sites concernés.

Un tableau de bord mensuel consolide une série d'indicateurs HSE concernant les sites opérationnels et la visite médicale.

Un référentiel de standards et de directives s'applique à l'ensemble des implantations du Groupe dans le monde.

2.4.5. Trésorerie/Financement des activités

Les investissements en équipements et les stocks nécessaires à l'activité de services précliniques génèrent chez Cerep SA un besoin en fonds de roulement qui représente le principal du risque de trésorerie du Groupe.

Le suivi et l'anticipation de l'évolution des dépenses, des recettes et de la position de trésorerie sont effectués de manière hebdomadaire par le trésorier de Cerep SA et communiqués à la direction financière et à la direction générale.

Une analyse mensuelle ainsi qu'un plan de trésorerie annuel régulièrement actualisé complètent ce reporting. Le comité de direction examine périodiquement la situation financière et la trésorerie prévisionnelle de la Société et du Groupe compte tenu des risques de trésorerie et de liquidité.

La direction financière veille à ce que le Groupe dispose des sources de financement en quantité suffisante au regard de ses besoins. Afin de financer notamment les efforts de restructuration annoncés fin 2006, Cerep SA a négocié début 2007 un prêt à moyen terme, assorti d'un schéma de sûretés, qui s'il n'est pas respecté, peut entraîner le remboursement anticipé de ce prêt.

Avec la cession d'Hesperion intervenue le 31 octobre 2007, le schéma de sûretés de ce prêt a été révisé et son

impact sur le risque de liquidités de Cerep s'est trouvé fortement réduit. Les liquidités que le Groupe détient font l'objet d'une gestion en "bon père de famille" et placées en SICAV monétaires ou en dépôts à terme dans des établissements financiers de premier rang.

Le Groupe a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci concerne principalement les créances nettes et la facturation en dollar US de Cerep SA. Un cabinet conseil spécialisé assiste la Société dans la définition et la révision de la stratégie de couverture en fonction d'hypothèses de cours de change cible. Il effectue des actualisations ou des simulations du rythme des encaissements et de la facturation en devises, qui permettent de contrôler la variation des cours de change par rapport aux instruments dénoués et en place et d'assurer l'équilibre des types de couverture utilisés. Un reporting est établi mensuellement. Il présente à la direction financière la situation synthétique des éléments dénoués et non échus, des objectifs de couverture et de leur adéquation, selon une hypothèse de poursuite de la stratégie, une hypothèse de liquidation immédiate et une hypothèse d'évolution défavorable de la devise.

La direction financière analyse les besoins en financement en fonction des budgets d'investissement et du volume, des conditions et de l'échelonnement des lignes de financement afin d'orienter les décisions et les négociations avec les organismes financiers. La gestion des financements par emprunts et crédit-bail du Groupe est centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. Les besoins en financement du Groupe émanent principalement des investissements immobiliers et en équipements techniques et informatiques.

La politique de couverture du risque de taux du Groupe vise à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. Les financements sont ainsi généralement souscrits à taux fixes, ou lorsque ceci n'est pas réalisé, convertis de taux variable à taux fixe par des instruments de swaps.

En 2008, Cerep a obtenu de la Banque de France une cotation 4+ sur une échelle de 3++, cote la plus favorable, à 9, cote la moins favorable. Cette note exprime son assez forte capacité à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans.

2.5. ORGANISATION DE L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

La production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière formées principalement des plans à moyen terme, des budgets, des comptes consolidés semestriels, des comptes analytiques trimestriels et des rapports opérationnels mensuels.

2.5.1. Plans à moyen terme

Les plans à moyen terme mesurent et simulent les conséquences des décisions stratégiques sur les grands équilibres financiers du Groupe. Ils servent de support à l'appréciation régulière de la performance des entités et des directions opérationnelles et à l'élaboration de scénarii stratégiques par la direction générale du Groupe.

2.5.2. Budgets

Les budgets de Cerep SA et de Cerep, Inc. sont élaborés par les entités respectives. L'ensemble est coordonné et centralisé par la direction financière de Cerep.

Les budgets se construisent sur la base d'échanges entre les directions opérationnelles et la direction générale en trois étapes :

- . les grandes orientations de développement d'activité et d'objectifs de recherche et développement sont fixées au quatrième trimestre de chaque année et diffusées aux directions opérationnelles. Celles-ci construisent des plans de développement et renseignent leurs besoins de manière détaillée en matière d'investissement et d'équipement, en ressources humaines et en fonctionnement dans un outil spécifique.
- . la direction générale évalue les plans de développement, procède à des arbitrages et communique les décisions aux directions.
- . le reporting mensuel aux directions opérationnelles des résultats compare les montants réalisés aux montants budgétés et identifie les écarts. Les réalisations sont suivies et analysées chaque trimestre.

2.5.3. Consolidation

La consolidation des comptes est effectuée deux fois par an en vue de la production de comptes résumés ou complets semestriels et annuels. De plus, à chaque trimestre, sont établies des informations comptables consolidées sélectionnées, notamment le chiffre d'affaires.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer une conformité des données aux règles en vigueur (normes comptables internationales et instructions françaises, principes comptables Groupe tels qu'exposés dans les annexes aux comptes consolidés, page 41), une fiabilité de l'information financière, et l'intégrité des données.

En préparation de chaque consolidation, un calendrier identifie les principales échéances et les responsabilités de la consolidation, des directions comptables et des directions opérationnelles, en liaison avec le calendrier défini conjointement des interventions des commissaires aux comptes.

Les principales filiales et leurs commissaires aux comptes reçoivent les instructions précisant le calendrier, les éléments à communiquer, les principes et méthodes retenues par le Groupe, ainsi que les points spécifiques à prendre en compte. Leurs alimentations des éléments de consolidation sont de surcroît validées par les commissaires

aux comptes. Le Groupe utilise les services d'un cabinet d'expertise comptable agréé qui gère l'alimentation des liasses de consolidation des entités et applique un ensemble de contrôles de cohérence, assiste le processus de rapprochement et l'élimination des opérations intragroupe, intègre les écritures de retraitement de consolidation et produit des états nécessaires à la validation, l'analyse et la présentation. A l'issue des opérations d'élaboration des comptes, une réunion de synthèse réunit dans un premier temps le cabinet d'expertise comptable en charge de la consolidation, les responsables des comptabilités et le directeur financier et associe dans un deuxième temps les commissaires aux comptes pour valider les points significatifs de comptabilité et de consolidation.

2.5.4. Comptabilité

Les comptabilités des entités du Groupe sont organisées de manière centralisée et exploitent largement les systèmes d'information. Le service comptable de Cerep SA à Poitiers traite les opérations des sites français et d'Ance-ris. Le service comptable de Cerep, Inc. à Seattle traite ses propres opérations ainsi que celles de Cerep Japan Corp. Chaque entité utilise un progiciel de comptabilité générale dimensionné à ses besoins.

Cerep SA utilise un module de comptabilité auxiliaire gérant les immobilisations, un progiciel de traitements bancaires et a mis en place des alimentations automatiques des progiciels annexes de paie et d'achats vers la comptabilité générale.

La comptabilisation du chiffre d'affaires de pharmacologie et la constatation de l'avancement sur ces études sont issues du système d'information développé par Cerep qui gère l'ensemble des travaux de laboratoire (LIMS). Celui-ci consiste en différents modules complémentaires qui traitent les informations relatives aux clients, les modalités tarifaires, suivent les étapes du déroulement d'une étude, de la réception des composés en provenance du client à la préparation et livraison des résultats, et permettent d'obtenir le pourcentage d'avancement des études.

Les contrôles de base du travail comptable visent à garantir que les opérations ont fait l'objet de documentation et d'un enregistrement, que tout enregistrement est justifié par une opération documentée, et qu'il n'y a pas d'erreur dans la comptabilisation des montants. Les enregistrements manuels ou automatiques font l'objet d'un contrôle systématique avec les éléments préparatoires. Les procédures d'arrêtés des comptes sont définies par le responsable de la comptabilité générale et comportent des vérifications spécifiques propres aux travaux de séparation de périodes, aux inventaires physiques et à la valorisation des stocks et des en-cours, aux calculs des amortissements, à la constatation des valeurs d'inventaire et des dépréciations, ainsi qu'à l'évaluation des risques et à la constatation des provisions.

2.5.5. Reporting périodique

Cerep établit un reporting mensuel du compte de résultat par direction opérationnelle, permettant de comparer leur rentabilité aux objectifs et aux prévisions. Les directions opérationnelles présentent à la direction générale un reporting mensuel d'activité comportant le chiffre d'affaires, les consommations de matières et d'heures par projet (client et recherche et développement), des indicateurs opérationnels ainsi que l'analyse des écarts par rapport aux objectifs et aux prévisions.

2.5.6. Suivi des actifs

Le suivi des équipements de Cerep SA est centralisé auprès des services généraux qui s'assurent notamment de l'existence de contrats de garantie et de maintenance des matériels et équipements de laboratoires. Ils organisent, avec la direction de la qualité le cas échéant, les opérations de vérification et de maintenance du matériel de laboratoire. Ils coordonnent l'identification des incidents et des pannes et proposent les remplacements. Ils sont responsables des mises en service de matériel et contribuent à la détermination de la valeur d'inventaire et à l'évaluation pour le service administratif des couvertures d'assurance liées aux matériels et aux bâtiments.

Le site de Celle l'Evescault en France a un responsable des stocks de matières premières et de consommables. Il organise le stockage, les inventaires physiques semestriels et identifie les éléments détériorés, obsolètes ou à rotation lente.

Les services comptables de Cerep SA et de Cerep, Inc. sont responsables de la facturation et du suivi des créances clients. Ils analysent les balances âgées, obtiennent lorsque nécessaire des rapports de situation financière de clients potentiels ou existants, et coordonnent la relance par le service de relation clientèle des retards de paiement. Ils identifient les créances douteuses, proposent les dépréciations, et adressent les litiges à la direction juridique.

Les placements et la gestion de trésorerie sont de la responsabilité du gestionnaire de trésorerie, dans le respect de la stratégie définie par la direction générale, de la politique d'investissement et de la sélection des organismes financiers arrêtés par la direction financière. Cette dernière analyse régulièrement les éléments fournis par les différents organismes financiers, la comptabilité et la trésorerie.

2.5.7. Suivi des engagements hors-bilan

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan de ses entités. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre de la préparation des comptes annuels dans l'inventaire des engagements de type commercial, crédit-bail, location, ou financier et inclut une revue des clauses d'exigibilité des nouveaux contrats significatifs de l'exercice.

Le service administratif de Cerep SA effectue un suivi régulier des nantissements et garanties données aux organismes financiers afin de contrôler leur adéquation aux soldes des financements et identifier les situations de levée.

2.5.8. Plan d'action pour 2009

En 2008, le Groupe a réalisé l'ensemble des objectifs qu'il s'était fixé :

la formalisation et la diffusion des procédures et des bonnes pratiques ont été renforcées notamment dans les domaines de la production, des finances et des systèmes d'information.

Pour l'année 2009, le Groupe s'est fixé des objectifs d'amélioration à court et moyen terme pour :

- . mieux planifier sa production grâce notamment au nouveau logiciel mis en place en début d'année,
- . assurer une meilleure protection de ses systèmes d'information à la suite d'un audit sécurité réalisé en 2008,
- . améliorer la documentation des procédures et des contrôles internes relatifs à la production et au maintien des lignes cellulaires.

3. GESTION DE CRISE

Dans les domaines les plus sensibles que sont la production, les finances et les systèmes d'information, le Groupe identifie les différentes situations de crise auxquelles il pourrait être confronté et en évalue le degré de probabilité.

Le Groupe dispose de moyens humains, matériels et de communication qu'il s'efforce aujourd'hui de mieux organiser pour réagir de la façon la plus adaptée à ces situations particulières.

Des plans de continuité d'activités, en cas de survenance d'une crise, sont mis au point. Ils intègrent :

- . des procédures de continuité d'activités (métier), mises en oeuvre lorsqu'une entreprise du Groupe se trouve dans l'incapacité d'exercer ses activités dans les conditions habituelles,
- . un plan de secours informatique, appliqué en cas de défaillance des infrastructures de traitement ou d'acheminement de données.

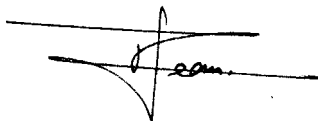
En matière de communication de crise, des règles sont définies au niveau de chaque site.

Celles-ci permettent:

- . d'assurer l'alerte des dirigeants, aussi bien au niveau local qu'au niveau du siège,
- . d'apporter une information interne claire et précoce pour rassurer, mobiliser et obtenir adhésion et soutien des collaborateurs du site.

La communication vis à vis du public et des médias pourra, le cas échéant, bénéficier du support de prestataires extérieurs, dont certains sont spécialisés en communication de crise.

Le 20 mars 2009



Thierry Jean
Président du conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CEREP

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cerep et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- . de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- . d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- . prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- . prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- . déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Niort et Paris-La Défense, le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit
Jean-Marc Mendès

Ernst & Young Audit
Serge Guérémy

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2008 et 2007.

	Ernst & Young				Groupe Y Audit			
	Montant (€ ht)		%		Montant (€ ht)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
. Cerep SA	83 753	60 298	100%	63%	58 038	47 438	100%	100%
. Filiales intégrées globalement	-	25 286	-	26%	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes :								
. Cerep SA	-	10 750	-	11%	-	-	-	-
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	83 753	96 334	100%	100%	58 038	47 438	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	83 753	96 334	100%	100%	58 038	47 438	100%	100%

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

LISTE DES INFORMATIONS PUBLIÉES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS
(en application de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article L.221-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers – établi le 15 avril 2009).

1. COMMUNIQUÉS DE PRESSE

2009	
28 avril	Cerep et PerkinElmer annoncent l'extension de leur portefeuille de nouvelles kinases pour le criblage et la qualification de candidats-médicaments
23 mars	Résultats consolidés 2008
12 février	Cerep annonce son chiffre d'affaires 2008
7 janvier	Cerep annonce la signature d'un accord de licence avec Théa pour le développement de son antagoniste LFA-1 dans l'ophtalmologie
2008	
10 décembre	Cerep annonce la conclusion d'un accord de licence avec sanofi-aventis et reçoit un premier paiement d'étape
12 novembre	Information financière trimestrielle : 3 ^{ème} trimestre 2008
28 août	Résultats consolidés du premier semestre 2008
12 août	Chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2008 : croissance soutenue des activités de la filiale américaine et forte progression des ventes en Asie
13 mai	Information financière trimestrielle : 1 ^{er} trimestre 2008
7 avril	PerkinElmer collabore avec Cerep pour la fourniture de solutions dédiées à la drug discovery
27 mars	Le produit découvert dans le cadre de la collaboration de Cerep avec sanofi-aventis entre en développement préclinique
27 mars	Résultats consolidés 2007 : un résultat net en forte progression
5 mars	Cerep étend ses laboratoires aux Etats Unis
12 février	Cerep annonce son chiffre d'affaires 2007 : forte croissance des activités récurrentes de profilage

2. AVIS FINANCIERS

2009		Publication
26 mars	La Tribune	Résultats consolidés 2008 : Cerep réduit son endettement de 4,16 millions d'euros
12 février	La Tribune	Cerep annonce son chiffre d'affaires 2008
2008		
14 novembre	La Tribune	Exercice 2008 : un troisième trimestre en croissance
19 mai	La Tribune	Communiqué aux actionnaires (assemblée générale du 20 juin 2008)
14 mai	La Tribune	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008
28 mars	La Tribune	Résultats consolidés 2007 : un résultat net en forte progression

3. PUBLICATIONS LÉGALES

2008	Publication	
29 août	Journal officiel - Balo N° 105	Approbation des comptes annuels 2007 par l'assemblée générale et attestations des commissaires aux comptes
13 août	Journal officiel - Balo N° 98	Chiffre d'affaires consolidé comparé (ht) des activités poursuivies (1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestres 2008)
14 mai	Journal officiel - Balo N° 59	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale/ Projet de résolutions
14 mai	Journal officiel - Balo N° 59	Chiffre d'affaires consolidé comparé (ht) des activités poursuivies (1 ^{er} trimestre 2008)
16 avril	Journal officiel - Balo N° 46	Comptes consolidés et sociaux (exercice 2007)
13 février	Journal officiel - Balo N° 19	Chiffre d'affaires consolidé comparé (ht) des activités poursuivies (exercice 2007)

4. INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Informations publiées ¹ sur le site internet de la Société – www.cerep.com – et diffusées par l'intermédiaire de La Tribune Wvire (anciennement DI Release), diffuseur professionnel d'informations réglementées, conformément aux articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF et de la directive "Transparence" CE 2004/109 du 15 décembre 2004.

2009	
5 février	Nombre total d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2009
2008	
22 décembre	Communiqué sur les recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux
28 août	Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2008
25 août	Rapport financier semestriel au 30 juin 2008
15 juillet	Rectificatif déposé auprès de l'AMF le 15 juillet 2008, portant sur le document de référence
1 ^{er} juillet	Résultats du scrutin AGO/AGE du 20 juin 2008
1 ^{er} juillet	Nombre total d'actions et de droits de vote au 30 juin 2008
23 juin	Document d'information annuel (liste des informations publiées ou rendues publiques de mai 2007 à mai 2008)
17 juin	Document de référence 2007 (incluant le rapport financier annuel 2007)
12 juin	Rapport spécial du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
19 mai	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2008 (Avis de convocation ,ordre du jour et projet de résolutions)
29 avril	Rapport financier annuel 2007
28 avril	Rémunération des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe Cerep en 2007
4 février	Nombre total d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2008

¹ autres que les communiqués publiés par Cerep au titre de l'obligation d'information permanente, présentés au point "1. Communiqués de presse".

5. AUTRES INFORMATIONS

2008	
17 juillet	Dépôt des comptes annuels (sociaux et consolidés) et affectation du résultat (Greffe du tribunal de commerce de Paris)
24 juin	Dépôt du formulaire de déclaration des droits de vote de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 20 juin 2008 (AMF)

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL		2
RAPPORT DE GESTION		3
1.	Présentation générale	3
2.	Commentaires sur les résultats	6
3.	Affectation de résultat	11
4.	Trésorerie et ressources en capitaux	11
5.	Impact des fluctuations monétaires	12
6.	Principaux risques	13
7.	Modification de présentation et de méthode d'évaluation	16
8.	Distribution de dividendes	17
9.	Dépenses non déductibles fiscalement	17
10.	Rachat par la Société de ses propres actions	17
11.	Recherche et développement	17
12.	Filiales	17
13.	Capital	18
14.	Ressources humaines	20
15.	Mandats et direction générale de la Société	20
16.	Jetons de présence	21
17.	Rémunération totale et avantages de toutes natures versés à chaque mandataire social	21
18.	Mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux	24
19.	Informations sur les conséquences sociales et environnementales des activités de la Société et développement durable	27
20.	Risques technologiques	31
21.	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	31
22.	Perspectives pour 2009	31
ANNEXES		32
Annexe I	Tableau des résultats et chiffres significatifs des cinq derniers exercices	34
Annexe II	Tableau des délégations en cours de validité à l'effet d'augmenter le capital	32
Annexe III	Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice	32
COMPTES CONSOLIDÉS 2008		33
	Résultats et chiffres significatifs consolidés des cinq derniers exercices	34
	Compte de résultat	36
	Bilan	37
	Tableau des flux de trésorerie	38
	Tableau de variation des capitaux propres	39
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS		40
1.	Faits significatifs de l'exercice	40
2.	Principes et méthodes appliqués	41
2.1.	Référentiel et principes comptables	41
2.2.	Présentation du compte de résultat	41

2.3.	Changement de méthode de présentation du crédit d'impôt recherche	41
2.4.	Méthode et périmètre de consolidation	42
2.5.	Date de clôture	42
2.6.	Recours à des estimations	42
2.7.	Conversion des états financiers	42
2.8.	Opérations en devises	43
2.9.	Immobilisations corporelles	43
2.10.	Coûts d'emprunts	43
2.11.	Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition	43
2.12.	Immobilisations incorporelles, dont frais de recherche et développement	43
2.13.	Dépréciation d'actifs	44
2.14.	Stocks et en-cours	44
2.15.	Actifs, passifs et instruments financiers	44
2.16.	Paiements en action	46
2.17.	Provisions	46
2.18.	Engagements de retraite et avantages similaires	46
2.19.	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	46
2.20.	Chiffres d'affaires	47
2.21.	Subventions, aides et avances remboursables	47
2.22.	Impôts différés	47
2.23.	Information sectorielle	47
2.24.	Résultat par actions	47
3.	Analyse des principaux postes du bilan	48
3.1.	Bilan actif	48
3.2.	Variation des flux de trésorerie	51
3.3.	Bilan passif	51
4.	Analyse des principaux postes du compte de résultat	55
4.1.	Chiffre d'affaires	55
4.2.	Autres produits	55
4.3.	Informations sectorielles	56
4.4.	Effectif	56
4.5.	Frais de recherche et développement	56
4.6.	Résultat financier	57
4.7.	Impôt	57
4.8.	Résultat par action	58
5.	Activités abandonnées	59
6.	Instruments financiers	60
7.	Engagements hors-bilan	64
7.1.	Engagements donnés	64
7.2.	Engagements reçus	65
8.	Autres informations	65
8.1.	Rémunération du personnel dirigeant du Groupe	65
8.2.	Honoraires des commissaires aux comptes	66
8.3.	Contributions au résultat consolidé	66

COMPTES SOCIAUX 2008		67
Résultats et chiffres significatifs des cinq derniers exercices		68
Compte de résultat		69
Bilan actif		70
Bilan passif		71
Tableau des flux de trésorerie		72

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX		73
1.	Faits significatifs a la clôture	73
2.	Évènement postérieur à la clôture	73
3.	Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués	74
3.1.	Principes de base	74
3.2.	Immobilisations	74
3.3.	Titres de participation	74
3.4.	Stocks et en-cours	75
3.5.	Créances	75
3.6.	Valeurs mobilières de placement	75
3.7.	Instruments financiers	75
3.8.	Subventions, aides et avances remboursables	75
3.9.	Provisions	75

3.10.	Chiffre d'affaires	75
3.11.	Engagements de retraite et avantages similaires	76
4.	Analyse des principaux postes du bilan	76
4.1.	Bilan actif	76
4.2.	Bilan passif	80
4.3.	Actifs et passifs libellés en devises	84
5.	Analyse des principaux postes du compte de résultat	84
5.1.	Chiffre d'affaires	84
5.2.	Transfert de charges	84
5.3.	Charges d'exploitation	84
5.4.	Résultat financier	85
5.5.	Résultat exceptionnel	85
5.6.	Impôts	85
5.7.	Effectif	86
5.8.	Engagements donnés	86
5.9.	Engagements reçus	87
5.10.	Engagements post-clôture	87
6.	Instruments financiers	88
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		90
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	91
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	92
	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	93
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE		97
1.	La gouvernance d'entreprise	97
1.1.	Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration	97
1.2.	Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux	103
1.3.	Participation des actionnaires à l'assemblée générale	104
1.4.	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	104
2.	Procédures de contrôle interne	104
2.1.	Objectif et définition du contrôle interne	104
2.2.	Environnement de contrôle	105
2.3.	Organisation générale du contrôle interne	105
2.4.	Procédures de contrôle spécifiques	105
2.5.	Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable	107
3.	Gestion de crise	109
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT		110
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (2007-2008)		111
DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL		112

www.cerep.com

fincom@cerep.fr

